

Commune de Laurenan

Projet de territoire et révision du PLU



Diagnostic territorial

Équipe alicebraunspaysagistedplg

Alice Brauns, paysagiste, Granville

Arceno, architectes, Granville

Urba2D, urbaniste-juriste, Granville

Ingé-Infra, BET Infra, Hérouville-Saint-Clair

Les 7 vents, développement durable, Coutances

Dominique Toquet, géographe, Caen

20 septembre 2013

Sommaire

I.	Introduction générale	3
1.	La démarche spécifique	3
2.	Objectifs généraux	5
3.	Le cadre juridique	8
4.	Le contexte administratif et territorial	11
II.	Diagnostic thématique	13
1.	Occupation des sols	13
2.	Paysage	14
3.	Forme bâtie	32
4.	Population	44
5.	Logement	51
6.	Vie économique	56
7.	Agriculture	59
8.	Équipements et services	70
9.	Environnement	73
10.	Ressource en eau	78
11.	Déchets	82
12.	Énergie – production et consommation	85
13.	Santé, nuisances	90
14.	Aléas naturels et industriels	92
15.	Servitudes	94
16.	Réseaux	96
17.	Déplacements	99
III.	Planches graphiques	cahier A3 séparé

I. Introduction

1. La démarche spécifique

L'originalité de la démarche de la commune de Laurenan réside dans deux points particuliers :

1. en amont de l'élaboration du PLU elle définit son **projet de territoire**, une vision globale, prenant en compte l'ensemble des thématiques de la vie de la commune et à long terme, au-delà du délai de 10 ans habituel pour un PLU.
2. La commune met en place une **démarche participative** : Les habitants participent à l'ensemble des étapes de l'élaboration du projet de territoire. Ils apportent des informations, souhaits et un regard critique qui permet de faire mûrir le projet et engager une transformation partagée et durable de la commune.

L'élaboration du projet de territoire et du PLU est ainsi composé de nombreuses étapes qui sont autant de moments d'échange et de débat qui affinent, petit à petit le projet.

Les éléments constitutifs de l'étude :

1. Le Diagnostic

- a. Un questionnaire : Analyse des résultats
- b. Les ateliers participatifs : Présentations et compte-rendu
- c. Une réunion publique : Présentation et compte-rendu
- d. **Diagnostic rédigé** (objet de ce document) et planches graphiques

2. Le projet de territoire

- a. Un atelier participatif : Présentation et compte-rendu
- b. Une réunion publique : Présentation et compte-rendu
- c. Texte rédigé avec éléments graphiques

3. Le PADD

- a. Texte rédigé avec éléments graphiques

4. Les OAP

- a. Un atelier participatif : Présentation et compte-rendu
- b. Une réunion publique : Présentation et compte-rendu
- c. Texte rédigé avec éléments graphiques

5. Le règlement

- a. Un atelier participatif : Présentation et compte-rendu
- b. Une réunion publique : Présentation et compte-rendu
- c. Texte rédigé
- d. Cartes de zonage

La démarche paysagère

De plus, la spécificité de notre équipe, autour d'un paysagiste-mandataire, met en œuvre une démarche spécifique, la «démarche paysagère».

En effet, lors de l'élaboration du projet de territoire et du PLU de Laurenan, la **question du paysage est au cœur** de la réflexion sur le projet à établir, et cela pour plusieurs raisons :

- parce que la démarche paysagère, cette méthode d'approche du territoire qui met le paysage au centre, travaille d'une manière **transversale** l'ensemble des sujets, des composants du territoire, en faisant des allers-retours entre les **détails thématiques et la synthèse** ;
- parce que dans la démarche paysagère, la **perception des lieux**, la manière de les vivre est aussi importante que la récolte des données techniques, elle met l'homme au centre du débat ;
- parce qu'enfin, **l'espace non construit**, les espaces agricoles, forestiers et naturels, mais aussi ceux dédiés aux usages de loisirs et du bien-être, sont pris en compte au même titre que ceux construits.

Ainsi le **diagnostic de paysage** a pour objectif de **révéler l'identité paysagère**, la spécificité du paysage de Laurenan, sa structure, son fonctionnement. Il prépare, avec les autres diagnostics thématiques, l'argumentaire du projet de territoire, des orientations d'urbanisme et des projets d'aménagement défini par la suite.

En effet, le projet d'urbanisme **modifie forcément** le paysage de la commune. Il s'agit donc, lors de la définition du projet, de prendre en compte les spécificités du paysage existant, révélées par le diagnostic, pour concevoir un projet d'urbanisme **unique et en cohérence avec le paysage** spécifique de la commune.

2. Objectifs généraux

A. Les enjeux généraux de paysage

Le paysage reflète l'identité du lieu

Chaque paysage est unique, tel un individu. Cette identité est définie par la relation particulière entre le relief, les boisements, l'exploitation du sol et du sous-sol et l'implantation de l'habitat et des routes, à l'image de l'ADN qui définit le programme génétique unique de chaque individu.

La spécificité de chaque paysage apporte la reconnaissance du lieu par ses habitants, son identification (« mon paysage » ; « mon village »).

L'objectif du diagnostic est de comprendre la situation spécifique de la commune, comprendre le système paysage formé par la structure spatiale (relief, réseaux, bâti, boisements, exploitation des sols), les sites et éléments patrimoniaux identitaires et leur évolution.

Il apportera éclairage lors du choix des espaces à construire et pour la définition des modes d'implantation dans le site.

Le paysage participe à la qualité du cadre de vie

Au-delà du rôle premier de production (agricole/forestières/industrielle/énergie...) le territoire peut proposer des rôles seconds, néanmoins importants pour la qualité de vie de ses habitants : chemin de promenade, de randonnée ; étang de pêche ; lieu de loisirs et de sports ; lieux culturels ; patrimoine ; lieux d'accueil, d'hébergement et de restauration qui participent donc du paysage. À ce titre, il s'agit finalement aussi d'un vecteur économique. Les objectifs de productivité et de cadre de vie pouvant être parfois contradictoires, il est important de les définir dans le projet de la commune.

Lors du diagnostic, il s'agit de reconnaître les qualités ou dysfonctionnements du cadre de vie, en terme notamment de loisirs, de déplacements et de nuisances.

Ces enjeux et objectifs seront pris en compte lors de la définition du projet d'urbanisme.

Le paysage apporte une expérience esthétique

Le paysage est notre patrimoine commun, partagé par tous. Il apporte une satisfaction esthétique, du plaisir, de l'émotion à ceux qui y habitent, mais aussi aux passants, aux voyageurs, aux hôtes.

L'objectif du diagnostic est de reconnaître les lieux où se manifeste la beauté de ce paysage :

- Points de vue remarquables notamment depuis les axes routiers principaux ;
- Points de vue reconnus (témoignages/cartes postales/peintures, etc.) ;

- Structures végétales /espaces naturels à protéger dans l'espace agricole et urbanisé (haies ; alignements d'arbres, etc.) qui participent d'une manière significative au paysage de la commune ;

Les points de vue remarquables seront identifiés, où il s'agit d'être particulièrement attentif lors de l'élaboration de projets de construction.

Les structures végétales à préserver pourront être définies dans le projet d'urbanisme (R 123-11-h).

B. Les enjeux généraux agricoles

La Loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain demande d'assurer, dès son premier article, l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

Le Plan Local d'Urbanisme est important pour la reconnaissance et la préservation du secteur agricole de la commune, car il identifie ses grandes orientations d'aménagement pour les dix ans à venir. Par conséquent, lors de son élaboration, est tenu compte de toutes les composantes du territoire, dont l'agriculture, afin de définir dans les meilleures conditions le projet de développement de la commune.

L'agriculture n'est pas qu'un simple acteur économique de la commune. Elle est bien souvent l'un des plus gros utilisateurs du territoire communal. Ses fonctions sont multiples et variées. De l'entretien de l'espace, visible dans la lecture des paysages, à la prévention des risques naturels en passant par la préservation, ou la dégradation, de la valeur écologique des milieux, l'agriculture laisse son empreinte au cœur des territoires.

Le diagnostic agricole, obligatoire depuis la Loi d'Orientation Agricole de 2006 dans tous les documents d'urbanisme, sert de fondement à la construction d'un projet agricole communal. Ce projet, défini pendant la phase d'élaboration du PADD, s'intégrera dans le projet communal global pour être en cohérence avec l'ensemble des autres thématiques, urbaines, économiques, environnementales...

Les principales problématiques que rencontre l'agriculture en matière d'urbanisme concernent le mitage, une menace existante, et la pression d'urbanisation, une menace potentielle. Le mitage est bien souvent occasionné par la présence de constructions en zone agricole ou la possibilité de changement de vocation de bâtiments agricoles. La pression d'urbanisation, quant à elle, est le résultat de projets d'infrastructure, d'accessibilité routière, de proximité des réseaux, de projets de construction de logement ou d'aménagement de zones d'activités.

De fait, l'espace non urbanisé, qu'il soit naturel ou à vocation agricole, recule inexorablement, grignoté par les villes, cisailé par les infrastructures, approprié par de nouveaux arrivants.

De l'artificialisation des terres.

On parle d'artificialisation des terres quand ces dernières perdent leurs qualités naturelles. Les espaces agricoles ou naturels consommés le sont pour répondre à quatre grands types de besoins :

- Les besoins en logements;
- Les besoins économiques ;
- Les besoins d'infrastructures ;
- Les besoins en équipements de loisirs.

Le besoin en logements représente le plus gros poste de la consommation d'espace avec 58 % des surfaces artificialisées à l'échelle de la France. L'extension urbaine constitue bien souvent l'unique réponse au besoin de logements. Depuis le début des années 1970, l'étalement urbain en périphérie des agglomérations est, en effet, très peu soucieux d'économie des sols, tout comme le mitage progressif des campagnes par la multiplication des constructions individuelles en milieu rural ou les changements de destination des bâtiments anciennement agricole.

Les besoins d'espace pour les activités économiques semblent minoritaires avec 14 % des surfaces artificialisées à l'échelle de la France, mais cet indicateur ne reflète que très partiellement la surface consommée annuellement par ce type de besoin. En effet, les aires de circulation, de stationnement et d'aménagements paysagers, souvent très importantes, ne sont pas comptabilisées.

Ce phénomène d'artificialisation est irréversible. Il est donc indispensable de prévoir une protection durable et une gestion économe du foncier afin de concilier maintien de l'agriculture et développement des communes et des villes.

Mais, parce qu'elle est source d'emplois, l'agriculture doit être protégée tout en prenant en compte la nécessité d'implanter sur le territoire d'autres infrastructures, d'autres activités qui peuvent avoir besoin des mêmes espaces.

Recommandations

Le projet à développer cherchera à éviter que l'urbanisation future de la commune porte atteinte aux milieux et continuités agricoles. Le développement et le devenir des exploitations agricoles ne devront pas être remis en cause du fait de l'urbanisation. L'espace agricole ne sera pas considéré comme une réserve foncière pour l'urbanisation future, mais comme un élément à part entière du territoire communal.

L'espace agricole est ainsi un espace à constructibilité limitée, car, étant une zone support d'activité économique, les constructions ou les réhabilitations pouvant y être autorisées ne doivent pas en entraver l'exercice.

3. Le cadre juridique

A. Le cadre légal

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme doit respecter les dispositions de la Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000, de nombreuses fois modifiée, notamment par la Loi « Urbanisme et Habitat » (UH) du 2 juillet 2003 et la Loi portant « Engagement National pour l'Environnement » (ENE) du 12 juillet 2010 et de ses différents décrets d'application.

Les articles L.110 et L.121-1 du code de l'Urbanisme, modifiés par la loi Grenelle 2, permettent d'avoir un aperçu rapide des domaines environnementaux que doit couvrir un PLU.

Ainsi l'article L.110 dispose que les documents d'urbanisme ont pour mission de gérer les sols de manière économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ou encore de rationaliser la demande en déplacements.

L'article L.121-1 souligne que les collectivités doivent lors de la rédaction de leurs documents d'urbanisme :

A. Assurer l'équilibre entre le développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces agricoles et naturels dans le respect des principes de développement durable,

B. Prévoir un développement tenant compte de la gestion des eaux,

Veiller à :

C. une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux,

D. la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile,

E. la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains,

F. la réduction des nuisances sonores,

G. la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti,

H. la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le PLU est le réceptacle qui permet la mise en œuvre de l'ensemble des politiques environnementales sur le territoire grâce à la traduction des orientations d'aménagement dans le règlement et sur les documents graphiques. Le règlement peut donc imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements, le respect des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit ou préciser l'affectation des espaces non bâtis dans son article 13.

Il peut également prévoir la mise en œuvre de servitudes afin de préserver certains éléments ou secteurs remarquables tels que le classement ou l'instauration d'espaces réservés.

B. Les documents avec lesquels le PLU doit être compatible

Le PLU doit être compatible avec le SDAGE du bassin Loire-Bretagne approuvé par arrêté préfectoral du 26 juillet 1996 ainsi qu'avec le SAGE du bassin de la Vilaine pour la gestion des eaux sur le territoire de la Commune.

Doivent être pris en compte également le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), le Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI) le Plan Régional de Qualité de l'Air (PRQA), le Plan Régional de Santé Publique, le Plan Régional Santé Environnement, le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux ainsi que du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Il devra, le cas échéant, être mis en compatibilité avec le SCOT et le SRCE lorsqu'ils seront élaborés et qu'ils seront devenus opposables

C. Les principes majeurs d'urbanisme devant être respectés

Gestion économe et équilibrée de l'espace.

Aujourd'hui, le développement urbain ne doit plus porter atteinte au milieu naturel ou agricole. La consommation de surface outrancière par rapport à la projection démographique escomptée, observée ces dernières décennies, doit être abandonnée au profit d'un accroissement harmonieux et équilibré de la commune. Il s'agit donc de réaliser une étude fiable des capacités réelles de développement de la commune pour éviter d'ouvrir à l'urbanisation des espaces trop grands, non susceptibles de pouvoir raisonnablement être urbanisés.

Densification et renouvellement urbain

L'objectif est de rationaliser l'accroissement de l'urbanisation. Il s'agira d'envisager d'abord, avant tout projet d'extension urbaine, les alternatives possibles : renouvellement urbain, comblement des parcelles non encore urbanisées au sein des espaces urbains, densification des parcelles.

Lors du renouvellement urbain, il s'agit de restructurer en procédant à des démolitions/reconstructions, en augmentant la densité du bâti et donc, le nombre de logements proposés. La physionomie des quartiers peut alors évoluer de manière importante.

Accroissement mesuré des nouvelles zones à urbaniser en rapport avec les besoins réels de la municipalité.

Les extensions ne sont à envisager que lorsque la densification des espaces déjà urbanisés ne permet pas de générer un développement suffisant de la commune. La superficie des terrains ouverts à l'urbanisation, immédiatement ou à terme, doit être en rapport avec la projection démographique déterminée par la commune et avec une densité bâtie s'approchant davantage à ce qui se pratique au

cœur du bourg. L'objet est de développer de manière mesurée les zones d'habitat, en rapport avec le développement escompté de l'activité économique dans la commune et le bassin de vie en général. Une synergie de développement doit donc être trouvée entre l'accroissement de l'urbanisation à vocation d'habitat et l'accroissement désiré de l'activité économique.

Par ailleurs, le PLU doit motiver et justifier toute extension de l'urbanisation et déterminer avec précision les raisons qui ont amené les élus au choix des parcelles devenant constructibles. Ces choix doivent être uniquement mus par l'intérêt général.

Mixité urbaine et sociale.

C'est un principe général qu'il est nécessaire de mettre en œuvre, mais qui peut être pondéré en fonction de la typologie communale. La commune doit pouvoir accueillir tout type de population sans discrimination. Elle doit alors proposer des logements susceptibles d'accueillir l'ensemble de la population. Le logement social doit être privilégié.

4. Le contexte administratif et territorial

A. Position

La commune de Laurenan est située dans le Canton de Merdrignac dans le département des Côtes d'Armor (22), en Région Bretagne.

Elle fait partie de la Communauté de Communes du Hardouainais- Mené, elle-même adhérente du Pays Centre Bretagne.

Il y a 7 Communes limitrophes à Laurenan : Merdrignac, Gomené, Plémet, Méillac, Saint-Vran, Saint Gilles-du-Mené, Saint-Jacut-du-Mené.

B. Superficie

La superficie de Laurenan est de $30.9\text{km}^2 = 30\,900\text{ ha}$

C. Distance avec d'autres communes importantes

Laurenan – Plémet :	5.9km
Laurenan – Merdrignac :	10.7km
Laurenan – Collinée :	13,5 km
Laurenan – Saint-Jacut-du-Mené :	14.9km
Laurenan – Loudéac :	19km
Laurenan – Trémoré :	19.9km
Laurenan – Saint-Brieuc :	60.4km
Laurenan – Rennes :	73.4km

La majorité des emplois se situent dans le secteur de l'agroalimentaire. Les principaux pôles d'attraction pour les actifs de la commune sont donc, entre autres, Saint Jacut-du-Mené, Merdrignac et Trémoré. Il est à noter que 73,1% des actifs travaillent en dehors de la commune.

D. Bassin de vie

Laurenan se trouve en dehors de la sphère d'influence de plusieurs pôles d'attraction économiques : Loudéac, Saint Jacut du Mené, Merdrignac et Trémoré.

On peut noter qu'elle fait toutefois partie du bassin de vie de Loudéac. On y trouve un hôpital, un lycée d'enseignement général, une piscine, un laboratoire d'analyses médicales, une salle de cinéma, un centre culturel. Cette commune constitue le pôle principal de services du Pays relayé par cinq pôles intermédiaires que sont Collinée, notamment avec son centre culturel, Plémet, Plouguenast, Uzel et Merdrignac, également bien équipé avec la localisation sur son territoire de 34 commerces ou services recensés.

Dans un rayon de 75km, deux autres pôles d'attraction urbains sont localisés. Il s'agit de Rennes et de Saint Brieux où se trouve la préfecture des Cotes d'Armor.

E. Communauté de communes

La communauté de communes à laquelle appartient la commune de Laurenan est celle d'Hardouiniais Mené. Cette communauté a été créée en 1992 entre 9 communes.

Les compétences sont :

- Le développement économique,
- l'action sociale,
- La voirie d'intérêt intercommunale,
- L'équilibre et la cohérence du territoire,
- Le respect de l'environnement,
- Le développement sportif, culturel et touristique.

F. Pays

Le Pays Centre Bretagne a été reconnu par arrêté préfectoral du 15 mars 2002. Il regroupe les Communautés de Communes CIDERAL, du Pays d'Uzel, d'Hardouiniais Mené et du Mené. Soit un total de 40 communes réparties sur 5 cantons (Loudéac, Merdrignac, La Chèze, Collinée et Uzel). Avec un peu plus de 970 km², ce Pays est l'un des plus petits Pays de la Région Bretagne.

Le pays est composé de deux structures : le syndicat mixte (élus ; instance décisionnaire) et le conseil de développement (élus et forces vives du territoire).

Le syndicat mixte travail plus particulièrement sur le volet tourisme et mène une étude sur le développement numérique.

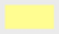





Le conseil de développement a pour objectif de mobiliser les énergies locales pour accompagner les projets de développement territoriaux. Pour 2013, les réflexions engagées concernent :

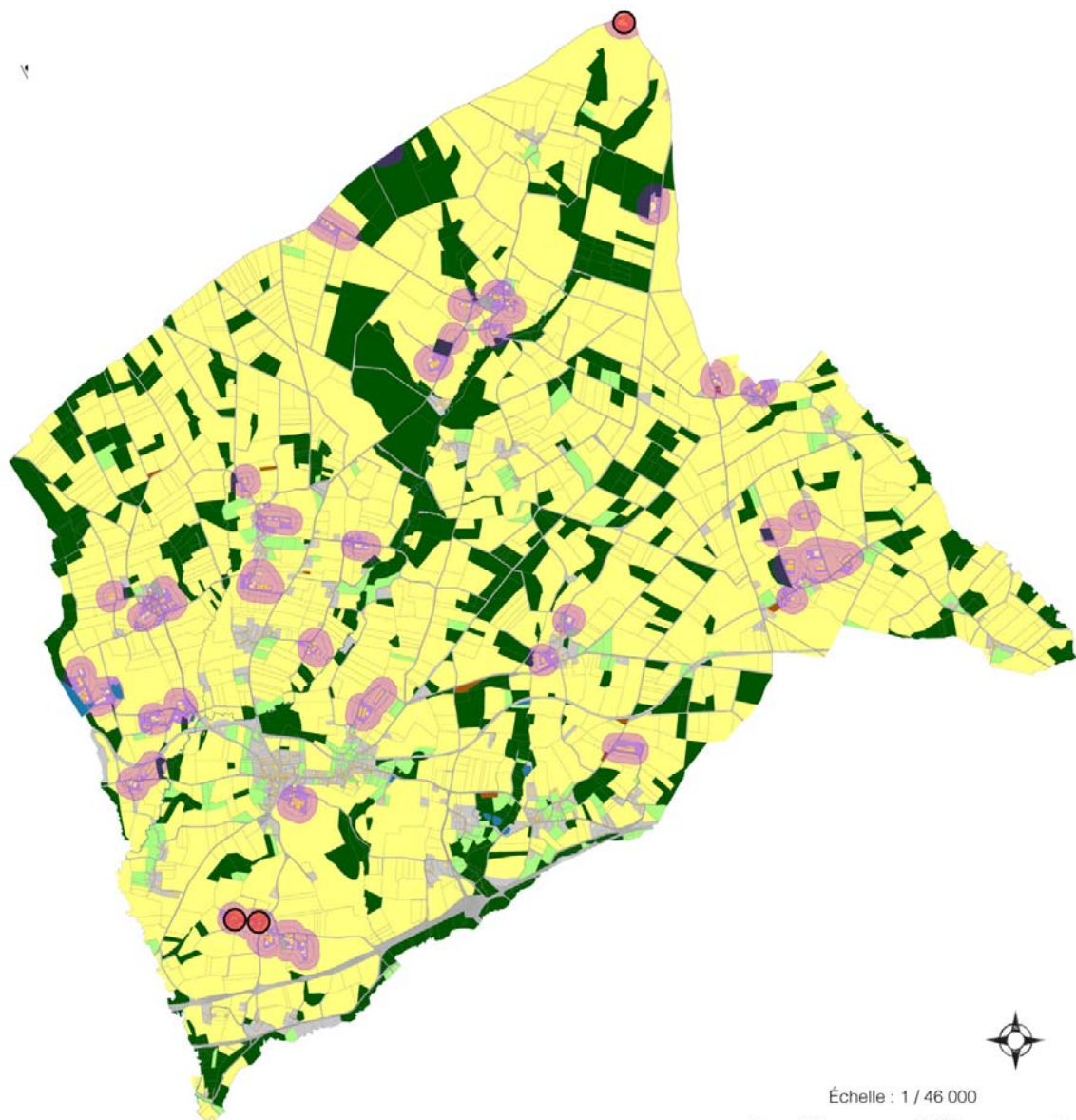
- L'implication des jeunes sur le territoire ;
- La sensibilisation à la revitalisation du rail Saint Brieux-Auray ;
- Le travail de préparation de la future politique territoriale pour la période 2014-2020 ;
- Les circuits courts.

II. Diagnostic thématique

1. Occupation des sols

Superficie totale de la commune : 3 090 hectares

	Surface agricole PAC :	2 115 ha	68,5 %
	Surfaces agricoles non PAC :	90 ha	2,9 %
	Vergers :	5 ha	0,2 %
	Forêt :	550 ha	17,8 %
	Urbanisation :	165 ha	5,3 %
	Routes :	145 ha	4,7 %
	Surfaces en eau :	20 ha	0,6 %



Réalisation : Géonyme - 2013

Fig. 1 : carte de l'occupation des sols

2. Paysage

A. Contexte géographique et paysager de la commune

Position en Bretagne



Fig. 1 Position en Bretagne

Source : Géoportail

La commune de Laurenan est située sur les hauteurs des collines du Mené, en limite entre le massif armoricain (centre-ouest) et les paysages vallonnés du centre-est, et à 40 km de la mer.

Position relative aux entités paysagères

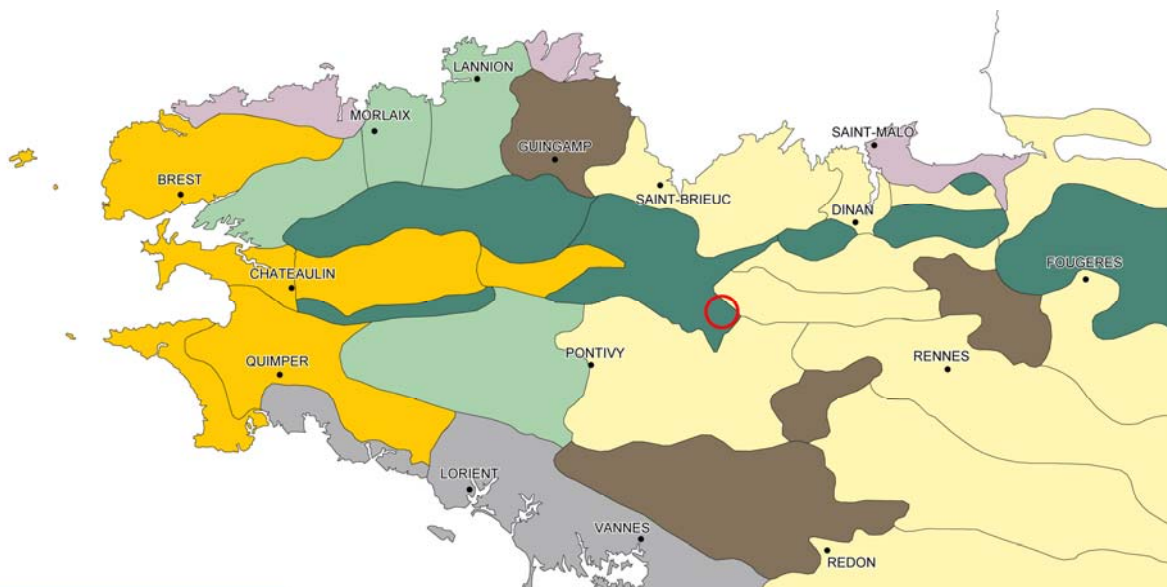


Fig. 2 Position relative aux entités paysagères Source : bretagne-environnement.org

La commune de Laurenan est située en limite entre *le paysage de bocage dense sur collines* (centre-ouest de la Bretagne) formé par :

- les reliefs de crêtes de grès ou de massifs granitiques aux vallées encaissées,
- les sols pauvres qui ont favorisé le maintien d'un bocage dense et de surfaces en herbe,

- de petites parcelles de prairies encloses d'un réseau de haies, souvent doublé d'un réseau de chemins.

et le paysage cultivé à Ragosses (centre-est de la Bretagne), caractérisé par

- les bas plateaux et bassins schisteux,
- les sols plus profonds favorisent les labours ou les surfaces en herbes sont donc minoritaires,
- les pratiques d'émondage sur les haies qui ont créé un bocage à ragosses caractéristique des paysages de Haute Bretagne, notamment dans le bassin de Rennes, souvent disparu au gré des agrandissements de parcelles.

Position relative au relief, au réseau hydrographique

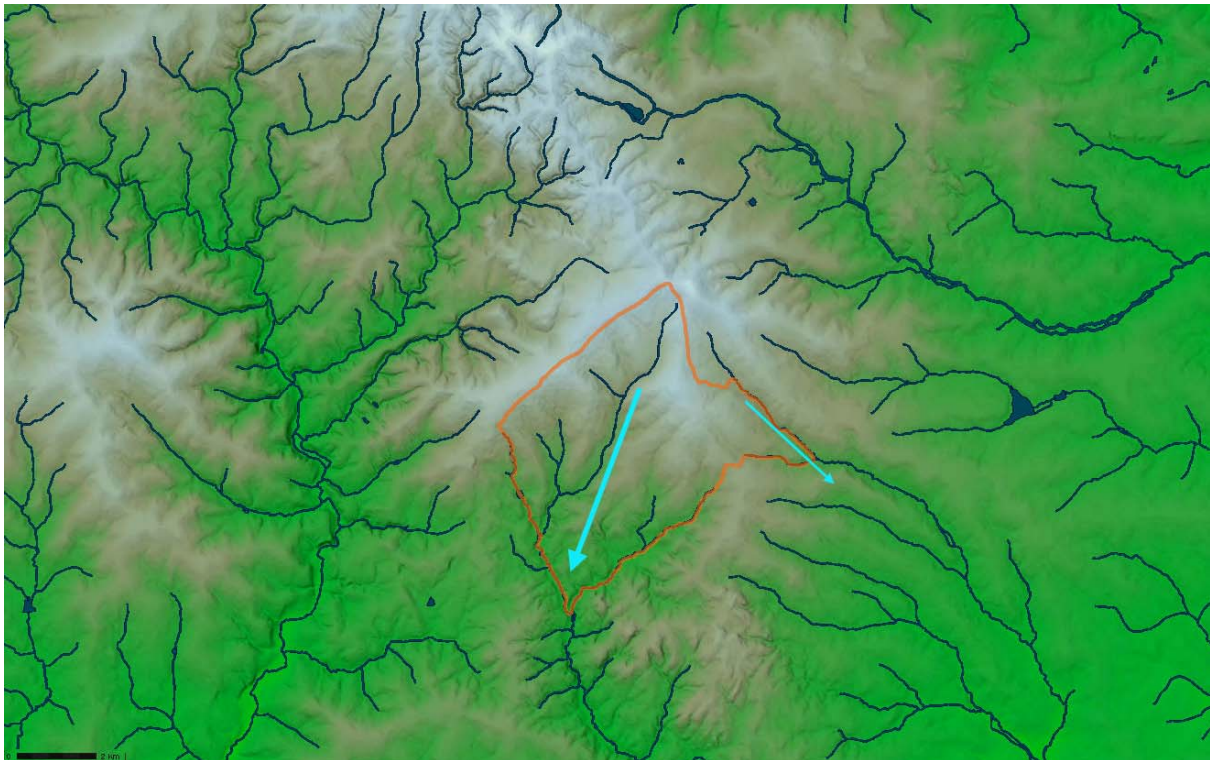


Fig. 3 Position relative au relief, au réseau hydrographique Source : Géoportail

Le territoire communal est situé à cheval sur le massif du Mené au nord (culminant à 294 m, au carrefour de la RD 76 à « la Hutte à l'Anguille ») et le vallonement au sud (point bas : 124 m à l'embouchure du ruisseau de Cancaval dans le Ninian). On remarque que le Ninian est flanqué de collines de part et d'autre de son cours.

Position relative aux massifs boisés

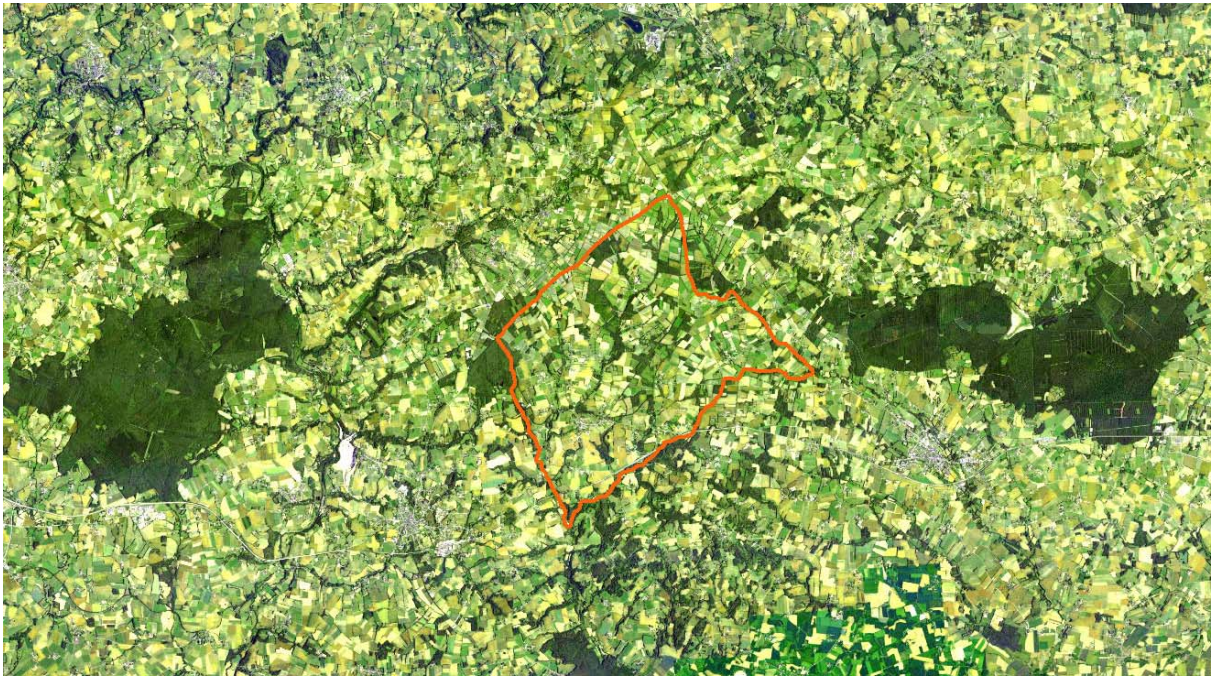


Fig. 4 Position relative aux massifs boisés

Source : Géoportail

La commune est située à l'écart des massifs boisés situés non loin : la forêt domaniale de Loudéac à l'ouest, la forêt de la Hardouinais à l'est, et la forêt de Boquen au nord.

Position relative au réseau routier

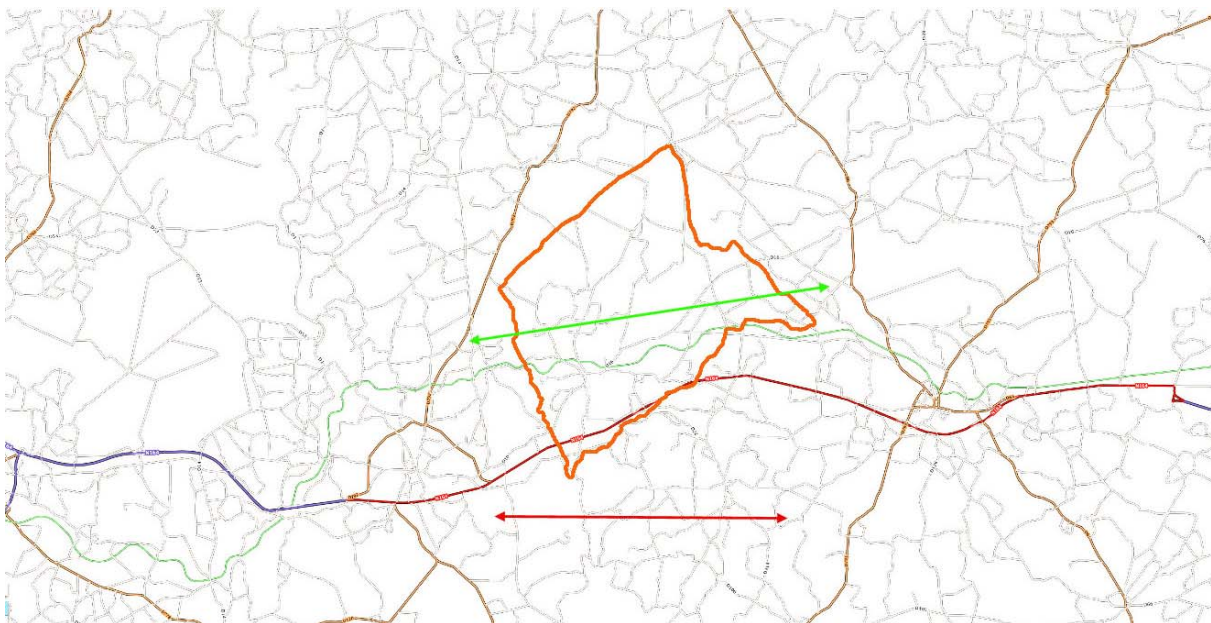


Fig. 5 Position relative au réseau routier

Source : Géoportail

Laurenan est situé en limite de la route primaire de desserte du centre de la Bretagne, mais à l'écart de routes secondaires. Le territoire communal n'est traversé que par des routes de desserte locale.

B. Le paysage du territoire de la commune

Le relief, le réseau hydrographique

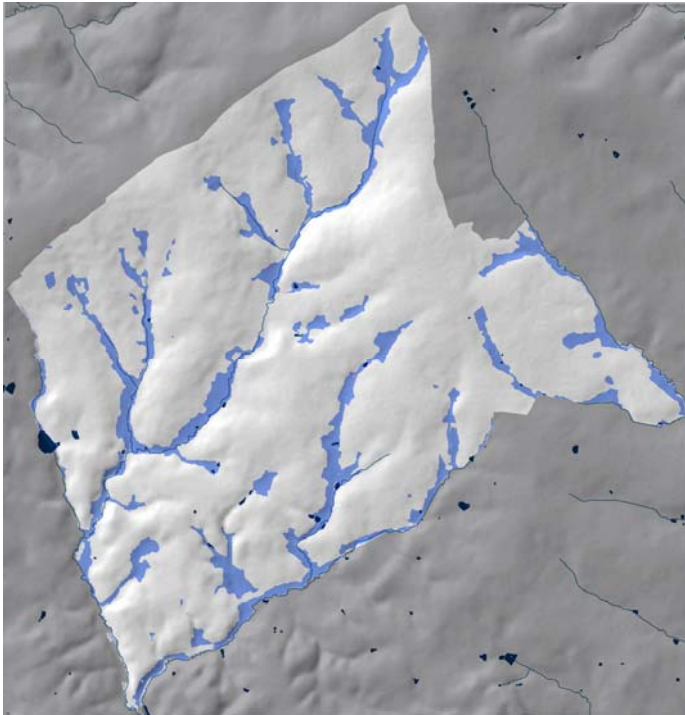


Fig. 6 Le relief, le réseau hydrographique

La partie nord de la commune est située sur les hauteurs, formant deux avancées de plateaux au nord-est et nord-ouest ; deux lignes de crêtes.

La partie sud est située dans les vallées et vallons.

La vallée de Ninian forme un creux dans les hauteurs ; cet axe central relie le nord au sud ;

Les limites administratives correspondent à des limites géographiques et spatiales : soit des lignes de crêtes, soit les ruisseaux : le Ninian et le Cancaval forment les limites sud de la commune.

Les différentes formes de boisements présentes sur la commune :



- vergers,
- haies bocagères sur talus ;
- haies d'arbres de haut jet ;
- alignement de chênes
- végétation de cours d'eau ;
- boisement de bouleaux ;
- arbres isolés en pleins champs
- haies de clôtures de conifères, opaques et banalisant
- boisements de conifères, moins intéressants.



Répartition et formes des boisements

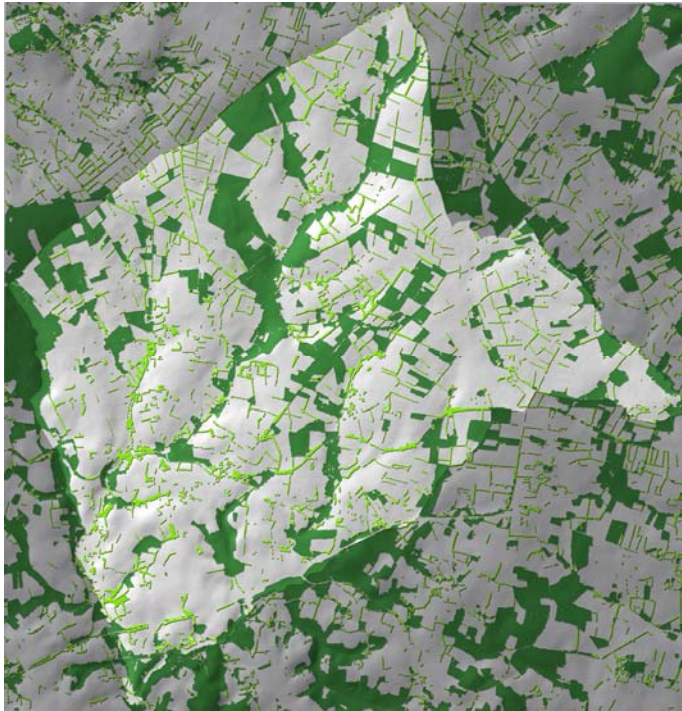


Fig. 7 Répartition et formes des boisements

Voir carte plus grande en annexe

Les massifs boisés, de taille relativement modeste et de formes fragmentées s'égrènent notamment le long des vallées et vallons, formant des continuités linéaires. Un réseau assez dense de haies bocagères prend le relais de manière d'offrir une relative densité végétale sur tout le territoire, seules exceptions sont les lignes de crêtes souvent dépourvues de boisements.



Massif boisé dans le fond de la vallée, haies bocagères sur les pentes

Le réseau viaire, les cheminements

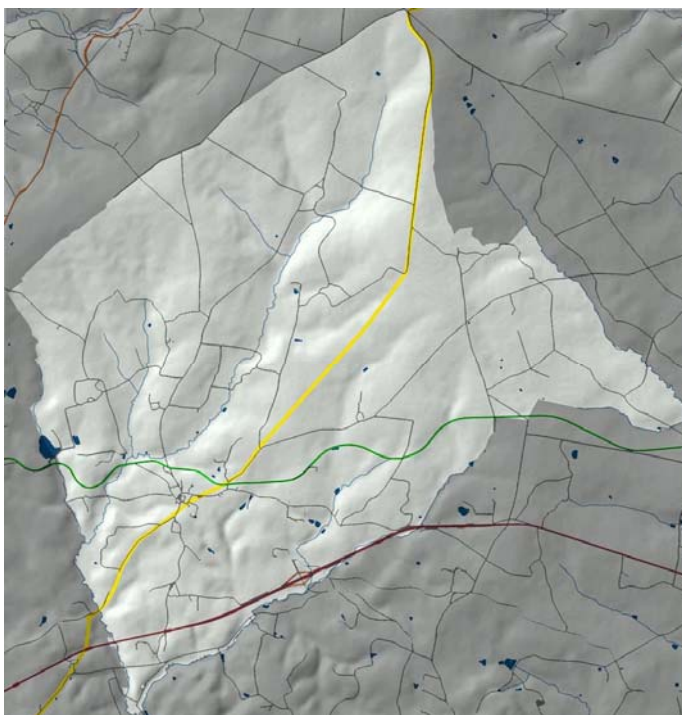


Fig. 8 *Le réseau viaire, les chemins*

Voir carte plus grande en annexe

- Absence de réseau primaire ou secondaire (en limite) ;
- réseau de desserte relativement plus dense au sud qu'au nord ;
- plutôt dirigé nord-sud, peu de relation est-ouest ; sauf l'ancienne ligne de chemin de fer qui sillonne dans le vallonnement (déblais/remblais) et la RN tout au sud du territoire ;
- des voies sur les crêtes, dont une voie romaine, très peu de voies ou chemins qui suivent les vallées.

Répartition et positionnement de l'espace bâti



Fig. 9 Répartition et positionnement de l'espace bâti,
Voir carte plus grande en annexe

Le bourg est situé en partie sud, sur une légère hauteur, en position dominante entre la vallée du Ninian au nord-est et des vallons au sud et est.

Il est situé à l'écart des grandes infrastructures routières, mais non très loin de la RN, la position juste pour être relié facilement au territoire sans en subir les nuisances.



De nombreux hameaux sont répartis sur le territoire, mais surtout en partie sud, près du bourg.

Ils sont souvent installés à mi-pente, pas très loin des ruisseaux, à l'abri des inondations, mais aussi des vents froids sur les plateaux.



Ces derniers apparaissent comme vides.

Synthèse : la spécificité paysagère de Laurenan

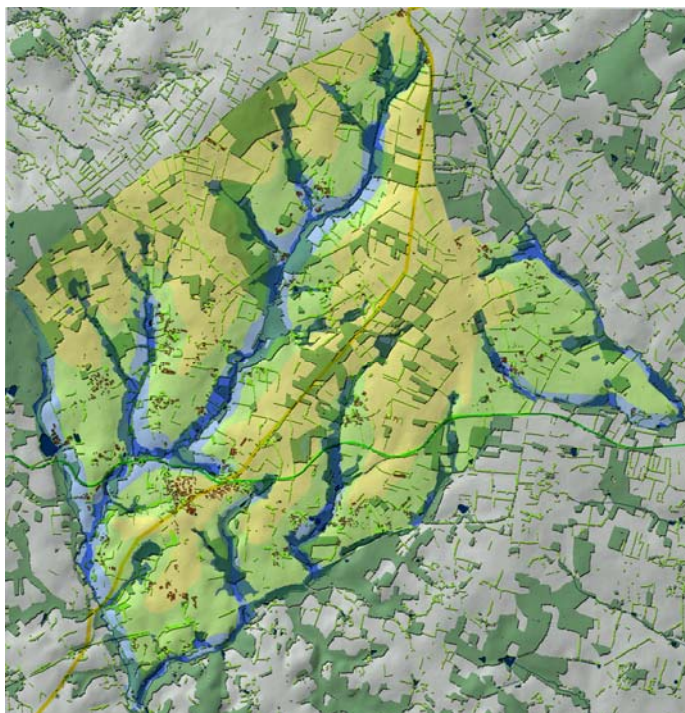


Fig. 10 : Synthèse : la spécificité paysagère de Laurenan,
Voir plus grand en annexe

Des interrelations étroites existent naturellement entre le relief, la qualité des sols, les conditions climatiques d'un côté et l'occupation du sol et la répartition du bâti de l'autre.

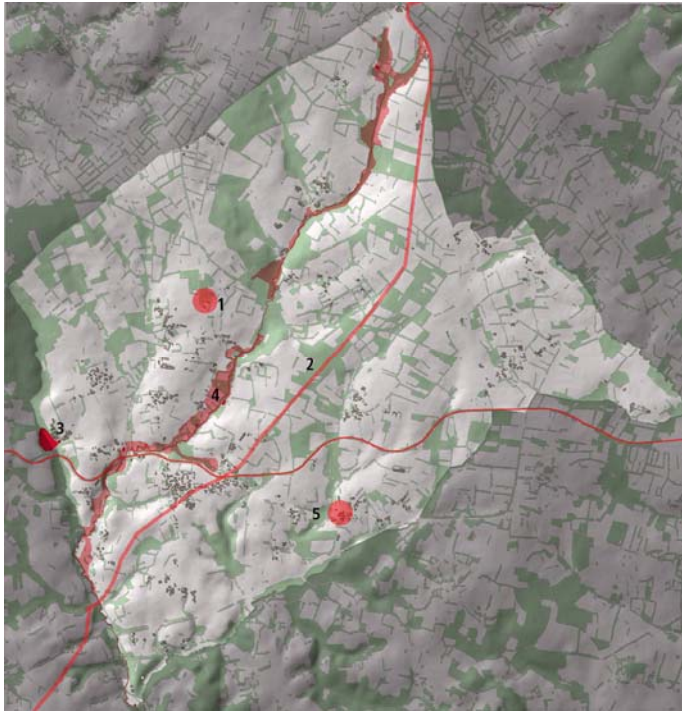
Ainsi peut-on distinguer aisément trois types de paysages :

- **les vallées humides** : à fond humide, peu construites, peu accessibles, avec une assez forte densité boisée, formant des continuités naturelles ;
- **les versants habités** : ce sont peut-être les sols les plus fertiles, les premiers espaces cultivés, le bâti est assez présent, à l'abri des vents et des marais des fonds humides
- **les crêtes ventées** : les hauteurs battues par les vents, les sols sont assez pauvres, anciennes landes, en partie encore boisés, des routes et chemins qui suivent les crêtes offrant de beaux points de vue sur le paysage de Laurenan, mais aussi au lointain

Ce qui ressort comme **spécificité du paysage de Laurenan** :

- un territoire à l'écart des grandes infrastructures routières, au calme
- l'ancienne ligne de chemin de fer, transformée en voie verte, croise les différents types de paysage.
- les boisements sont présents dans les trois types de paysage sous différentes formes : massifs boisés, bosquets et haies bocagères ;
- la position du bourg, sur une hauteur dominant les vallées à proximité ;

C. Les lieux spécifiques sur le territoire



1. La chapelle Saint-Unet
2. La voie romaine, chemin de l'Étrat
3. L'étang de Launay-le-Guen
4. La vallée du Ninian
5. La chapelle Tertignon

Fig. 11 Les lieux spécifiques sur le territoire

D. Les points de vue sur le paysage



1. vue depuis la crête nord-ouest, près de la Guérande sur la vallée du Ninian et les vallonnements au sud de la commune
2. vue depuis le chemin de l'Étrat vers l'est (vue très lointaine)
3. vue depuis le chemin de l'Étrat vers le bourg (vue très lointaine)
4. vue près de Lérignac vers le sud-est sur les collines au sud
5. vue depuis la chapelle Saint-Unet vers le sud
6. vue depuis le bourg vers le nord : les peupliers, presque transparents à cette saison, cachent la vue sur les collines du Mené au nord ;
7. vue depuis le bourg vers le sud (avant construction du terrain de sport)
8. Vue depuis le cimetière vers l'ouest (vallée du Ninian).

Fig. 12 Les points de vue sur le paysage et le lointain,
Voir plus grand en annexe

E. Le paysage du bourg – les espaces publics



Fig. 13 Les espaces publics du bourg et du Châtre

échelle 1 : 5000

1. L'école
2. Le jardin intergénérationnel
3. La médiathèque
4. La mairie et son jardin
5. L'église et ses abords
6. Le lavoir
7. Le cimetière
8. Le plateau sportif
9. La ligne (ancienne ligne de chemin de fer réaménagé en promenade et piste cyclable)
10. Le carrefour du Châtre

Les espaces publics sont relativement repartis, avec cependant une plus forte concentration dans le bourg.

F. L'évolution du paysage

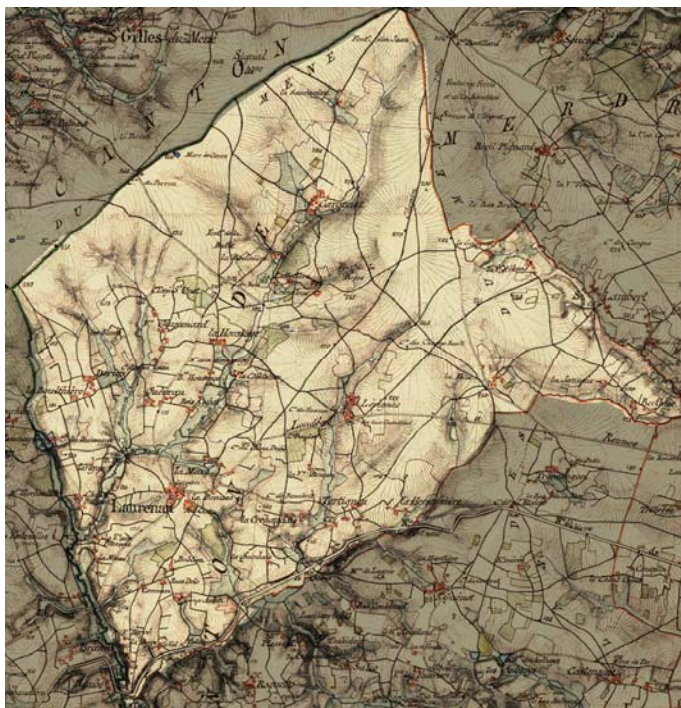
Quelques données historiques nous éclairent sur l'évolution du paysage de Laurenan¹ :

« Le terme Laurenan vient du du breton lan, ermitage, et de Ronan, saint venu d'Irlande au début du VI^e siècle.



Une occupation gallo-romaine est attestée sur le territoire de Laurenan par les restes de plusieurs voies de communication : le chemin de l'Étrat, tout d'abord, voie qui relie Vannes (Morbihan) à Corseul, sur laquelle on remarque encore, en 1868, un bourrelet caractéristique avec son pavimentum. Une voie d'importance secondaire, par ailleurs, qui se repère encore aujourd'hui au nord, près de la Hutte à l'Anguille.

En 1790, la commune appartient au canton de Plémet. Par décret du 9 avril 1842, le territoire de Laurenan est augmenté de la frairie de Bublion, issue de la commune de Plémet.



En 1843, la lande couvre encore 60 % du territoire de la commune.

Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que les défrichements successifs autorisent une mise en culture de ces terres dites « froides », car peu propices à l'agriculture dans leur état d'origine. »

Fig. 14 : carte état major Source : Géoportail
Voir plus grand, en annexe

¹ Source : <http://fr.topic-topos.com/laurenan>

La comparaison des photos aériennes anciennes avec l'état actuel nous éclaire sur l'évolution récente du paysage, lié à un changement radical de l'agriculture.



Fig. 15 : photo aérienne 1968 ;
boisements indiqués en vert



Fig. 16 : photo aérienne 2010 ;
boisements indiqués en vert



Fig. 17 : évolution : disparition (bleu) et apparition (jaune citron) de boisements

Source : Géoportail, modifié par l'auteur

Évolutions à observer :

- forte diminution des haies bocagères
- disparition des vergers
- agrandissement des parcelles
- renforcement des massifs boisés dans les vallées et forte diminution des prairies
- apparition des boisements le long e la ligne de chemin de fer.

Permanences à observer :

- structure et forme générale du parcellaire ;
- trame viaire ;
- boisements dans les creux des vallons ; quelques haies bocagères.



Fig. 18 : carte postale ancienne : le bourg dans son écrin de verdure Source : site camasipa

G. Évolution du cadre de vie

La comparaison de photos et cartes postales anciennes du bourg avec les mêmes points de vue actuels permet de faire des observations sur l'évolution du cadre de vie :



Fig. 19 Vue du Châbre 1937 et aujourd'hui
Source : site camasipa et photo auteur

Évolutions à observer :

- Apparition chaussée, bordure de trottoir ;
- Disparition grand arbre qui marque le paysage ;
- Apparition enduits en façade ;
- Renforcement lignes aériennes.

Permanences à observer :

- Le bâti dans son volume ;
- L'essentiel des façades et murs.





Fig. 20 : Vue du Châtre (Point de vue inversé par rapport à la vue précédente)

Source : site *camasipa* et photo auteur

Évolutions à observer :

- Disparition grands arbres marquent le paysage
- Apparition bordures, trottoirs
- Apparition ligne aérienne

Permanences à observer :

- Le cadre bâti



Fig. 21 : Avenue de la Brouse

Source : site *camasipa*

Évolutions à observer :

- abattage des arbres sans réelle replantation
- suppression mur
- chaussée plus large, bordures de trottoir
- haie de conifères sombre, très présent, ferme l'espace
- nouvelles ouvertures dans le corps bâti

Permanences à observer :

- le bâti dans son volume
- le porche

Avenue de la brouse n° 309

31.07.1937

H. Résultats du questionnaire « paysages caractéristiques »

Voir Fig. 22 à 25 : tableaux d'analyse du questionnaire, en annexe

1. Quel(s) élément(s) de paysages selon vous caractérise(nt) le mieux la commune de Laurenan ?

À cette question ouverte, 9 sur 35 personnes ont mis **l'ancienne ligne de chemin de fer en première position**, 7 en deuxième.

La deuxième notion la plus citée, **ce sont les bois, la forêt, la verdure**, selon différentes expressions regroupées ici. 6 personnes considèrent cet élément de paysage comme le plus caractéristique de Laurenan, 2 personnes l'ont mis en deuxième position, et 2 autres en troisième.

En troisième position arrive l'église. Suivi du centre bourg et du Châtre (même si on regroupe ces deux points, ils n'arrivent qu'en troisième position !)

Ces points recourent bien les observations faites à partir des cartes.

2. Estimez-vous que ce ou ces éléments doivent faire l'objet d'une préservation / protection ou d'une valorisation ?

L'ensemble des personnes ayant répondu souhaite voir ces espaces protégés. 25/ 28 souhaitent que ces espaces soient mis en valeur.

3. Est-ce que vous êtes satisfaits des espaces publics de Laurenan ?

L'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire est satisfait des espaces publics en général.

Concernant des lieux particuliers, les réponses sont plus nuancées (4/35 non satisfaites de la place de l'église, 6/ 29 non satisfaites des espaces de jeux, 6 :25 non satisfaites de l'école), tout en restant très positives dans l'ensemble.

4. Quels sont les lieux patrimoniaux que vous fréquentez le plus ?

À cette question, la majorité a répondu avec « la ligne, ancienne ligne de chemin de fer » (40 réponses). Le deuxième lieu le plus fréquenté semble être la Chapelle Saint-Unet (24 réponses), suivi de l'étang de Launay-Guen (18 réponses), puis le lavoir/ la fontaine Saint-Antoine et le chemin de l'Étrat (respectivement 13 réponses).

I. Synthèse de l'apport de l'atelier

L'atelier participatif « paysage et forme bâtie » a eu lieu le 15 avril. Il a été animé par Caroline Mabire, Pascal Poisson et Alice Brauns. 17 Laurenanais ont participé à cet atelier.

Il était composé de 3 parties : une présentation du diagnostic technique avec présentation des résultats du questionnaire, une visite des espaces publics du bourg et d'une restitution en salle.

La présentation du paysage de Laurenan a suscité les réactions suivantes :

- La voie verte (ancienne ligne de chemin de fer) est le chemin de randonnée le plus utilisé que ce soit par la population Laurenanaise ou par des personnes venant de l'extérieur.
- Le chemin de l'Étrat, l'ancienne voie romaine est moins utilisé, car plus difficile d'accès.
- On se retrouve bien dans cette description, en effet peu de personnes habitent sur le sommet des crêtes, car on souhaite construire à l'abri du froid et du vent.

L'observation suivante a été faite après la présentation du paysage spécifique du bourg et des espaces publics (notamment : comparaison des photos anciennes et actuelles) :

- « Il y a eu pas mal de changements depuis 20 ans par rapport au Châtre et à la gare où existaient auparavant quatre cafés et deux magasins d'alimentation. Une partie de l'école publique et de l'école privée se trouvaient également dans le hameau. Aujourd'hui il n'y a plus de commerces ni d'école. »
- « En effet, des visiteurs ou personnes de passage font des remarques sur la difficulté de trouver le bourg que certains confondent avec le Châtre (entrée du bourg depuis l'est) et qui apparaît comme *tristounet* ».
- Au sujet du château de la Brousse : « De ce château, il ne reste que le porche et quelques murs. L'ancienne allée d'arbres a été vendue à la commune pour permettre la création d'un passage pour voitures et les pierres qui la garnissaient ont été réutilisées pour l'école. »
- Concernant le Châtre : « Le bâti est souvent resté intact depuis 1930. Cependant on peut remarquer qu'à l'époque les espaces étaient beaucoup plus verdoyants. Certains arbres que l'on a pu voir sur les photos d'époque ne sont plus là aujourd'hui. »

Les discussions menées lors de la visite des espaces publics peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- L'augmentation récente des surfaces en enrobé et donc la minéralisation du bourg est ressentie par certains comme positif, car les jours d'intempérie le sol est plus praticable, mais par d'autres comme négatif.
- Certains regrettent la disparition des grands arbres par rapport aux photos d'antan. « *Un bourg avec des arbres c'est beaucoup plus accueillant* » .
- À propos de la question des places de stationnement, il a été indiqué que les besoins étaient importants, mais qu'ils en existaient suffisamment aujourd'hui. « *Certes ces places sont*

désertes pendant la semaine, mais le vendredi et le week-end il y a des animations qui nécessitent une bonne capacité d'accueil des voitures. » « Le parking de l'église a une fonction multiple : Une fonction de parking pour les usagers de l'église et de la salle des fêtes, mais aussi l'accueil des vendeurs ambulants

- Quant au stationnement linéaire le des rues, il est rejeté par certains habitants qui considèrent que c'est « impossible du fait des passages d'engins agricoles dans le bourg. »
- Les habitants regrettent la disparition de certains lieux de rencontres et de bar.
- La maison Leroux est ressentie comme intéressant pour pouvoir en faire des logements locatifs.
- L'ancien garage est sévèrement jugé de « verrue, ce garage ne renvoie pas une belle image de la commune. C'est vide et ça fait désolé. Par ailleurs ce problème existe dans tout le bourg, il y a une impression de « trop de place ».
- Un problème de vitesse des voitures est signalé au niveau du plateau sportif.
- Une remarque intéressante est faite à propos de la question de l'aménagement du bourg : « La plupart du temps quand on parle d'aménagement on a des idées venant d'autres communes, mais dès qu'on essaie de le reproduire ce n'est pas transposable. Ce qu'il faudrait ici c'est ramener la campagne dans le bourg et garder un côté rural au lieu de faire quelque chose de trop urbain.

J. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques du paysage de Laurenan

- Un territoire communal clairement identifiable par sa position géographique : un point culminant des collines du Mené; source du Ninian; important dénivelé avec les vallées.
- Richesse de paysage entre les crêtes "ventées" offrant de larges vues et des vallées encaissées avec zones humides et boisements ; des formes végétales et paysagères très nombreuses et diversifiées.
- Implantation du bâti assez discrète dans le paysage notamment des versants, à mi-pente : à l'abri des crêtes ventées et des fonds de vallée humides.

Les forces

- Identité géographique et limites de territoires très claires.
- Richesse des formes et types de paysage qui offrent un cadre de vie de qualité.
- Réseau de chemins de randonnée, notamment "la ligne", très empruntée ; traverse le territoire et le met en relation avec les autres communes ; présence d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- Position de la commune à l'abri des grandes infrastructures, sources potentielles de nuisances, mais à proximité immédiate de l'axe routier structurant du centre-Bretagne.

Les faiblesses

- L'entité paysagère et géographique des "collines du Mené" ne se superpose pas avec une entité administrative intercommunale.
- état et nombre de cheminements ressentis comme insuffisant ;
- absence d'un grand espace public fédérateur au centre-bourg;
- présence arborée faible dans le bourg ;
- espaces publics très minéraux et souvent à usages uniques.

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- évolution de l'exploitation des sols : de moins en moins de vergers (cidre), de prairies (élevage); De plus en plus de grandes cultures (fourrage) et de boisements.
- Présence arborée de plus en plus faible dans le bourg (espaces publics et jardins) ; dans les environs immédiats du bourg et sur les versants.
- Cheminements de moins en moins nombreux ou difficile d'accès par manque d'entretien ; cependant certains chemins ont de nouveau été ouverts depuis 15 ans.
- Espaces publics de plus en plus nombreux et spécifiques ; de plus en plus d'espace est réservé aux véhicules en déplacements ou stationnement.

Les menaces / effets négatifs de l'évolution

- un paysage qui a tendance à se banaliser ferait perdre la richesse des différentes formes et la spécificité du paysage de Laurenan, son caractère reconnaissable.
- un contraste de plus en plus fort entre bourg et campagne ferait perdre l'attractivité liée à la qualité du cadre de vie (qualité esthétique, mais aussi en terme d'usages !).
- le "suraménagement" des espaces publics risque de faire perdre le caractère rural du bourg ; l'absence d'espaces fédérateurs, de lieux de rencontre risque de diminuer l'attractivité de la commune.
- l'implantation d'un parc éolien sans projet de paysage risque de banaliser le paysage spécifique de Laurenan.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Nombreux espaces inutilisés au cœur du bourg qui pourraient facilement être aménagés pour renforcer le bourg sans consommer l'espace agricole.
- Reconnaissance de la qualité des paysages comme facteur d'attractivité.
- La valorisation du bois énergie offre un potentiel pour le maintien, voir la création de structures boisées, telles que haies bocagères ou taillis dans les vallées, par un processus économique et par là la préservation et le renforcement du paysage spécifique de Laurenan ;
- Jardin intergénérationnel : une démarche pour faire rencontrer les différents groupes de la population dans un même lieu

Les enjeux pour demain

- Recherche d'originalité par la qualité des paysages et des espaces publics :
 - Mettre en valeur les éléments naturels (ligne, le Ninian)
 - Créer un centre fédérateur au cœur du bourg ;
 - Donner une unité au « Châtre » par l'aménagement des espaces publics ;
 - Améliorer les cheminements (notamment chemin de l'Étrat) ; Faire un inventaire ; Préserver par une restriction d'usage aux engins motorisés ;
 - Faire attention au "suraménagement" ; préserver l'aspect rural ;
 - Faire venir la « campagne » à l'intérieur du bourg : Retrouver une plus forte présence végétale dans le bourg et les environs immédiats (espaces publics/jardins/agriculture de proximité)
 - Repenser les espaces publics dans leur ensemble : comment mieux fédérer ce "patchwork" ? Renforcement des traverses / plus grande cohérence dans le traitement ? Créer un "plan-guide" ?
- Renforcer et mettre en valeur l'appartenance au "paysage des collines du Mené" notamment par le maintien et le renforcement des haies bocagères dans un processus économique et écologique ; Création d'une commission bocagère ;
- Favoriser un "urbanisme de projet" par différence à l'urbanisme réglementaire (instauration d'une commission collégiale (élus/ habitants/ professionnels : architectes/ paysagistes/ urbanistes).

3. Forme bâtie

A. Formation du bourg et occupation du territoire habité aujourd'hui

L'emprise formelle du bourg au XIX^{ème} siècle révèle une forme compacte, réduite organisée autour de l'église et positionnée à la croisée des routes. Les masses boisées n'englobaient pas le bourg telles qu'elles existent aujourd'hui. L'ensemble était ainsi rendu facilement visible depuis la campagne environnante.



Fig. 01 Carte d'État Major du XIX^{ème} siècle

Source www.geoportail.fr

À l'observation des plans d'organisation des structures urbaines connues aujourd'hui, il ressort que le bourg est établi sur un plan radial sans connexion entre les voies convergentes en dehors de la place de l'église. Le Châtre n'était pas encore formalisé, ce secteur ne prendra forme qu'avec l'arrivée de la gare. L'emprise du bourg allongé s'est essentiellement dessinée au cours du XX^e siècle avec le raccordement du bourg au Châtre. Ce quartier de la gare est également radial. Son développement est conditionné par la présence des réseaux qui se font atouts et contraintes : la voie SNCF et son passage à niveau, les voiries regroupées sur la place du Châtre.

Il en résulte un ensemble bâti original, un bourg « à cœur double » relié par une voie sur laquelle s'appuient quelques constructions.

La superposition des trames viaires et parcellaires permet de 'lire' le bourg :

- La trame viaire du secteur du bourg représente une double étoile reliée par un axe.

- La trame parcellaire est ancrée perpendiculairement aux voies. Ces axes sont orientés nord-sud sur Le Châtre et le long de l'axe et est-ouest dans le bourg. Le bourg montre une compacité qui se délite vers l'est.
- Les grandes masses boisées du nord et de l'est encadrent le bourg 'de loin' constituant autant de rideaux masquant les volumes bâtis des points de vue du paysage alentour.
- Le bourg est investi par de l'habitat et quelques commerces. Par le passé certains bâtiments étaient investis pour le stockage de coopératives aujourd'hui disparues. À proximité du bourg, une ferme développe son activité au voisinage immédiat des habitations, cette présence induit un périmètre de réciprocité comme indiqué à l'article L. 111-3 du code rural.
- Présence de nombreux hameaux repartis sur une grande partie sud de la commune dont le bourg est le centre.



Fig. 02 Trame viaire et parcellaire révélés à partir du fond SIG

B. Formes bâties locales : les hameaux, le bourg

1. Le centre-bourg

Caractéristiques :

- Consommation du foncier faible pour une implantation bâtie représentant 30 à 35 % de la parcelle en moyenne.
- Un linéaire de réseaux et de voiries appuyé sur les axes de liaison du territoire déjà en place.
- Une implantation bâtie très majoritairement en pignons sur rue ou en façade sur rue induisant un sentiment de compacité de l'ensemble.
- Majorité d'habitat mitoyen avec des volumes assez réguliers (rez-de-chaussée + étage + combles).
- Régularité des orientations : générant une organisation ancrée sur son sol et dans son environnement.
- Uniformité : Sur des plans réguliers de largeurs régulières, le bourg porte des constructions de hauteurs variables.



Fig. 03 Zone bourg – Analyse morphologique en plan

- Les teintes de matériaux sont directement issues de la palette de l'environnement : maçonnerie pierre jointée, encadrement des baies en granit et/ou briques, toitures à 2 ou 4 pans symétriques en ardoises, présence de lucarnes pendantes en bois au nu des élévations. Les façades constituées sont ordonnancées de façon classique.



Vue de l'église et du front bâti voisin. Cette zone dense encadre l'église au nord. Les volumes construits sont similaires dans leur morphologie, seuls les niveaux d'égout et de faîtage varient très ponctuellement.



Vue sur un édifice divisé en plusieurs habitats. Cette reconversion a permis d'utiliser le volume à disposition pour y introduire des habitats de tailles différentes.

2. Le Prim'Terre – Zone pavillonnaire



Fig. 04 Le Prim'Terre – Analyse morphologique en plan

Caractéristiques :

- Forte consommation du foncier pour une implantation bâtie représentant 10 à 15 % de la parcelle en moyenne seulement.
- Une complexité de réseau et de voirie avec des espaces de voiries 'bloqués', en impasse, formant un système enclavé.
- Une implantation bâtie au centre de la parcelle laissant des espaces de marges 'en délaissés' autour des constructions.
- Multiplicité des orientations : générant une désorganisation formelle-un sentiment 'hors-sol'.
- Unicité : Sur des largeurs variables des volumes plus ou moins hauts sans homogénéité.
- Les teintes de matériaux : clairs, jaunes ... en enduits ressortent du paysage en impactant avec une tonalité très différente des teintes de l'environnement naturel.



Vue sur Le Prim'Terre depuis la voie verte. L'émergence des constructions est due à la mise en place de plate-forme pour chaque construction

3. Le Châtre – Faubourg



Fig. 05 Le Châtre – Analyse morphologique en plan

A Liaison la plus proche entre l'entité bourg/Châtre et « la ligne »

B Alignement de façades sur rue

C Place triangulaire bordée de maisons de formes similaires

Caractéristiques :

- Consommation du foncier pour l'habitat sur rue assez dense. Les fronts bâtis sont continus.
- Un linéaire de réseau et de voirie appuyé sur les axes de liaison du territoire.
- Une implantation bâtie très majoritairement en pignons sur rue ou en façade sur rue de façon espacée.
- Majorité d'habitat mitoyen.
- Régularité des orientations : générant une organisation ancrée sur les axes et dans son environnement.
- Uniformité : Sur des plans réguliers de largeurs régulières, le Châtre porte des constructions de hauteurs homogènes.
- Les teintes de matériaux sont directement issues de la palette de l'environnement : maçonnerie pierre jointée et présence de quelques façades enduites ou peintes, encadrement des baies en granit avec certains linteaux contrastés, toitures à 2 pans symétriques en ardoises, présence de lucarnes de formes très diverses au nu des élévations. Les façades constituées sont ordonnancées de façon classique.



Vue sur le carrefour du Châtre, ancienne place commerciale en lien avec la gare. Les rez-de-chaussée ne sont plus destinés au commerce, mais à l'habitat.

4. Lérignac – Un hameau



Fig. 06 Lérignac – Analyse morphologique en plan

Caractéristiques :

- Consommation du foncier moyenne en cohabitation entre espace agricole et espace habité.
- Un ensemble de voiries formant des espaces de voiries bouclées distribuant un ensemble compact.
- Une implantation bâtie en pignon sur rue essentiellement ou en façade sur rue, en limite parcellaire. Il n'existe pas de mitoyenneté entre les habitations.
- Orientations sud très majoritaire.
- Uniformité : Sur des plans réguliers de largeurs régulières, le hameau porte des constructions de hauteurs régulières. Les gabarits construits sont similaires.
- Les teintes de matériaux sont directement issues de la palette de l'environnement : maçonnerie pierre jointée, encadrement des baies en granit, en bois et/ou en briques, toitures à 2 pans symétriques en ardoises, présence de lucarnes pendantes en bois au nu des élévations des parties dédiées à l'habitation. Les façades constituées sont ordonnancées de façon classique pour la maison alors que les façades des bâtiments à usage agricole sont directement dessinées par les nécessités techniques : largeur de matériels ...
- Éléments de petit patrimoine en présence comme un four à pain, et des bâtiments 'annexes' sont en état de ruine.

C. Le patrimoine culturel bâti

Voir Fig. 07 Carte de repérage des éléments de patrimoine bâti, en annexe

Laurenan possède un patrimoine bâti conservé remontant au XVe siècle pour les traces les plus anciennes. Ces édifices remarquables sont à classer dans 3 catégories :

1. Le patrimoine religieux : Les églises chapelles, et autres lieux dédiés.
2. Le patrimoine civil : Les manoirs, châteaux...
3. Le petit patrimoine : lié aux mises en œuvre propre au territoire de Laurenan.

Aucun élément n'est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, la commune n'est donc pas visée dans le dépôt des demandes de droits publics à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le patrimoine religieux :

- L'église Saint-Ronan, qui constitue l'église du bourg autour de laquelle s'organise l'espace public. Cette église est totalement réédifiée entre 1869-1872 sur l'emplacement d'un édifice du XVe siècle.
- La chapelle de Tertignon (Tertigon) ou chapelle Saint-Yves (XVIIIe). De forme très ramassée cette chapelle bien que rattachée à son hameau bénéficie d'une implantation sur un petit promontoire entouré de verdure et ouvert vers les paysages bocagers du sud de Laurenan.
- La chapelle Saint-Unet (XVIIIe siècle), isolée cette chapelle du Nord de la commune est lovée dans un ensemble d'arbres de haut jet remarquable. Comme la précédente chapelle, elle est posée sur un tapis d'herbe qui met en valeur les murs maçonnés.
- Les croix et autres calvaires maillant le territoire.

Le patrimoine civil :

- Le manoir de Launay-Guen et son étang. (XVIe siècle).
- Le manoir de la Brousse également appelé château de Laurenan (XVe siècle).
- Le manoir de la Bédinière (XVIIe siècle).
- Plusieurs maisons dont celles du bourg présentant des appareillages anciens propres aux XVIIe et XVIIIe siècles sont également à relever.

Le petit patrimoine :

La présence d'activités artisanales et/ou commerciales humaines : les moulins à eau, le lavoir, la gare, les fours à pain, les puits maçonnés, mais également les murs peints visibles sur le secteur du bourg constituent autant d'éléments témoignant d'une activité passée propre à Laurenan.

Il est à noter que la commune de Laurenan a mis en place une politique dynamique vis-à-vis de ce patrimoine avec des actions de chantiers bénévoles internationaux :

- 2011 – Restauration de murs ;
- 2012 – Restauration du lavoir ;
- 2013 – Restauration du four à pain.

D. Évolution de la forme bâtie de Laurenan

Grâce au relevé effectué en mairie de Laurenan sur le dépôt des droits à construire ces dix dernières années, nous pouvons en conclure des tendances symptomatiques du comportement des laurenanais vis-à-vis de leurs biens immobiliers :

Ainsi bien que le nombre de demandes de permis de construire soit stable autour de 14 demandes annuelles, il faut noter une chute ponctuelle en 2009, liée à un contexte où les emprunts bancaires se sont raréfiés.

La grande majorité des permis déposés au cours des 10 dernières années concernent les hameaux. En effet, de 2 à 3 fois plus de permis de construire impactent les hameaux par rapport à la zone bourg-Châbre. Les laurenanais recherchent donc en priorité les parties les plus rurales de la commune.

Les permis sont en premier lieu consacrés au secteur agricole propre au territoire de la commune. Il est à noter que juste derrière, vient en nombre une importante proportion de permis déposés en réhabilitation. Le patrimoine ancien est ainsi bien protégé avec très peu de vacances visibles dans les hameaux.

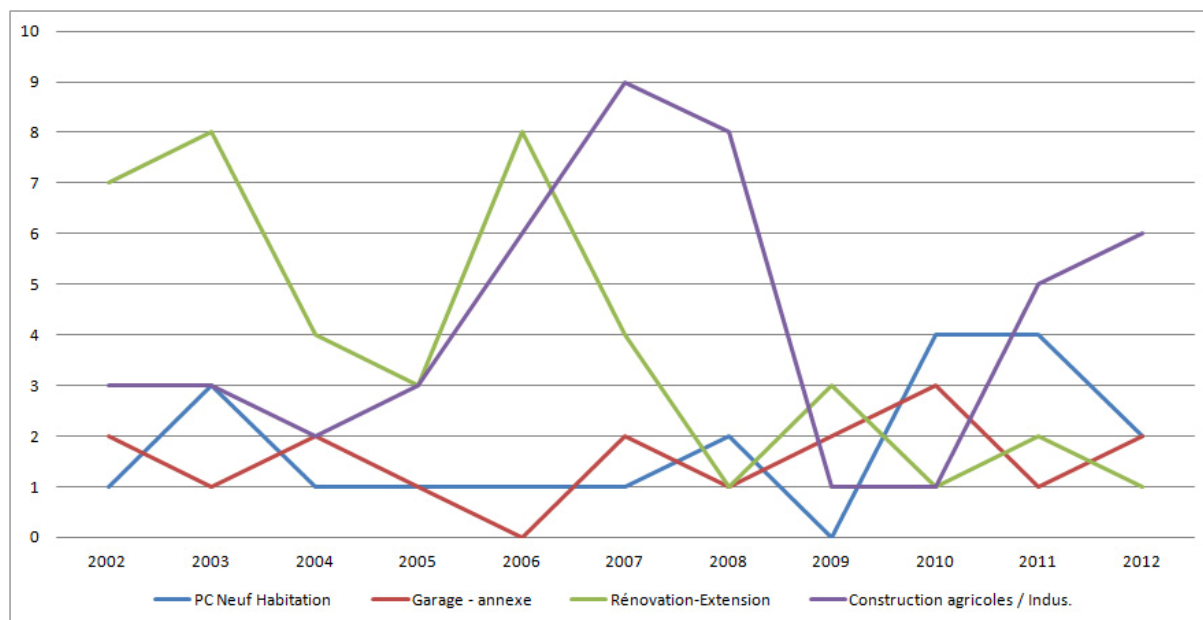


Fig. 08 Les dépôts en droit à construire sur les 10 dernières années à Laurenan

Tendances d'évolution : consommation espace/ densité

Au cours du dernier quart du XXe siècle, la forme du bourg s'est très largement étalée alors que la population était en pleine décroissance. Ce phénomène est à mettre en relation avec le desserrement des ménages et le souhait d'avoir plus de surfaces par habitat. Ce phénomène d'étalement urbain à Laurenan du fait du développement par « tâches » du bourg vient empiéter sur les terres agricoles et naturelles.

En matière de consommation d'espaces agricoles, une délibération du conseil municipal du 13/12/2011 donne de grandes orientations de principe en matière d'économie des terres agricoles.

Laurenan est classée en zone de revitalisation rurale depuis un arrêté préfectoral du 4 décembre 2012. Les territoires ruraux classés en ZRR sont ceux rencontrant des difficultés particulières telles qu'une faible densité démographique ou un handicap structurel sur le plan socioéconomique. Des dispositifs législatifs liés à ce statut permettent de favoriser les implantations des secteurs résidentiels, économiques, touristiques, etc. sur Laurenan.

E. Potentiel de rénovation du bâti une piste pour le renouvellement urbain du bourg.

Les constructions maillant le territoire bénéficient de projets de restauration, de mise en valeur de l'habitat constitutif du paysage laurenanais. Le nombre important de dépôts de droit de construire sur ce type d'habitat traduit une volonté manifeste de préservation de ces constructions par la population locale. En parallèle, il est à noter l'importante vacance des logements en place. Les chiffres INSEE de 2009, attestent 40 logements vacants pour 448 logements existants sur le territoire. Cette forte proportion semble essentiellement effective sur le bourg. Ces logements doivent rentrer en ligne de compte pour formaliser le projet de Laurenan.

F. Questionnaire / Ce qu'il faut en retenir -

L'enquête menée auprès de la population fait ressortir les éléments suivants :

- Les habitants sont, pour beaucoup, arrivés depuis moins de 10 ans (2 sur 5 en moyenne). Il n'y a pas de grandes phases d'arrivées ou de départs, les mouvements de population sont plutôt homogènes.
- Les surfaces des parcelles investies par de l'habitat sont grandes (en moyenne 1200m²/habitation), mais présentent l'atout de satisfaire des attentes très différentes. En effet le même nombre d'habitats sont portés par des parcelles de moins de 500 m² que par des parcelles classées de 500 à 1000 m² et des parcelles de 1000 à 2000 m². L'offre est en adéquation avec la réalisation d'un parcours résidentiel satisfaisant.
- Les chiffres ont permis de déceler que les constructions récentes de types pavillonnaires occupent proportionnellement de plus de grandes parcelles que les constructions anciennes. Ces dernières étant très souvent mitoyennes lorsqu'elles sont situées dans le bourg.
- L'habitat isolé dans le bourg est un phénomène plutôt récent et n'est pas issu des modes d'habiter ancestraux. Les laurenanais habitent très majoritairement cet habitat traditionnel. Les nouveaux arrivants habitent très majoritairement de l'habitat ancien également, mais constituent la majeure partie des habitants des constructions isolées du bourg.

G. Synthèse de l'apport de l'atelier

Objet de la visite de l'après-midi : Repérage de la vacance des logements du bourg et réflexion à porter sur le renouvellement urbain du centre bourg :

- Les bâtiments vides sont en bon état - clos et couvert, en général.
- Il s'agit de grands édifices.
- En parallèle, il est relevé la présence d'habitats de mêmes gabarits ayant été réhabilités et divisés en logements plus petits voués à la location. Il s'avère que ces formes d'habitats sont prisées puisqu'elles couvrent une partie du parcours résidentiel déficitaire en offre : c'est-à-dire le petit logement et le locatif.
- La densité du bourg est cohérente avec les attendus en termes de tendance de densification : L'exemple du site de la 'Ferme' montre un site protégé des aléas climatiques, bien orienté, densifiables avec une réhabilitation possible de bâtiment du XVIII très caractéristiques.

H. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques du bâti de Laurenan

- Un bourg à cœur double (dont un au Châtre), avec de nombreux lieux publics répartis sur le bourg sans réel effet de concentration.
- Deux plans en étoile reliés par une voirie sur laquelle s'appuient quelques constructions.
- Présence de nombreux hameaux repartis sur une grande partie sud de la commune dont le bourg est le centre.
- Forme bâtie dans le bourg :
 - Beaucoup de maisons mitoyennes avec des volumes assez réguliers (rez-de-chaussée + étage + comble).
 - Souvent implantées en façade ou pignon sur rue. L'essentiel de l'habitat est constitué par de grandes maisons de 5 pièces et plus.

Les forces

- Un patrimoine construit de qualité.

Les faiblesses

- Contraste fort entre le bourg et la campagne, notamment dans les espaces récemment construits, dû à un changement radical du mode d'implantation dans le site.
- Une forte vacance de l'habitat sur le centre bourg qui génère un aspect triste et peu vivant dans le bourg ;
- Manque de connexion entre les espaces habités dû à l'absence de trame transversale entre les rayons des étoiles.

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Développement du bourg en extension de sa forme initiale par "tâches" ;
- Évolution des hameaux sur eux même, sans extension notable ;
- Évolution des implantations bâties d'une implantation sur rue (façade ou pignon), à une implantation isolée, au milieu des parcelles, pour les constructions neuves.
- Multiplicité des orientations générant une désorganisation formelle "hors sol" = Manque d'unicité avec le bourg ancien.
- Habitat récent occupant de grandes parcelles contrairement aux habitations anciennes. De faite une relative plus forte consommation du foncier.
- Le bourg voit ses logements anciens être victime de vacances alors que dans le même temps son emprise évolue.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Si continuité des extensions du bourg sur les terrains agricoles : consommation renforcée et fragilisation des exploitations.
- Si continuité de constructions pavillonnaires sur le modèle constaté : difficulté de relation avec le bourg ancien d'un côté et le paysage rural de l'autre.
- Perte du caractère rural du bourg on s'approchant d'un espace de caractère périurbain.
- Si augmentation des logements vacants : évidement du centre.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Étude en cours avec l'EPF Bretagne sur des éventuelles réserves foncières : à intégrer dans le projet global ; notamment : la maison Leroux offre la possibilité d'expérimenter un "hameau contemporain" avec un espace partagé central et des jardins privatifs à l'arrière ; le garage "Elizabeille" : positionnement stratégique dans le bourg
- Une préservation du patrimoine bâti grâce aux nombres importants de réhabilitation : préservation de la qualité du cadre de vie.

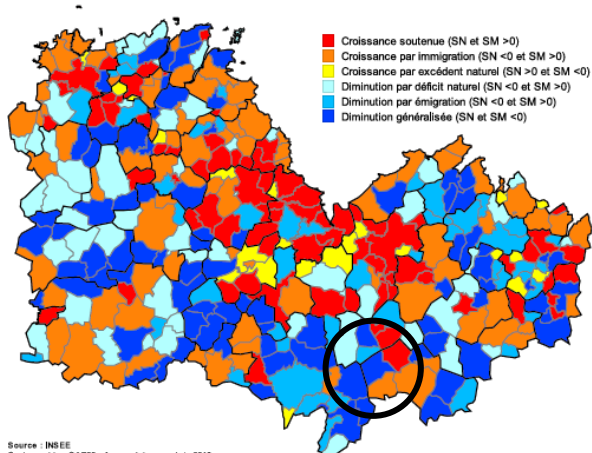
Les enjeux pour demain :

- Développer la commune de Laurenan en préservant l'économie des terres agricoles : Densifier le bourg et limiter les extensions d'urbanisation ;
- Préserver le petit et grand patrimoine de Laurenan
- Unifier le bourg et le Châbre/ Identifier le bourg ou Conforter les 2 entités constituer par le bourg d'un côté et le Châbre de l'autre
- Limiter le développement des hameaux par leur renouvellement sur eux-mêmes ;
- Recherche d'originalité par la qualité de l'architecture et de la forme des constructions nouvelles ;
- Associer densification et qualité urbaine → Favoriser le vivre ensemble, mutualiser un maximum d'équipements.
- Inciter à la réhabilitation des logements vacants ;
- Intégrer les activités dans le tissu urbain, selon les types d'activité.

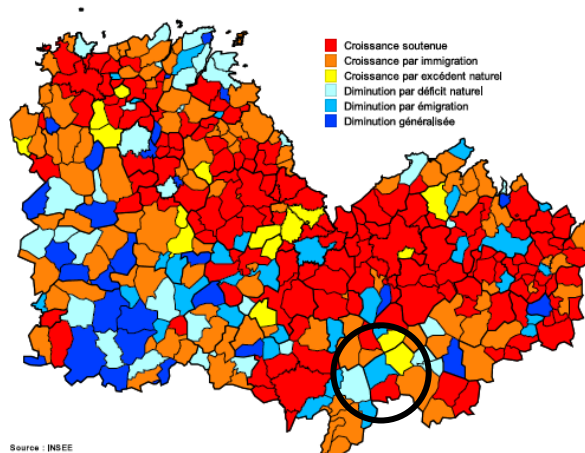
4. Population

A. Un contexte départemental attractif

Typologie de l'évolution de la population entre 1990 et 1999

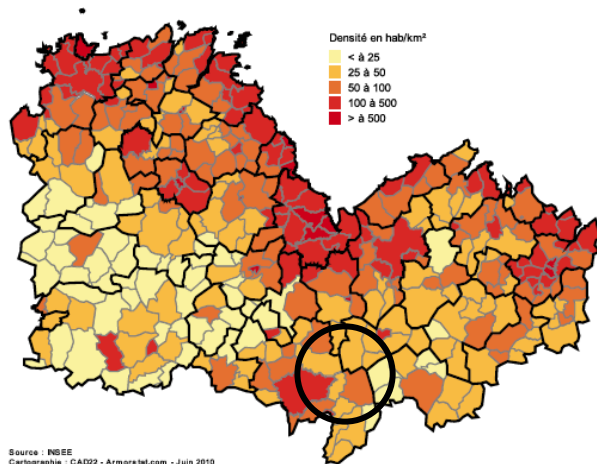


Typologie de l'évolution de la population entre 1999 et 2006



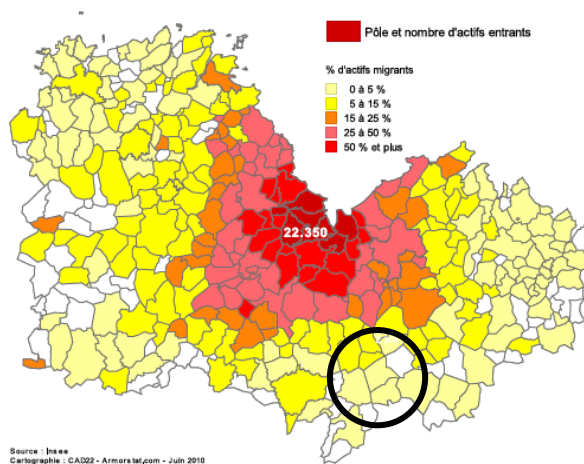
Le département des côtes d'Armor a connu une évolution notable de la population entre les recensements de 1999 et 2010. Alors que le département voyait augmenter la population de façon faible à modérée jusqu'en 1999, une accélération c'est brusquement mise en place. C'est aujourd'hui l'ensemble du département qui est en croissance, et seule une petite frange au sud et sud-ouest des côtes d'Armor continue à supporter une déprise démographique.

Densité de la population municipale 2007



Attractivité du pôle d'emplois de Saint-Brieuc* en 2006

* Pour chaque commune des Côtes d'Armor : part des actifs occupés venant travailler dans le pôle de Saint-Brieuc dans le total des sorties d'actifs



Toutefois, cette progression marque un deuxième phénomène, de recentrage de la population vers les pôles les plus importants, notamment d'un point de vue économique. Il s'agit bien sûr de Saint-Brieuc et ses environs, mais aussi du pôle économique de Lannion et de Dinan. Le sud-ouest du département faisant office de « parent pauvre » où la déprise démographique et économique est manifeste.

D'une manière générale, la densité de population marque le même clivage, avec une population plus vieillissante et moins dense au sud-ouest du département.

L'attractivité du pôle d'emplois de Saint-Brieuc est flagrante.

B. Une déprise démographique récemment stabilisée

Année	Laurenan	Variation (%)	Taux de Croissance Annuel Moyen (%)		
			Laurenan	CCHM	22
1962	860				
1968	976	2,13			
2009	713	-0,29	0,57	0,80	
2010	716	0,42	0,46	---	

Fig. 1

Tableau croissance annuelle moyen

Sources : Insee

(TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen)

La commune est actuellement en déprise démographique sur un territoire de très faible densité du centre Bretagne.

Il y a une perte continue de population depuis 1968, jusqu'à 2007. On assiste à une diminution de 27%, ce qui est remarquable, pour une commune qui a su, dans le même temps, développer l'offre de services de proximité, de services à la personne. La population est en stagnation et ce, depuis maintenant 7 ans.

La communauté de communes Hardouiniais - Méné perd également des habitants depuis 1968, mais dans une moindre proportion, puisque cette diminution n'est « que » de 10%. Et surtout, depuis 2000, un regain de population se fait jour.

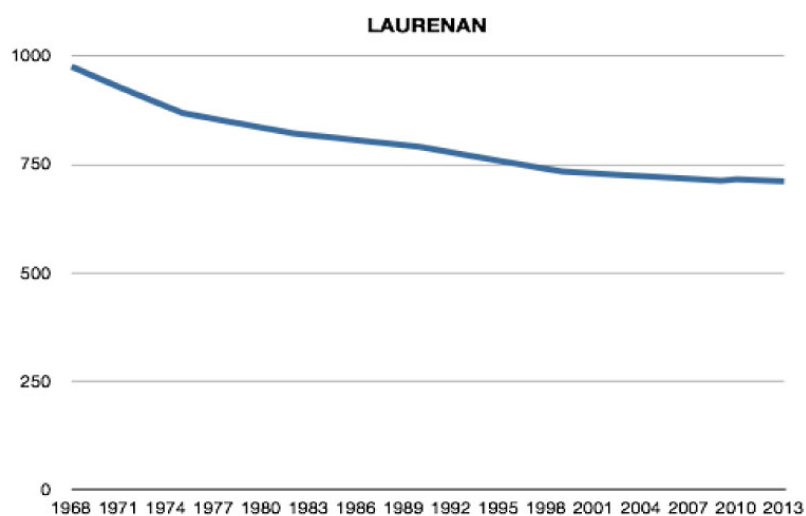


Fig. 2 Évolution de la population valeurs issues de l'INSEE

Laurenan bénéficie de l'apport de population de communes environnantes, mais aussi de personnes qui viennent habiter la commune du fait de la qualité de son cadre de vie.

Ces personnes peuvent alors venir de fort loin. Il n'y a pas à proprement parler de redistribution de population d'un pôle central vers sa périphérie du fait de l'absence de ce type de pôle.

Merdrignac voit, au mieux, sa population se stabiliser. L'ensemble de la communauté Hardouiniais Méné ayant sa population qui augmente légèrement ses dernières années.

Là où la communauté de communes voit dans son ensemble, sa population réaugmenter, Laurenan ne parvient qu'à stabiliser sa population.

C. Le bassin de vie

Le bassin de vie dont dépend la commune est celui de Loudéac, ville moyenne de 9857 habitants. Le pôle de proximité est celui de Merdrignac, plus petit, 2918 habitants, mais pourvoyeur de commerces de proximité et de services importants.

Le bassin élargit de la communauté de communes Hardouiniais-Méné voit, depuis une dizaine d'années, sa population augmenter de nouveau, par l'effet des néo ruraux qui viennent profiter du cadre de vie campagnard, mais pas trop loin de leurs emplois. La population de la communauté de communes augmente depuis le recensement de 1999, passant de 7 372 à 7 843 habitants, mais la commune de Merdrignac stagne autour de 2 920 habitants. On assiste à un rebond général de près de 7%.

Le bassin de vie peut donc être considéré comme relativement attractif, au-delà de la crise actuelle. La relative proximité du bassin rennais, de Lamballe et dans une moindre mesure du pôle agro alimentaire local, permet aujourd'hui de préserver, voir d'augmenter la population et Laurenan devrait pouvoir en profiter.

On assiste donc à une arrivée légère, mais régulière de population de l'extérieur.

Année	Merdrignac	Variation (%)	Taux de Croissance Annuel Moyen (%)		
			Merdrignac	CCHM	22
1962	2 559				
1968	2 576		0,11		
1999	2 826		0,14	-0,31	0,09
2010	2 918		0,07	0,46	---

Fig. 3

Taux de croissance annuel moyen Merdrignac et CCHM source INSEE

Année	CCHM	Variation (%)	Taux de Croissance Annuel Moyen (%)		
			CCHM	22	Région
1968	8 646				
1999	7 372		-0,31	0,09	0,44
2010	7843		0,46		

À la lecture de ces chiffres, il est intéressant de constater une différence fondamentale entre la CC Hardouiniais-Méné et la commune de Merdrignac. En effet, on peut considérer que cette commune n'a fait que renforcer son rôle de pôle centre vis-à-vis des campagnes environnantes. Cela corrobore l'idée selon laquelle il existe aujourd'hui un réel recentrage de l'activité autour des pôles et bourgs ruraux majeurs, dot celui de Merdrignac.

D. L'importance de la commune dans la sphère élargie

On peut considérer que le phénomène de « dortoirisation » est en cours de développement dans la commune, mais il n'est pas encore totalement installé du fait que la population communale continue à vieillir et que le solde migratoire reste négatif. Le phénomène de désertification rurale est maintenant stoppé.

Avec 716 habitants au dernier recensement, sa représentativité intercommunale n'a pas progressé et pourrait d'ailleurs continuer à diminuer du fait que la population est vieillissante.

Les personnes qui viennent y habiter en résidence principale, préfèrent clairement la campagne à la proximité des villes. 17,8 % habitent la commune depuis moins de 5 ans et 31,2% depuis moins de 9 ans.

Tout le spectre de la pyramide des âges est impacté par cette évolution. Ce sont les jeunes couples qui permettent de maintenir le nombre d'élèves dans les classes et la commune ne peut plus proposer exclusivement une même typologie de logements ; ce qui irait à l'encontre des dispositions législatives, mais aussi à l'encontre de son intérêt.

E. Solde naturel et solde migratoire

Soldes naturel et migratoire de Laurenan	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,7	-0,8	-0,5	-0,8	-0,2
– due au solde naturel en %	-0,4	-0,3	-1,0	-0,7	-0,1
– due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,2	-0,5	0,6	-0,1	-0,2
Taux de natalité en ‰	12,7	12,7	7,7	8,4	12,9
Taux de mortalité en ‰	16,8	15,6	18,1	15,7	13,7

Fig. 4 Taux de croissance annuel moyen Source Insee

En 2010 le taux de croissance annuel moyen dans la commune était de -0,2% alors qu'en 1999 il était de -0,8%.

Laurenan	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Naissances	7	11	7	10	7	9	10	9	7	12
Décès	9	9	8	12	8	10	11	12	8	12

Fig. 5 Nombre de naissances et décès Source Insee

- La natalité est en légère baisse
- La mortalité est stable à un niveau assez élevé
- L'indice de jeunesse (IJ) est de 0,74 (la part des personnes de < 20 ans / la part des personnes de > de 60 ans)
- La commune a une population âgée dans un espace qui vieillit toutefois moins rapidement.
 - IJ Laurenan : 0,74
 - IJ c/c hm : 0,85
 - IJ Morbihan : 0,83
 - IJ Bretagne : 0,99.

Soldes naturel et migratoire de la CCHM	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,7	-0,6	-0,5	-0,3	0,6
– due au solde naturel en %	0,0	-0,3	-0,3	-0,4	-0,1
– due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,7	-0,3	-0,2	0,1	0,6
Taux de natalité en ‰	15,2	12,2	11,7	10,1	11,3
Taux de mortalité en ‰	15,3	14,9	14,6	14,4	11,8

Fig. 6 Solde migratoire et naturel
Source Insee

En tendance lourde :

- le solde naturel reste clairement défavorable, ce qui implique une obligation de définir un parcours résidentiel approprié ;
- solde migratoire reste légèrement négatif sur l'ensemble de la période, mis à part un cours intermédiaire entre 1982 et 1986 ;
- la stabilisation de la population reste précaire et conjoncturelle ;
- Le taux de mortalité reste stable ou en légère baisse, mais bien supérieure au taux de natalité qui diminue franchement, malgré une augmentation récente du nombre de naissances. La population continue donc actuellement à vieillir.
- stagnation de la natalité du fait d'un parcours résidentiel insuffisamment mis en place. (jeunes ménages = petits logements)
- Les chiffres pour la communauté de communes sont plus encourageants, avec un solde migratoire de 0,6 et un taux de mortalité et de natalité globalement identiques, respectivement 11,8 et 11,3.

F. La structure de la population : Une pyramide des âges déséquilibrée

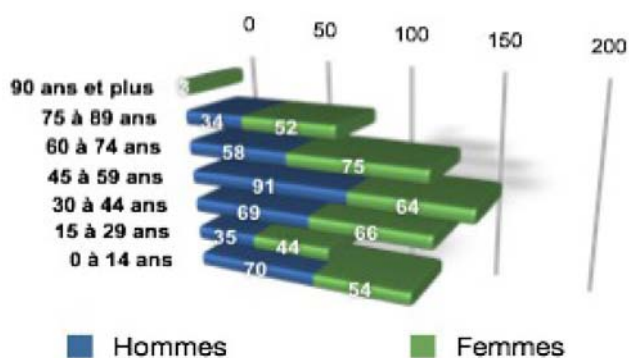


Fig. 7 Pyramide des âges à Laurenan S. Insee

Ce diagramme montre que la pyramide des âges est en phase d'inversion, ce qui est le signe d'un vieillissement de la population, toutefois, les 0-14 ans tendent à devenir plus nombreux et donne de nouveau une base plus solide pour l'avenir.

La part des personnes âgées n'est paradoxalement pas très importante, malgré que la pyramide des âges soit clairement inversée. La part des ménages avec de jeunes enfants à venir s'installer à Laurenan explique l'augmentation du nombre d'enfants de moins de 14 ans et l'augmentation de la tranche d'âges intermédiaires des 45 – 59 ans. L'installation de personnes plus jeunes fait chuter le pourcentage de personnes âgées, mais en fait, c'est la sociologie communale qui évolue grandement. Le pourcentage de personnes âgées correspond à ceux qui sont restés « vieillir au pays ».

Entre les recensements de 1999 et 2010, le rajeunissement de la population s'est maintenu, avec une nette progression pour les classes d'âges 45 à 59 ans. Il y a au fond, peu de personnes âgées, seulement 12 %.

Le nombre de personnes âgées devrait continuer à augmenter au cours des prochaines années, car on assistera à un glissement des classes d'âges, notamment pour celle des 60-74 ans, dont une partie passera en plus de 75 ans. Il est donc nécessaire pour la commune de continuer à attirer des personnes plus jeunes pour continuer à stabiliser le nombre de personnes dans les classes d'âges les plus jeunes.

Les personnes jeunes et notamment les enfants sont très bien représentés. La seule problématique est que le renouvellement sera difficile à réaliser au sein de l'habitat actuel, à dominante forte de maisons individuelles.

Actuellement, 68,8% habitaient le même logement 10 ans auparavant.

G. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de la population de Laurenan

- Population en 2010 : 716
- Densité faible : 23,1 habitants par km² en 2009.
- Côtes-d'Armor : 85,4 habitants par km². Population beaucoup plus dense sur la côte ; Effet de densification autour de l'axe routier n'a apparemment pas d'incidence sur Laurenan.
- "Population âgée : L'indice de jeunesse 67% ou 0,67 (67 personnes <20 ans pour 100 personnes >60 ans)
- dans un contexte plus jeune : l'indice est de 0,85 dans la Communauté de Communes du Hardouiniais Méné; dans le Morbihan =0,83 ; **en Bretagne = 0,99.**

Les forces

- Présence du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) : Facteur d'accueil des jeunes enfants ;
- Bonne capacité d'accueil pour les nouveaux arrivants en termes de logements vacants.

Les faiblesses

- La pyramide d'âge en phase d'inversion qui est le signe de vieillissement de la population.
- La commune n'est pas en capacité économique de retenir sa population jeune.

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- La commune est en déprise démographique, avec une perte de 260 habitants (baisse de 27% depuis 1968 (976 habitants en 1968) : évolution tendancielle ; En comparaison, on observe une baisse moindre, de 9,7% dans la CDC Hardouinai Mené entre 1968 et 2009 (8 646 à 7807 habs) ; une hausse de 3,1% dans le Pays Centre Bretagne entre 1968 et 2010 (43 533 à 44 744 habs), et une hausse forte de 16% de la population (506 102 à 587 519 habs) dans le département des Côtes-d'Armor ;
- Le solde migratoire est déficitaire : les jeunes ne restent pas sur la commune pour manque d'emplois, de commerces et de services de proximité.
- Le solde naturel s'équilibre depuis quelques années. Le nombre de naissances augmente ces dernières années ; la mortalité est stable à un niveau assez élevé.
- Vieillissement tendanciel de la population. Le rajeunissement est conjoncturel et reste précaire et soumis autant à l'économie qu'à la présence de l'école.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Si vieillissement continue, augmentation des décès : Risque de perte de la population à moyen terme ; Risque de désertification de la commune, perte de dynamisme.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Augmentation récente de la population, faible, mais réelle de 0,8%.
- Augmentation des jeunes depuis une dizaine d'années, notamment pour les 0-14 ans. La pyramide des âges se rééquilibre lentement.

Enjeux pour demain

- Augmenter la population de 100 habitants en 10 ans ;
- Proposer une mixité sociale et générationnelle en recherchant davantage une population jeune.

5. Logement

La commune est restée rurale dans ses fondements les plus profonds, même si les modes d'urbanisation se sont adaptés aux typologies de constructions récentes (maisons individuelles, lotissement). Le bourg est resté rural et la commune agricole, même si la part des emplois dans cette activité n'a cessé de diminuer.

A. Analyse du parc de logements actuel

Le nombre d'autorisations d'urbanisme délivré est en diminution.

La part de rénovation dans l'ancien est importante et dénote d'un attachement culturel et d'une volonté réelle de vivre en campagne pour une part non négligeable de la population. Le logement neuf remplace progressivement les demandes de restauration au cours de ces 3 dernières années.

Les logements neufs sont paradoxalement moins nombreux et ne représentent pas plus d'un tiers de l'ensemble en moyenne, mais sur 10 ans et pas sur les 3 dernières années.

Le nombre d'autorisations d'urbanisme tend à diminuer ces dernières années, ce qui pourrait être un signe de désaffection pour la commune (attention à la pyramide des âges)

65 logements neufs ou rénovés en 10 ans, mais seulement 28 nouveaux logements construits.

Permis de construire délivrés

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
réno	7	6	5	3	7	3	0	1	1	3	1
neuf	1	6 dont 4 col 2	3	3	3	1	2	0	4	4	2

Fig. 1

Nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées
Source SITADEL

Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Ensemble						
Résidences principales	311	295	300	315	321	320
Résidences secondaires ou logements occasionnels	62	78	57	69	83	82
Logements vacants	22	32	14	38	36	61

Fig. 2 Catégories de logements
Source Insee

Les résidences secondaires sont en stagnation. Il ne s'agit pas forcément de résidence de vacances, mais ce peut être aussi des résidences de familles, suite à un décès, que la famille souhaite conserver dans la commune et qui d'un point de vue juridique, se transforment donc en résidences secondaires. Il y en a aujourd'hui 82, alors qu'elles ne représentaient que 69 logements en 1990.

En 1990, il y avait 18,8% de résidences secondaires et 17,7 % en 2010. Les résidences secondaires liées au tourisme sont marginales (majoritairement parisiens et anglais).

Ainsi,

- Les résidences principales sont stables depuis une vingtaine d'années autour de 320 logements et les logements vacants sont en progression de 25, pour atteindre 61 logements, soit le plus haut niveau jamais atteint. C'est un décompte fluctuant au gré des départs en maison de retraite ou décès des occupants par exemple...Elles représentent 16,6% et 9,3% pour la communauté de communes.
- Les résidences secondaires représentent 17,7 %. D'une manière générale, les résidences secondaires sont représentées de manière encore plus faible à l'échelle de la communauté de communes avec 11,5%, en régression depuis 1999.
- La typologie de logements indique également que les maisons individuelles sont en nombre très majoritaire, 97,4%. On peut néanmoins remarquer l'effort véritable fait en faveur de la réalisation d'appartements. Ce taux est d'ailleurs passé de 1,1 à 2,2 entre 1999 et 2010, ce qui reste marginal, mais en réelle progression. Il y a aujourd'hui 10 appartements contre 5 en 1999, mais toujours pas de logement HLM.

Il est également intéressant de constater que la part des locataires est en diminution ce qui est un mauvais signal puisque les jeunes commencent souvent par louer un logement avant de réaliser une première acquisition. Il s'agit d'une diminution en pourcentage et en volume puisqu'il y avait en 1999, 55 logements locatifs et qu'il y en a aujourd'hui 44 ; le pourcentage passe de 17,1 % à 13,7 % entre 1999 et 2010.

La commune s'est orientée vers une politique volontariste de création de logements pour attirer des personnes jeunes et permettre aux personnes âgées de rester vivre à la campagne, près de chez eux dans des résidences spécialisées ou à domicile.

Il n'y a pas de logement HLM dans la commune, mais ils existent 12 logements communaux à logement modérés pour pallier ce manque de logement HLM.

Résidences principales	2010				1999	
	Nombre	%	Nb de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	320			22,7	321	
Propriétaires	270	84,4	567	25,2	253	78,8
Locataires	44	13,7	94	8,1	55	17,1
Dont d'un logement HLM loué vide	0		0	///	0	
Logé gratuitement	6	1,9	21	18,3	13	4

Les locataires sont de moins en moins nombreux et ont emménagé depuis 6 ans en moyenne dans leur logement, ce qui montre que le roulement est assez important. Cela va dans le sens d'un brassage de population et donc d'une certaine mixité urbaine et sociale. On assiste à une diminution de 20% du parc locatif en 10 ans.

Fig. 3 Typologies des résidences principales

Source Insee

B. Nombre d'habitants par logement

La stagnation du nombre d'habitants et l'augmentation du nombre de logements vont dans le sens d'une diminution du nombre de personnes par ménages. Le nombre de personnes par ménages, autour de 2,2, est en diminution constante, il était de 2,5 en 1990 et 3,2 en 1968.

L'arrivée de nouveaux ménages avec enfants dans la commune soutient un nombre assez élevé de personne par ménage, mais la manière d'arriver à ce chiffre a quant à elle variée. Le nombre de foyers avec une seule personne était dans le passé une exception alors qu'aujourd'hui les personnes âgées de plus de 65 ans vivent seules pour 40% d'entre elles. 50% pour les personnes de 80 ans et plus, et

30 % environ des 65 ans et plus vivent seuls. La structure familiale type a évolué au cours des 40 dernières années.

Ainsi, le desserrement observé est davantage dû aux conséquences induites par le vieillissement de la population, que par le nombre des divorces, logements étudiants séparations...

C. Les logements vacants.

Entre 1999 et 2010, le nombre de logements vacants est passé de 36 à 61 ce qui représente 13,7 % de l'ensemble des résidences, soit de nouveau à la hausse. Le nombre de logements vacants n'a jamais été aussi élevé, malgré un nombre important de réhabilitations ces 10 dernières années.

Il y a beaucoup de logements vides en centre bourg et en campagne, dans les hameaux isolés, qui pour certains ne disposent plus de résident permanent.

D. Projection démographique

Entre 1999 et 2010, le seuil de stabilité de la population a été de 36 logements : c'est-à-dire que la population communale aurait été stable, même si une augmentation importante du nombre de logements à caractère principal avait été enregistrée à Laurenan, sans apport de population extérieur.

Desserrement	5
Renouvellement	20
Résidences secondaires	7
Logements vacants	4
	36 Logements

Ce point mort est à prendre avec précaution, car il s'agit ici de travailler sur un panel très resserré de personnes et de logements ; ce qui implique que la moindre secousse peut faire basculer la balance dans un sens ou dans l'autre, sans que, pour autant, la commune soit en réel péril. Le nombre de logements augmente à Laurenan, mais la population tend à stagner.

E. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques du logement à Laurenan

- Nombre de logements actuels (en 2009) : 448 logements, dont 318 résidences principales, 90 résidences secondaires et 40 logements vacants. 7 appartements.
- logements locatifs : 43 des 318 résidences principales sur la commune sont en location. Ce qui représente 13,5% de la population.
- Absence de logements HLM, mais la commune dispose d'habitations à loyer modéré (12 logements dont 4 logements en collectif).
- Résidences secondaires : 90 résidences secondaires ce qui représente 20 % du parc de logements. Souvent occupées par une population britannique. Une part importante des résidences secondaires sont des maisons familiales héritées.
- 40 logements vacants (donnée INSEE, répartie sur la commune) les principales raisons : logements non adaptés -peu isolés/ ne correspondant pas à la demande/nécessitant des investissements ; trop chers ; indivision suite à un héritage ;

Les forces

- Part de rénovations importante montre l'attachement culturel des habitants au bâti existant.
- Le nombre de locataires est faible sur la commune : la majorité de la population a donc les moyens financiers d'être propriétaire.
- Attractivité du foncier : Action communale pour baisser le prix du terrain viabilisé à 8 m² (En moyenne le m² est à 12/13 €). En comparaison, le m² dans le département des Cotes d'Armor est à 51,30 € le m².

Les faiblesses

- Manque d'hétérogénéité dans le parc locatif. Beaucoup de T5, mais trop peu de T1, T2.

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- 85 permis délivrés en 10 ans : Constructions de logements neufs représentent 1/4 des permis délivrés. Le parc rénové dans l'ancien est important, même dans les hameaux.
- Stabilité du nombre de résidences principales, mais augmentation du nombre des résidences secondaires (en 1990 : 69 ; en 2009 : 90, soit une augmentation de 30,4%), qui forment le gros des rénovations de logements, notamment dans les hameaux.
- Les locataires sont de moins en moins nombreux : Diminution de 22% du parc de logements locatifs : Entre 1999 et 2009 on est passé de 55 logements en location sur la commune à 43.

- Le nombre de logements vacants continue à augmenter, alors que des constructions récentes se construisent en périphérie du bourg. Augmentation de l'emprise du bourg et "évidement" de son centre.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Résidentialisation de la commune. Désorganisation sociale du fait d'un manque de cohésion des personnes qui viennent habiter à Laurenan ; Risque d'un moindre « vivre ensemble » ;
- Risque de définition restrictive des capacités d'urbanisation liée à une projection démographique « au fil de l'eau ».

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Augmentation des résidences secondaires marquant une réelle attractivité touristique porteuse d'emploi pour la commune et la communauté de communes.
- Potentiel de la commune (maisons en vente/logements vacants/terrains disponibles au cœur du bourg) pour accueillir des habitants supplémentaires.

Enjeux pour demain

- Densifier le bourg et projeter des extensions mesurées en rapport avec une projection démographique soutenable.
- Augmenter le nombre de logements locatifs :
- Augmenter le nombre de logements rénovés :
- Mettre en œuvre un réel parcours résidentiel : Proposer une offre variée et adaptée autant à la demande, qu'aux obligations de droit.
- Développement de l'éco-habitat.

6. Vie économique

A. Attractivité et emplois

22122 – Établissements, Entreprises et Artisanat au 1er janvier 2011			
Catégorie (NA21)	Établissements	Entreprises	Dont artisans
Agriculture, sylviculture et pêche	46	46	0
Industries extractives	1	0	0
Industrie manufacturière	2	2	2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	0	0
Production et distribution d'eau, assai- nissement, gestion des déchets et dé- pollution	1	0	0
Construction	2	2	2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2	2	1
Hébergement et restauration	1	1	0
Activités de services administratifs et de soutien	1	1	0
Administration publique	1	1	0
Enseignement	2	1	0
Santé humaine et action sociale	1	0	0
TOTAL	61	56	5

Laurenan est une commune rurale qui peut, dans une certaine mesure, sembler assez attractive, notamment par le développement de services de proximité de qualité.

L'impact de l'agriculture reste encore marqué, même si le nombre d'exploitations agricoles a diminué comme ailleurs. Les habitants sont devenus très mobiles et les déplacements domicile / travail sont quotidiens pour une frange importante de la population.

Fig. 1 Catégories d'établissements à Laurenan

Il existe actuellement peu d'emplois sur la commune (20, dont 40 % dans l'emploi public (5 à la mairie; 3 enseignants). Cependant on peut remarquer une hausse encourageante depuis les dernières années. L'activité principale reste l'agriculture avec 46 exploitations même si, sur ce nombre, seules 4 exploitations ont des salariés. Puis viennent le domaine du commerce et de l'industrie. Il y a actuellement trois commerces avec salariés dans la commune, il s'agit d'un bar, restaurant et boulangerie.

Laurenan– Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans			
	31/12/2011	2009	1999
Nombre de chômeurs	34	15	27
Taux de chômage en %	–	5,1	8,8
Taux de chômage des hommes en %	–	3,1	7,2
Taux de chômage des femmes en %	–	7,3	11,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,9	66,7	51,9

Fig. 2 Chômage Source Insee

Le chômage est toutefois important, on dénombre 34 personnes sans emploi en 2011 (catégories ABC, environ 8% ; catégorie A : 22 = environ 5 %) contre 15 en 2009, la majorité des chômeurs se trouvant dans des bassins d'emplois plus importants.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	2010	%	1999	%
Ensemble				
Travaillent :				
dans la commune de résidence	76	26,9	99	35,2
dans une commune autre que la commune de résidence	206	73,1	182	64,8
située dans le département de résidence	182	64,7	159	56,6

73,1% des actifs travaillent en dehors de Laurenan, sur les bassins de Merdrignac, Loudéac, Saint-Jacut-du-Mené et dont 7,8% en dehors du département.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone	2010	%	1999	%
située dans un autre département de la région de résidence	22	7,8	22	7,8
située dans une autre région en France métropolitaine	2	0,7	1	0,4
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0	0	0

De plus, entre 2000 et 2010, la part des personnes travaillant en dehors de la commune a augmenté de 8%, ce qui est très important et montre la dépendance de la population des moyens de transport pour se rendre dans les différents pôles

Fig. 3 Lieu de travail

Source Insee

d'emplois. Ce dernier élément peut s'expliquer par la dispersion des pôles d'emplois autour de Laurenan. Certains actifs se rendent dans les départements voisins de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

B. Synthèse – enjeux pour demain

Le maintien des jeunes actifs dans la commune en créant de l'emploi est une nécessité afin d'éviter que la communauté de communes Hardouinais Méné et la commune de Laurenan ne se dépeuplent au profit du Pays de Pontivy ou de celui de Brocéliande par exemple dont l'évolution démographique est respectivement estimée d'ici 2030 de 3 à 18% pour le premier et de 24 à 40% pour le second. À terme on peut craindre, selon certaines prévisions, que le Pays Centre-Bretagne perde entre 1000 et 5000 actifs de sa population d'actifs potentiels soit une baisse de 10 à 17%. Toute commune disposant d'emplois conservera donc son statut de centre attractif.

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de la vie économique de Laurenan

- Forte présence de l'activité agricole, tant par le nombre d'exploitants, que par l'emprise spatiale ou le poids économique.
- Importance du secteur de l'agroalimentaire au sein d'un bassin de vie élargi
- Peu d'emplois sur la commune ; très peu d'artisans.
- La grande majorité des actifs résidents travaillent en dehors de la commune.

Les forces

- Proximité de l'axe routier RN 164 ; l'axe structurant du centre Bretagne
- Attractivité des pôles Loudéac, Merdrignac et Saint-Jacut-du-Mené qui sont à relative proximité (15 min environ).
- Bâtiments vacants : potentiel d'accueil de nouvelles activités

Les faiblesses

- Peu de commerces de proximité (boulangerie, restaurant).
- Peu de salariés sur la commune
- Le chômage est relativement important pour le milieu rural :

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Disparition des commerces sur la commune : les habitants font leurs courses en dehors de la commune.
- Augmentation du chômage.
- Peu d'emplois, mais légère hausse depuis ces dernières années.
- Lancement d'une entreprise de bois déchiqueté : entretien des haies et taillis ; production bois énergie ; production de paillage (maraîchage/plantations communales)

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Disparition de l'emploi généré par l'activité agricole (quelques exploitations ont des salariés).
- Risque de perte de la population : le chômage incite les personnes à aller vers des villes plus importantes.
- Manque d'attractivité de la commune ; perte de plus en plus importante en terme d'économie résidentielle.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Développement des énergies renouvelables : opportunités de création d'emplois.

Enjeux pour demain

- Maintenir l'activité économique restante sur Laurenan ; développer l'économie résidentielle ;
- Logique de confortement des commerces ;
- Attirer des artisans et des activités originales ; Création d'emplois grâce au développement du secteur de la construction de BBC ;
- Favoriser le tourisme en désaisonnant les pratiques ;
- Renforcer et mettre en valeur l'appartenance au "pays des collines du Mené".

7. Agriculture

L'Agriculture dans le Pays du Centre Bretagne

L'agriculture bretonne a dégagé 8,5 milliards d'euros de productions en 2011, en hausse de 11,6 % par rapport à 2010, dont 69 % proviennent des productions animales. Les productions animales prédominent, mais la Bretagne est aussi présente dans les productions végétales et est notamment la première région légumière de France.

A. Un pays rural

Loudéac (9 857 hab.), Plémet (3 047 hab.) et Merdrignac (2 918 hab.) sont les seules unités urbaines répertoriées en 2010. Toutes les autres communes sont dites rurales. La densité de population du Pays est largement inférieure à la moyenne régionale : 46,9 habitants au km² contre 116,7 habitants au km². Hormis Loudéac, Uzel, Collinée et la Chèze dépassant la moyenne régionale, toutes les communes du Pays ont une densité très faible : elle est inférieure à 60 hab./km² en périphérie de Loudéac et inférieure à 40 pour les autres. Faible densité et déprise démographique caractérisent un tiers des communes du Pays du Centre Bretagne, dont Laurenan.

B. L'agriculture comme socle de l'économie

L'agriculture est le socle de l'activité économique du Pays du Centre Bretagne. Elle emploie 48,1 % de la population active dans les exploitations ou directement en lien avec l'activité agricole. 17 % de la population active travaille directement dans les exploitations agricoles, 24,7 % dans l'industrie dont 16,7 % dans l'industrie agroalimentaire, 7,2 % dans la construction et 51,1 % dans le tertiaire dont 14,4 % dans les coopératives, ETA ou OPA. À cela, s'ajoutent les emplois induits dans la construction, le commerce, la réparation de matériel...

En 2009, il y avait 2 783 actifs dans les exploitations agricoles, dont 1 718 chefs d'exploitation et 896 salariés (ETP). Le Pays se caractérise par une forte part de salariés dans la population active agricole (un salarié pour deux actifs). À noter que 27,8 % des chefs d'exploitation sont des femmes. Parmi ces agriculteurs, 35 pratiquent l'Agriculture Biologique (dont trois à Laurenan), soit 2,3 % de toutes les exploitations agricoles et 49 ont une activité de vente directe significative. Le canton de Merdrignac fait figure d'exception avec ses 20 fermes installées en Agriculture Biologique.

a — Des exploitations qui se regroupent.

En 2009, la MSA recense 1 292 exploitations sur le Pays (15 % des exploitations du département), elles étaient 23 % de plus en 2001. La tendance au regroupement qui existe sur l'ensemble du département des Côtes-d'Armor (-17,5 %) est plus accentuée ici. Cela se reflète dans les statuts des exploitants puisque 63 % d'entre eux travaillent en sociétés.

Le Pays du Centre Bretagne regroupe 24 % des exploitations porcines, 33 % des exploitations en veaux de boucherie des Côtes-d’Armor et 18 % des exploitations laitières.

b — Le renouvellement des générations.

En 2009, la MSA a comptabilisé 43 nouvelles immatriculations contre 67 cessations d’activités sur le Pays, soit un taux de renouvellement des actifs de 64,2 %. Sur ces 43 personnes, 24 avaient moins de 40 ans et 22 d’entre elles se sont installées avec les aides, 73 % dans le cadre familial. Depuis 2001, 18 % des installations aidées des Côtes-d’Armor se sont réalisées sur le pays du Centre Bretagne. 374 chefs d’exploitation (21,7 %) sont âgés de 55 ans et plus et partiront à la retraite dans les six ou sept années à venir. Le renouvellement des actifs est un enjeu important pour le maintien d’un tissu agricole et rural dynamique.

C. Le poids de l’économie agricole pour le Pays du Centre Bretagne.

Territoire rural, le Pays du Centre Bretagne est fortement spécialisé dans l’agriculture et dans les industries agroalimentaires. De nombreuses entreprises agroalimentaires sont implantées sur le territoire, notamment dans la production de viande de volaille et de porc.

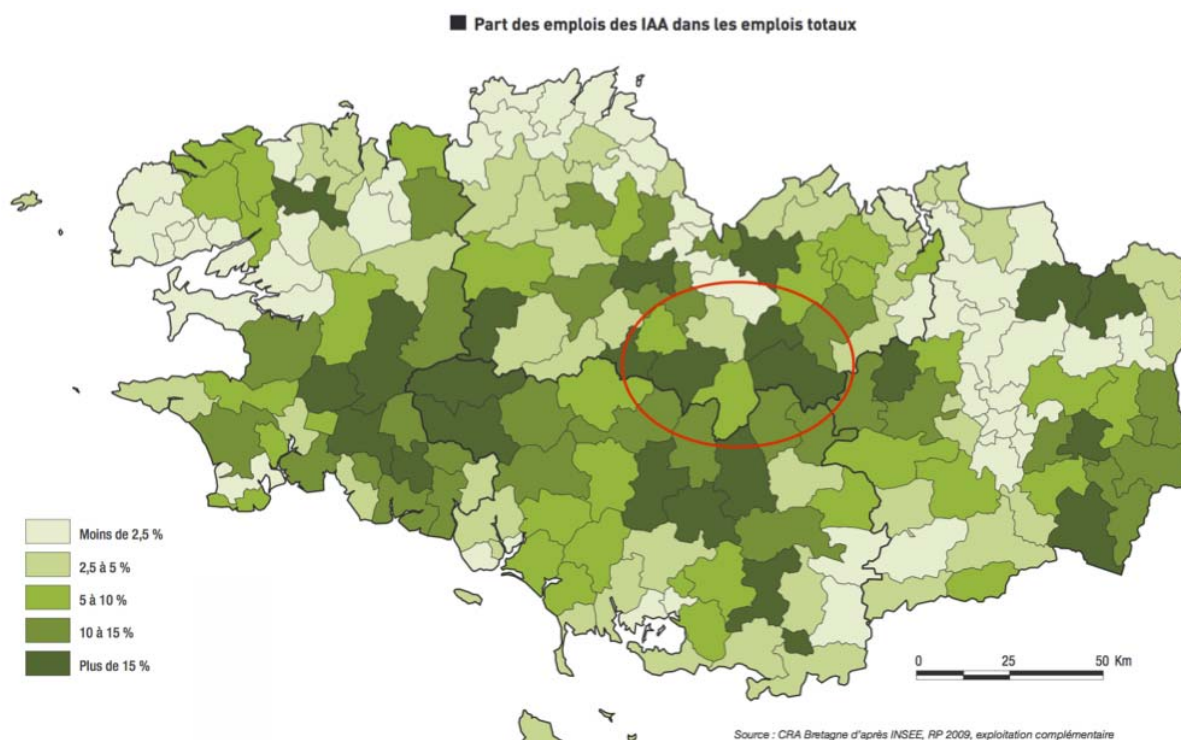


Fig. 1 : Part des emplois des IAA dans les emplois totaux

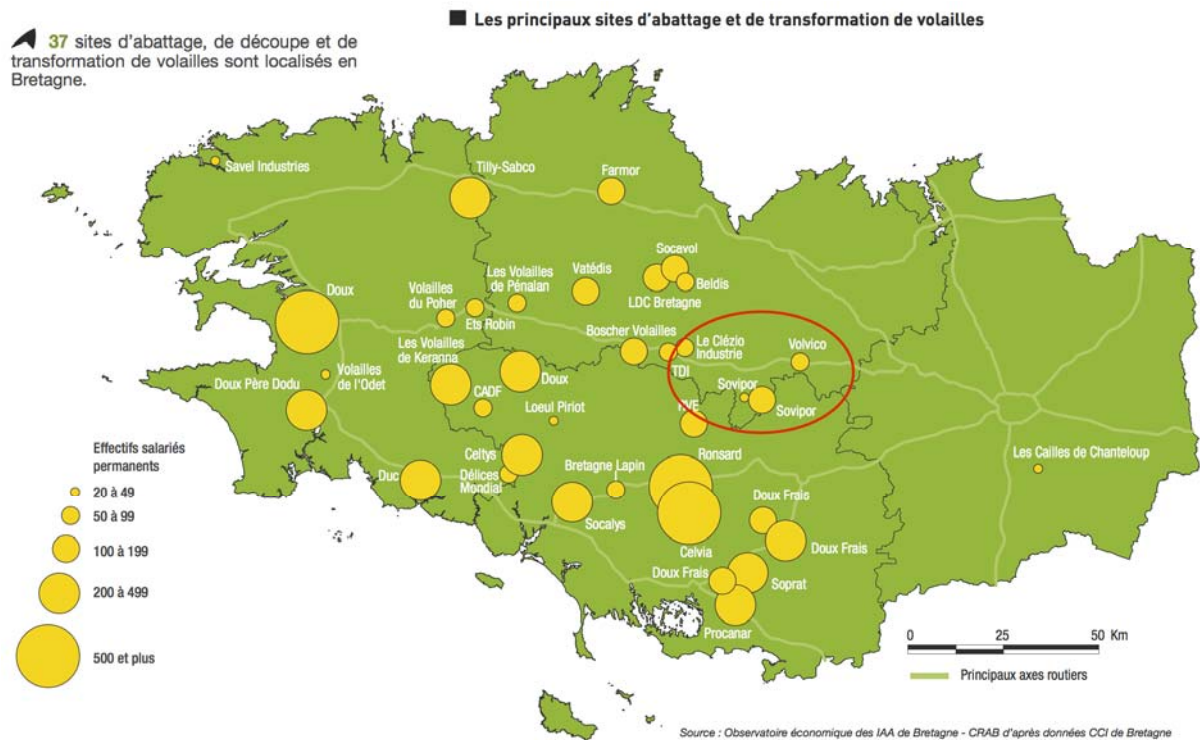


Fig. 2 : Les principaux sites d'abattage et de transformation de volailles

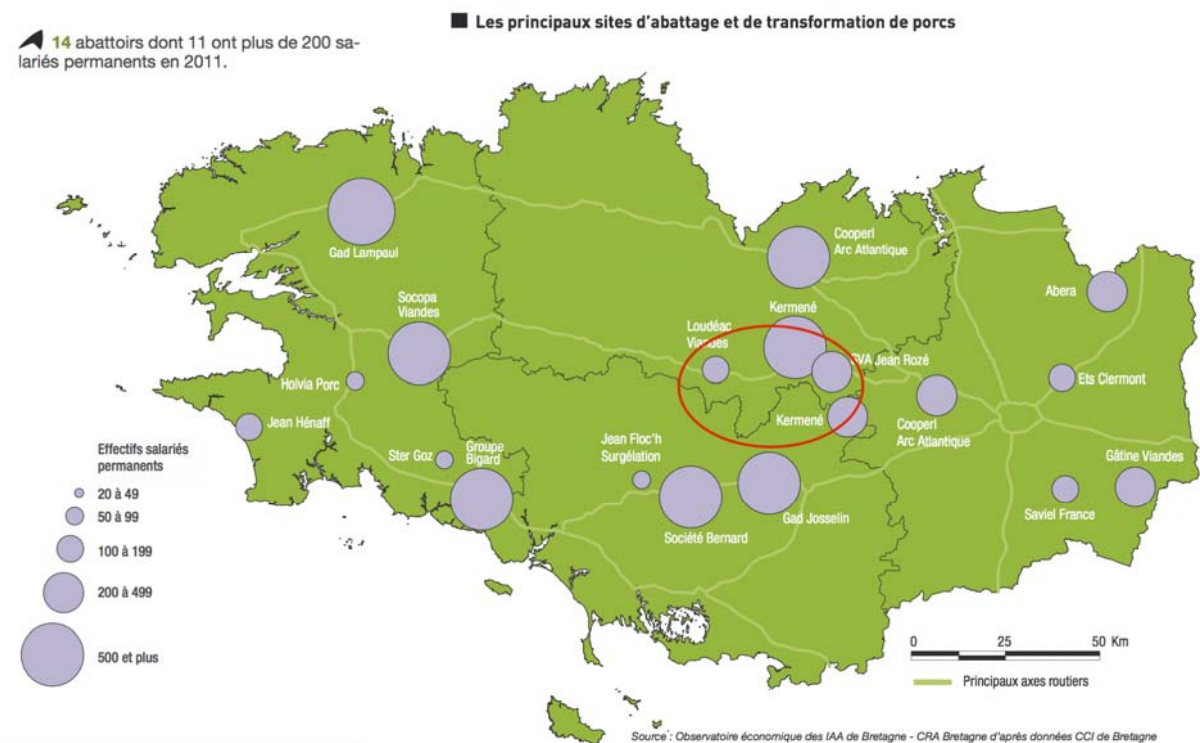


Fig. 3 : Les principaux sites d'abattage et de transformation de porcs

Diagnostic agricole de Laurenan

Le Diagnostic Agricole de la commune de Laurenan se fonde sur :

- Une analyse des données statistiques existantes et disponibles;
- Une cartographie thématique;
- Un questionnaire et un plan communal.

Ce diagnostic a pour objectif de dresser un état des lieux effectif et prospectif de l'activité agricole dans la commune et d'aider à la caractérisation des espaces agricoles à fort potentiel qu'il conviendrait de préserver.

A. Approche spatiale de l'activité agricole

La superficie de la commune est de 3 090 hectares. La surface agricole déclarée à la PAC 2010 ou ayant un usage agricole manifeste est de 2 124 ha dont 1 900 hectares de superficie en terres labourables et un peu plus de 200 hectares de prairies permanentes. La surface de vergers n'est que de trois hectares. À cela, il convient d'ajouter 91 ha de surfaces soit en prairies permanentes, soit en terres labourées, soit en vergers, ayant un usage agricole visible, mais non déclaré. Les surfaces boisées représentant 546 ha, la part de l'agriculture et de la forêt sur le territoire de la commune est donc de 90 %. Cette très forte proportion implique que l'activité agricole et forestière doit être préservée en ce qui concerne les projets de développement de la commune.

Ces dix dernières années, la surface agricole de la commune a peu évolué, seules 21 nouvelles constructions ont vu le jour, dont douze ces trois dernières années et la plupart ont été construites dans le bourg ou en périphérie immédiate de celui-ci. La présence de la RN164 dans la partie sud du territoire n'a pas induit de nouveaux travaux d'aménagement.

Les terres agricoles sont réparties de façon homogène sur le territoire de la commune. Les parcelles boisées sont très nombreuses et très éparpillées sur l'ensemble du territoire communal. L'alternance de ces parcelles boisées, des parcelles en culture et des parcelles en prairie permanente forme une véritable mosaïque de teintes variées. Les parcelles agricoles, quant à elles, suivent une répartition assez classique pour cette typologie géomorphologique. Les cultures se localisent ainsi de façon préférentielle sur les versants et les sommets des collines tandis que les prairies permanentes et les surfaces boisées se retrouvent dans les fonds des vallons humides et sur les versants plus pentus. Les rares vergers présents dans la commune font partie des espaces agricoles à fort potentiel. Une partie de territoire de la commune se caractérise aussi par des sols de moindre qualité (sols hydromorphes lessivés et dégradés) n'offrant pas des rendements adaptés et sécurisés.

Les sièges d'exploitation se situent sur l'ensemble de la commune. On remarque plusieurs concentrations d'exploitations agricoles assez visibles dans des espaces plus restreints, comme aux hameaux Cargouët, La Folie, Les Rues Dolo et Derrien. Les sièges d'exploitation sont presque tous bien isolés par rapport aux zones urbanisées, les hameaux de la commune étant originellement des hameaux agricoles. Seule une exploitation se situe dans l'enveloppe d'urbanisation du bourg, au sud-

est de celui-ci et elle limite d'autant le développement de la commune qu'elle se situe à proximité de l'axe menant vers Le Châbre.

Malgré le remembrement partiel de la commune, la taille des parcelles agricoles reste hétérogène. Dans certains secteurs, les îlots agricoles sont de grandes tailles (sections cadastrales en Z), dans d'autres, ils sont plus petits (sections cadastrales en Y). L'éparpillement des îlots est, dans ce cas, plutôt moyen, ce qui implique pour certains exploitants des déplacements plus importants dans la commune et autour des zones urbanisées.

En bordure du bourg, les cheminements et les accès ne sont pas problématiques. Il n'y a pas d'exploitations enclavées par l'urbanisation. Il y a une exploitation proche des zones urbanisées de la commune pouvant, à terme, être enclavée. Plusieurs hameaux de la commune peuvent être considérés comme étant agricoles, interdisant alors toutes nouvelles constructions en leur sein.

Il n'y a pas de serres, de tunnels ou d'autres équipements similaires dans la commune. Les terres agricoles équipées de serres ou de tunnels font partie des espaces agricoles à fort potentiel.

La commune est située en zone sensible et en zone vulnérable au titre du 4^e programme d'action de la Directive Nitrates. Ceci implique que des problèmes de résorption peuvent se poser si les surfaces d'épandage d'une exploitation venaient à se réduire de façon trop importante. Pour la commune de Laurenan, comme dans toutes les communes des cantons classées en Zone d'Excédent Structurel, il y a des problèmes de résorption du fait des forts chargements et des faibles surfaces d'épandage disponibles. Toutes les exploitations ont réalisé leur mise aux normes. Il y a 25 exploitations déclarées et neuf exploitations autorisées en installations classées. Les autres exploitations sont soumises au Règlement Sanitaire Départemental.

Les règles de réciprocité liées aux nouvelles constructions à proximité d'exploitations agricoles ou, inversement, à proximité de tiers définissent une limite de 50 ou 100 mètres entre elles. La carte de localisation des exploitations agricoles (figure 4) indique, par défaut, une limite de 100 mètres à partir de l'enveloppe convexe contenant la totalité des bâtiments de l'exploitation agricole pour garantir les possibilités d'agrandissement des exploitations agricoles.

L'activité agricole participe, et a participé de tout temps, au façonnage et à l'entretien des paysages ouverts et travaillés. Le paysage agricole est un des aspects culturels et patrimoniaux de nos sociétés. Pour la commune de Laurenan, le paysage est de type bocage à mailles élargies, les haies ayant disparu en grande partie lors du dernier remembrement. De fait, l'activité agricole contribue indirectement à la dégradation de ce paysage par l'arasement des haies et l'ouverture des parcelles pour obtenir des tailles d'îlots de plus en plus importantes.

L'activité agricole sur la commune de Laurenan peut concourir à la formation et l'entretien de continuum écologiques. Les surfaces de prairies et les linéaires de haies ne sont pas encore trop morcelées et trop éloignées des surfaces boisées pour permettre la formation d'un continuum

cohérent et viable. L'éparpillement des surfaces boisées sur l'ensemble du territoire communal, la présence des prairies permanentes dans les fonds de vallons et sur les pentes des collines ainsi que le maintien du reliquat de haies entre ces espaces peut clairement aider à la définition d'une trame écologique faisant la jonction entre les hauteurs des Landes du Méné et les vallées du Ninian et du Cancaval.

Les risques naturels identifiés pour la commune étant relativement réduits et ne concernant qu'un faible risque d'inondation et un risque lié au ruissellement, à l'érosion des sols ou au transfert de polluants agricoles en raison des pentes marquées dans les vallons, l'activité agricole peut participer de façon efficace à la prévention et à la limitation de ces risques naturels par le maintien et une localisation judicieuse des surfaces en prairies permanentes, la présence de labours perpendiculaires au sens de la pente, le maintien ou la replantation de haie au niveau des ruptures de pente.

B. Approche socio-économique de l'activité agricole.

Sur la commune de Laurenan, il y a 34 exploitations agricoles professionnelles d'implantées. À ceci, se rajoute environ une douzaine d'exploitants non professionnels. En 1988, il y avait 94 exploitations agricoles puis 61 en 2000. Sans être problématique, la baisse constante du nombre d'exploitations agricoles ne doit pas dépasser un seuil correspondant à un optimum agricole au niveau duquel l'ensemble de l'espace agricole peut être utilisé de façon optimale par un nombre défini d'exploitants agricoles.

Un tiers des exploitations sont sous forme individuelle (11). Un autre tiers est formé de GAEC (10), tandis que le dernier tiers regroupe des EARL (9) et des SCEA (4). Les GAEC sont essentiellement de type familial. Les exploitations sous forme d'EARL sont avant tout des structures de type familial constituées entre époux et épouses pour des raisons d'ordre fiscal et juridique.

En plus des chefs d'exploitations et de la main d'œuvre familiale, l'activité agricole de la commune utilise peu de main-d'œuvre extérieure et le salariat n'est pas très développé dans la commune, puisque seulement deux exploitations utilisent un salarié. Parallèlement à la baisse du nombre d'exploitations agricoles, le travail dans celle-ci n'a fait que chuter, passant de 126 UTA en 1988 à 77 en 2000 puis finalement à 66 aujourd'hui.

Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles professionnelles sont réparties de la façon suivante :

- 15 en Polyculture-élevage/Bovins lait ;
- 6 en Polyculture-élevage/Porcs ;
- 3 en Polyculture-élevage/Bovins viande ;
- 2 en Polyculture-élevage/Bovins lait et Volailles ;
- 2 en Polyculture-élevage/Lapins ;
- 2 en Polyculture-élevage/Volailles ;

- 1 en Polyculture-élevage/Bovins lait et Bovins viande ;
- 1 en Polyculture-élevage/Bovins viande et Volailles ;
- 1 en Polyculture-élevage/Bovins viandes et Porcs ;
- 1 en Grandes Cultures.

On remarque que 24 exploitations (71 %) sont monospécialisées. Si cette monospécialisation peut être un facteur d'optimisation du fonctionnement de l'exploitation agricole, il est aussi une contrainte quand le cours de la production vient à baisser fortement puisque, dans ce cas, c'est la totalité des revenus agricoles de l'exploitation qui vient à baisser. De plus, les trois quarts des exploitations agricoles de la commune sont de taille moyenne à petite et par conséquent plus sensibles aux variations de revenus selon l'évolution de la conjoncture agricole.

La commune n'est pas concernée par une ou des Appellations d'Origine Contrôlée. Elle est concernée par quatre Indications Géographiques Protégées (Cidre de Bretagne ou Cidre breton, Farine de blé noir de Bretagne - Gwinizh du Breizh, Volailles de Bretagne et Volailles de Janzé). Il y a trois exploitations en Agriculture Biologique, aux lieux-dits La Huute à l'Anguille, Les Rues Dolo et Le Commun. Ces trois hameaux sont des hameaux agricoles éloignés de plus de 1 000 mètres du centre-bourg et des secteurs fortement urbanisés de la commune. Par conséquent, les projets de développement de la commune ne devraient pas porter atteinte au bon fonctionnement de ces trois exploitations. Les surfaces agricoles concernées par une production dépendant de ces labels font partie des espaces agricoles à fort potentiel.

L'activité agricole de la commune de Laurenan se diversifie depuis les 10 dernières années puisque trois exploitations font désormais de la vente directe à la ferme (pain ; viande de bœuf, volailles).

La moitié des chefs d'exploitation devra cesser leurs activités dans les dix ans à venir. Sur ces 17 exploitants, neuf ont déjà anticipé leur départ et le maintien de leur exploitation semble assuré. Pour les huit autres, soit un quart des exploitants de la commune, se pose le problème de leur succession. Le renouvellement des exploitations est donc une préoccupation majeure aujourd'hui dans la commune et la pérennité de certaines exploitations agricoles de la commune ne semble pas assurée pour les dix ans à venir.

Voir Fig. 4 Carte de l'activité agricole, en annexe

C. Conclusion

Aux vues des éléments de ce diagnostic, et en dehors de toutes considérations conjoncturelles, l'activité agricole de la commune peut être évaluée comme pérenne. Il conviendra juste de vérifier que les exploitants proches de la retraite anticipent bien leur départ et se mettent en relation avec les services des Organisations Professionnelles Agricoles spécialisés dans cette problématique. Le nombre d'exploitations dans la commune n'a pas encore atteint son optimum et il est fort probable que celui-ci baisse encore un peu dans les années à venir.

La problématique agricole majeure de la commune concerne la localisation de l'exploitation située à la bordure sud-est du bourg. En effet, celle-ci grève énormément les capacités d'extension mesurée de l'urbanisation dans une enveloppe cohérente. De plus, le nombre important de hameaux non agricole dans la commune ne doit pas inciter celle-ci à urbaniser ces hameaux au-delà des Parties Actuellement Urbanisées (PAU). L'urbanisation des hameaux non agricole ne pourra se faire qu'en comblement de dents creuses et non pas en extension de ceux-ci.

D. Apport ateliers et du questionnaire

Durant l'atelier portant sur l'agriculture, de nombreuses remarques ont été émises par les habitants présents ainsi que par les élus :

- « *Laurenan se trouve dans la Communauté de Communes du Hardouiniais Mené se caractérisant par une sphère productive très importante. L'agroalimentaire se développe en particulier sur les communes de Lamballe, Collinée et Loudéac* ».
- « *Les exploitations ont sans cesse besoin de s'étendre pour produire plus et être pérennes. Elles se sont également mono-spécialisées car l'exploitation agricole est passée d'un moyen de subsistance, à un moyen économique. De nombreux agriculteurs se spécialisent aujourd'hui dans la céréaliculture, car celle-ci est plus rentable* ».
- « *Les produits importés en France sont beaucoup moins chers et viennent concurrencer les produits locaux. En conséquence les agriculteurs doivent intensifier leur production afin de réduire les coûts. L'alimentation en vient à perdre de sa valeur. Il est triste de s'apercevoir que les produits de qualités (produits labellisés) sont boudés par les consommateurs, car trop onéreux.* »
- « *La rentabilité pourrait être plus important si l'on privilégiait les circuits courts entre le consommateur et le producteur. Il s'agit de se diriger vers des systèmes plus localisés avec des échanges plus directs.* »
- « *L'une des solutions qui pourraient être envisagées est la valorisation des produits locaux dans la restauration collective (Cantine). On pourrait aussi envisager la création de fermes relais ou le regroupement d'agriculteurs. Ceci permettrait d'avoir une plus grande maîtrise du prix des produits.* »
- « *L'installation des jeunes agriculteurs doit être favorisée, car ils sont porteurs de dynamisme. Pour cela des actions communales pourraient être mises en place : par exemple le rachat de*

terres lors de transferts, la mise en contact des agriculteurs en cessation avec ceux souhaitant s'installer, la réutilisation des fermes lors des cessations d'activité. »

- *Par ailleurs, de nombreuses remarques ont été faites concernant la volonté de favoriser l'entraide, la solidarité et les échanges entre agriculteurs.*

L'importance de l'activité agricole à Laurenan transparaît dans les réponses au questionnaire concernant les activités à privilégier pour développer l'activité économique sur la commune. En effet l'agriculture est arrivée en troisième position après l'artisanat et le commerce.

E. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de l'agriculture à Laurenan

- Surface totale de la commune : 3090 ha, dont surface agricole en 2010 (PAC) : 2 150 ha ;
- 61 exploitations dont 46 exploitations professionnelles
- Importance de l'élevage bovin : 36 exploitations
- Près de la moitié de l'activité agricole est hors-sols (production avicole).
- Petites surfaces (SAU moyenne 48 ha) ; exploitations > 35 ha : 28
- actifs âgés.

Les forces

- Présence de structures viables ;
- Peu d'exploitations à proximité du bourg.
- L'agriculture permet l'entretien du paysage (sauf élevage hors-sol) et la création d'emplois non dé-localisables.
- Commune située au centre de la Bretagne, à une distance < de 80 km (circuits courts) de nombreuses villes (Guingamp/Saint-Brieuc/ Saint-Malo/ Rennes/ Vannes/ Lorient)

Les faiblesses

- Contexte économique défavorable actuellement pour les producteurs de lait.
- Les surfaces d'épandage sont limitées dans la commune.
- Faible valeur ajoutée générant une fragilité des élevages hors-sol.
- L'activité hors-sol en forte dépendance de l'industrie agro-alimentaire et de son bon fonctionnement.
- Commune éloignée des grandes villes : Problème pour la mise en œuvre de vente directe entre producteurs et consommateurs

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la commune.
- Disparition des plus petites structures au profit des plus grosses.
- Consommation modérée de l'espace agricole : perte globale de la surface agricole entre 2000 et 2010 : 12 ha (0,6 %) - dont 5 à 6 ha pour les constructions nouvelles habitat et agriculture. Comparaison avec les Côtes-d'Armor : 3,9 % de la SAU disparaissent en 10 ans.
- Fin d'activité pour des élevages hors-sol en raison de la conjoncture économique et des coûts de plus en plus élevés des matières premières. Ces élevages sont mono-spécialisés et donc trop dépendants de l'IAA.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Difficulté de reprise en cas de départ en retraite ou cessation d'activité => Risque de diminution du nombre d'exploitations => Réduction de la présence «humaine» dans les campagnes.
- Risque d'occupation de l'habitat agricole par des tiers et changement de destination ;
- Nouvelle directive sur le phosphore : son respect nécessite de surfaces d'épandage plus importantes ; Atteinte de la limite physique à l'intensification de l'activité agricole.
- Faible valeur ajoutée dans certains domaines de l'agriculture : Risque de changement de spécialité au profit de la filière céréalière (plus créatrice de plus-value que la filière laitière ou viande) ; => exploitations plus grandes, avec moins d'emplois => modification du paysage et du cadre de vie.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Rentabilité et viabilité des exploitations renforcées par les regroupements entre agriculteurs (diminution du nombre d'exploitations qui peut s'expliquer en partie par ce phénomène).
- Optimisation du fonctionnement des exploitations agricoles : On arrive à une taille optimale de fonctionnement et donc à une stabilisation du nombre d'exploitations agricoles sur la commune.
- Le développement de la méthanisation économise les surfaces d'épandage.
- De plus en plus d'exploitant font de la vente directe qui assure une valeur ajoutée pour le territoire et des liens sociaux ;
- Développement de l'agriculture biologique.

Enjeux pour demain

- Économie des terres agricoles ;
- Maintenir les grandes continuités agricoles (éviter les déplacements aux agriculteurs entre leurs différents lieux de production) ;
- Ne pas urbaniser à proximité des sièges d'exploitations - éviter le "mitage";
- Conserver le même nombre d'exploitations sur le territoire voire même l'augmenter en accueillant de nouveaux exploitants.
- Considérer l'exploitation agricole comme un outil de production transmissible ;
- Maintenir une fonctionnalité optimale de l'économie agricole

- Mettre en place une agriculture de proximité (maraîchage) avec la mise à disposition d'un terrain communal ; Réserves foncières ; Possibilité pour la commune de faire le lien entre les agriculteurs en cessation d'activité et ceux souhaitant s'installer et ne trouvant pas de terres.
- Mettre en place un groupe de réflexion/ une "commission agricole extracommunale" pour s'échanger sur les transmission des fermes et l'accueil de nouveaux exploitants.
- Favoriser la vente directe : AMAP, vente à la ferme, magasin collectif ; favoriser l'agriculture biologique moins dépendante.
- Mettre en place un système collectif de circuits courts (regroupement de producteurs) pour livraison directe à commerces et marchés, et restauration collective, situés à < 80 km.
- Soutenir le redéveloppement de l'agroforesterie (gain de productivité et de qualité environnementale et paysagère par la complémentarité des cultures, de l'élevage et de la production forestière sur la même parcelle).

8. Équipements et services

A. École

Il existe une école élémentaire, maternelle et primaire à Laurenan (école du Ninian). 100 élèves sont accueillis dans les 2 écoles élémentaires et maternelles du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Laurenan / Gomené. L'école de Laurenan accueille les enfants du CP au CM 2 soit 65 élèves scolarisés dans les trois classes (rentrée 2013). Cette école dispose d'une cantine.

Les établissements d'enseignement secondaire les plus proches se trouvent à Plémet (6km de Laurenan) et à Merdrignac (10,7km).

Le lycée d'enseignement général se situe à Loudéac. De plus, on dénombre deux lycées agricoles à proximité de Laurenan : le lycée Xavier Grall à Loudéac et le lycée du Mené à Merdrignac.

Des enseignements agricoles sont également dispensés à la Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation (MFREO) à Loudéac et au Centre de Formation des Apprentis (CFA) à Merdrignac.

B. Les services de petite enfance

Il existe actuellement trois assistantes maternelles agréées sur la commune de Laurenan. Un RPAM (relais parents assistantes maternelles) est proposé par la Communauté de Communes Hardouiniais - Mené (CCHM).

Les missions de ce relais sont diverses :

- Informer les parents sur les modes d'accueil, les assistantes maternelles sur les modalités d'exercice de leur profession et les futurs professionnels sur les métiers de la petite enfance.
- Accompagner parents et professionnels (organisations de formations, contrats de travail, orientations, PAJEMPLOI, PMI...).
- Animer lors d'espace jeux et d'activités d'éveil dans les différentes communes du canton.
- Apporter des actions de soutien auprès des enfants en difficultés.

En plus de ces services disponibles sur la commune, il est possible de s'adresser à deux structures d'accueil (halte-garderie) situées à proximité de Laurenan soit à Merdrignac (10,7km) et à Saint Goueno (10,6km). Un centre de loisirs sans hébergement situé à Plessala (13km), accueille les enfants pendant les vacances.

C. Les services aux personnes âgées

On recense sur le territoire de la Communauté de Communes l'association du service à domicile (ADMR) qui est basée à Merdrignac. L'ADMR s'adresse aux personnes âgées, handicapées. Les missions concernent entre autres l'accompagnement de la personne, l'aide au lever et au coucher ou encore les soins d'hygiène.

Les personnes ayant besoin de travaux ménagers à domicile peuvent y recourir pour que soit effectué le ménage, repassage, linge ou les courses.

Enfin un service de portage de repas est proposé aux personnes âgées par le CIAS Hardouinain Mené, dans le cadre de l'aide au maintien à domicile. Ce service peut être utilisé de manière ponctuelle (retour d'hospitalisation par exemple) ou tous les jours de la semaine pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Il existe à proximité de Laurenan, plusieurs établissements et foyers accueillant les personnes âgées. La commune de Merdrignac possède deux établissements : une maison de retraite ayant le statut d'EHPAD « le Bourg Neuf » et la résidence des genêts. DES EHPAD sont également recensés à Plessala et Plémet.

La commune de Loudéac est la mieux équipée avec trois EHPAD installés sur son territoire dont un habilité à l'aide publique.

D. Les services de santé

En matière d'offre de soin, une maison Médicale est située à Merdrignac. Elle regroupe quatre médecins et offre un service de garde. Un cabinet d'infirmier est également recensé sur la commune.

Il est à noter qu'un projet de Pôle Médico-Social de plus de 800m² devrait voir le jour pour 2014 sur Merdrignac. Il regroupera la majeure partie des professionnels du secteur sanitaire.

La majorité des professionnels médicaux sont concentrés sur le canton de Loudéac. Les communes les mieux équipées sont ensuite celles de Collinée et de Plessala avec la présence sur chacune d'entre elles, de trois médecins et d'un cabinet d'infirmiers.

Situé à Pontivy, le Centre Hospitalier de Centre Bretagne est né de la fusion entre le Centre Hospitalier de Pontivy et le Centre Hospitalier Intercommunal de Plémet-Loudéac le 1^{er} janvier 2005. Il offre une capacité d'accueil de 972 lits.

E. Sports et loisirs

La commune dispose d'une salle des fêtes, d'une médiathèque et d'un plateau sportif et monde associatif de qualité.

F. Apport ateliers et du questionnaire

Lors des ateliers, les habitants ont exprimé de nouvelles attentes en matière de services et d'équipements :

- Sur la commune de Laurenan, il y a un besoin croissant de services aux personnes à la fois pour les jeunes ménages et les personnes âgées.
- On peut remarquer un manque en matière de services de soins ou de santé et d'accueil petite enfance collectif.

Ce besoin se retrouve dans les réponses au questionnaire puisqu'une très grande majorité des Laurenanais ont répondu que la commune devrait privilégier au cours des prochaines années, la création de services de proximité.

Les répondants ont également été nombreux à souhaiter le développement sur le territoire communal, d'une résidence pour les personnes âgées ainsi que des foyers et des logements adaptés.

Parmi les équipements utilisés, près des deux tiers des répondants fréquentent la médiathèque. Un peu moins d'un quart utilise le plateau sportif ou la salle des fêtes Mosaïque.

Les équipements manquants concernent en grande partie les jeunes. Les espaces réservés à cette tranche d'âge de la population sont trop peu nombreux.

G. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de la vie économique de Laurenan

- Besoin croissant en matière de services et d'équipements sur la commune notamment pour la population jeune et âgée.
- La fréquentation assez élevée des équipements déjà existants tels que le plateau sportif, la médiathèque et la salle des fêtes.

Les forces

- Très bon niveau d'équipements de proximité : salle des fêtes, médiathèque, terrain de sports.

Les faiblesses

- Pas de services de santé de proximité

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Le manque de services sur Laurenan conduit ses habitants à sortir du territoire communal.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Le manque de services sur la commune entraîne une attractivité moindre.
- La perte d'économie résidentielle.

Enjeux pour demain

- Mettre en valeur les équipements existants ; créer des équipements spécifiques pour des jeunes ? Bar ? Foyer de jeunes ?
- Augmenter l'offre des services de proximité et services à la personne (pour population vieillissante et jeunes ménages)

9. Environnement

A. La géologie

La commune fait partie de l'ensemble paysager appelé « Collines bocagères du Méné » s'étirant d'est en ouest dans le sud des Côtes-d'Armor et faisant la jonction avec les Monts d'Arrée.

Cet ensemble est établi en partie sur des schistes Briovérien supérieur à Cambrien (b2k) et des granites hercyniens (g17). Les schistes briovériens sont des roches relativement tendres se présentant en feuillets plus ou moins fins qui se débitent en plaques ou plaquettes assez facilement. Les granites résultent d'une remontée lente du magma, qui a traversé les couches géologiques en place, provoquant leur transformation (métamorphisme). Ils forment des massifs étendus. Vue de près, la roche a un aspect moucheté (grains de quartz, mica, feldspath visible à l'œil nu, sans agencement particulier). De plus loin, la teinte d'ensemble est claire, variant du gris bleuté au jaunâtre ou rougeâtre. L'altération de cette roche dure aboutit principalement à la formation de sables grossiers, l'arène.

Fondé sur des assises géologiques différenciées, ce territoire est fortement caractérisé par la présence d'une multitude de très petits cours d'eau et, par conséquent, d'une topographie assez fine avec des vallées de tailles modestes et peu marquées. L'ensemble du territoire de la commune présentant alors un modelé ondulé avec des vues portant au loin sur les hauteurs et des vues plus resserrées au creux des vallées.

Les sols sur schistes briovériens sont caractérisés par une structure fragile et peu fertile. Cette roche conduit à avoir des sols acides dont le chaulage régulier est indispensable. Les sols sur schistes briovériens sont limoneux. La structure que l'on observe est fragile, et se traduit par une battance en surface, une grande sensibilité aux tassements et aux compactages, et une forte tendance à l'érosion. De plus, le faible taux d'argile, les rares périodes de gel et le petit nombre d'alternances humectation-dessiccation ne permettent pas au sol de se restructurer en petites mottes.

Les sols sur granite hercynien sont des sols faciles à travailler, mais à tendance acide marquée et ils sont souvent séchants. Le caractère filtrant, la petite CEC des sols cultivés, l'ambiance acide sont à l'origine de problèmes de lessivage, d'un risque de blocage du phosphore par formation de phosphate aluminoferré et d'un risque élevé de toxicité en aluminium des sols cultivés.

B. Le climat

Le climat sur la commune est continental. La pluviosité moyenne annuelle a été estimée à 1109,1 mm entre 1981 et 2010 avec des températures annuelles moyennes de 10,3°.

En 2012, la commune de Laurenan a connu 1 543 heures d'ensoleillement, contre une moyenne nationale de 1 986 heures de soleil. Laurenan a bénéficié de l'équivalent de 64 jours de soleil en 2012. La vitesse de vent maximale a été estimée à 94 km/h sur le territoire.

C. Le réseau hydrographique

La commune est traversée, entre autres, par la rivière « Le Ninian » qui y prend sa source ainsi que par la rivière « Le Meu » et « l'Yvel ».

Le Ninian est le cours d'eau principal de Laurenan, il traverse les Côtes-d'Armor et le Morbihan sur 52km.

La commune s'inscrit dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne. Le bassin versant s'étend sur 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Du point de vue physico-chimique, sur le territoire du Pays Centre Bretagne, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : bonne (Ninian, Arguenon), passable (Meu, Rance, Larhon), bonne puis passable (Oust), mauvaise à passable (Lié), mauvaise (Hyvel) ;
- matières azotées (hors nitrates) : bonne (Ninian), bonne à passable puis passable (Lié), bonne-mauvaise-bonne (Oust), passable (Larhon, Rance, Arguenon), mauvaise (Meu,Hyvel) ;
- nitrates : qualité très mauvaise à mauvaise de manière générale ;
- matières phosphorées : très bonne (Ninian, Hyvel), bonne (Oust), bonne puis passable (Larhon), bonne à passable (Lié), passable (Meu), très mauvaise (Hyvel).

D. Les zones humides

L'inventaire des zones humides sur la commune est réalisé. Le but est de permettre leur repérage et la mise en place de mesures assurant leur sauvegarde conformément à l'objectif n°8 du SDAGE Loire-Bretagne.

L'une de ces zones humides présentes sur la commune, est protégée par son inscription à l'inventaire ZNIEFF de type 1 (secteurs de superficie limitée se caractérisant par la présence d'espèces rares ou menacées). Il s'agit de la tourbière de la Hutte à l'Anguille. Elle occupe une superficie de 20 hectares et présente un intérêt floristique du fait de la présence de plantes rares à l'échelle de la région.

La protection des ZNIEFF est importante, car celles-ci ont un rôle double : Elles contribuent à réguler l'hydrologie et assurent une meilleure distribution de la ressource en eau. Les ZNIEFF sont les entrées principales des eaux souterraines, de ce fait elles participent au renouvellement des nappes phréatiques. Les zones humides jouent également un rôle important d'auto-épuration des eaux superficielles. Leurs éco systèmes ont un pouvoir épurateur qui permet de réduire de façon importante l'excès de nitrate présent dans l'eau. Ce sont des sites naturels de stockage de l'eau, les zones humides permettent aussi de maîtriser les crues et de retenir les sédiments.

Voir Figure 1 : Inventaire des zones humides, en annexe

E. Les zones boisées

Globalement, les fonds de vallées sont plutôt suivis par des boisements, alors que les haies bocagères sont plutôt sur des pentes et les hauteurs sont relativement vides. Il y a néanmoins un grand nombre de fragments boisés.

La quasi-totalité des habitats naturels évolue vers un boisement progressif. Le boisement résulte soit de la conversion volontaire de terres agricoles, soit de l'abandon des pratiques d'entretien, tel que dans certains bas-fonds humides.

Cependant, ce boisement progressif dans les milieux humides a pour résultat la disparition d'une flore et d'une faune spécifique à ces milieux.

Les forêts de feuillus sont des lieux de biodiversité privilégiés qu'il convient de maintenir et d'entretenir, l'abandon causant une perte de la richesse écologique.

La fragmentation du paysage, et notamment des grands ensembles naturels et agricoles, est considérée comme une des principales causes de l'érosion de la biodiversité au cours des dernières décennies. Aussi, la préservation des linéaires (haies, cours d'eau) est essentielle, car ils sont les supports privilégiés d'expression de la biodiversité, et permettent la circulation des espèces.

Il est possible à l'échelle des paysages de localiser et de caractériser des structures et interactions qui participent au fonctionnement de la biodiversité.

Ces interactions sont vitales pour le maintien des espèces animales et variétés végétales et elles doivent être conservées ou restaurées.

Il convient donc d'être vigilant sur la gestion des espaces naturels (« réservoirs de biodiversité »), qui réunissent des conditions d'accueil optimales pour l'accueil et le développement des espèces, souvent spécialistes ; et des espaces participant à la dispersion et à l'accueil des espèces plutôt généralistes (« corridors écologiques »).

Les réservoirs de biodiversité associés aux corridors écologiques formant les continuités écologiques d'un territoire.

F. La préservation du réseau écologique

On note sur le territoire la présence d'espèces protégées tels que le chevreuil européen et le sanglier en application de la Convention de Berne du 19 septembre 1979.

Les corridors écologiques méritent d'être recensés. Certains chemins tels que la ligne verte qui est l'ancienne voie de chemin de fer pourraient faire office de trame verte permettant à la faune de se déplacer d'un massif forestier à un autre.



Il existe deux forêts entre lesquelles circulent la faune et la flore locale : La forêt de Loudéac à l'ouest et la forêt de Hardouiniais à l'est.

Figure 3 : Carte du corridor écologique

G. Résultats du questionnaire

Il est ressorti du questionnaire que les habitants de Laurenan souhaitent en premier lieu valoriser l'environnement par la protection des paysages, par exemple en instaurant des espaces protégés et en second lieu que soient aménagés des itinéraires de randonnée. Les réponses permettent de constater un désir de renforcer la protection des espaces naturels boisés.

Le renforcement de la protection des haies fait également partie des actions considérées comme prioritaires par les Laurenanais.

H. Synthèse de l'apport de l'atelier

Les participants ont émis plusieurs remarques lors des ateliers :

- *Il est important d'entretenir les zones humides afin d'empêcher leur disparition. Il est question notamment de la préservation de la tourbière « la Hutte à l'Anguille ».*
- *Un inventaire des chemins de randonnée devrait être réalisé. Il permettrait ainsi d'indiquer les circuits de promenade et de valoriser le territoire communal.*
- *La préservation des cheminements est essentielle, car ils constituent un atout pour Laurenan. Des mesures de préservation devraient donc être mises en place. Par exemple la restriction d'usage pour les engins motorisés.*
- *La protection des haies bocagères doit faire l'objet d'un consensus. La création d'une commission bocagère est une solution à envisager.*

I. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de l'environnement de Laurenan

- Source de Ninian sur le territoire communal (important bassin versant/responsabilité). Réseau de cours d'eau ; important réseau de zones humides ;
- Haies bocagères, végétation de fond de vallon, zones boisées.
- Présence d'une ZNIEFF de type 1 = Tourbière de la Hutte à l'Anguille ;
- grandes forêts à proximité - passage de grand gibier ;
- Zone agricole couvrant la quasi-totalité du territoire.

Les forces

- Densité des structures boisées et zones humides ; proximité de grandes forêts
- Territoire peu aménagé ; faible présence d'infrastructures majeures qui "coupent" le territoire

Les faiblesses

- Érosion liée à l'absence de haies sur les terrains agricoles

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Évolution ancienne : disparition des landes (espaces naturels communs servants aux pâtures)
- Depuis le remembrement des terres agricoles : Simplification de la trame parcellaire qui continue d'entraîner la disparition des haies bocagères ;
- Disparition des zones humides
- La ligne / voie verte : apparition d'un accompagnement végétal continu.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Suppression des haies bocagères
 - renforcement des effets d'érosion des sols ;
 - incidence négative du vent sur les cultures et l'élevage ;

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Mise en place relativement aisée de la trame verte et bleu dans le sens nord-sud (réseau hydrographique accompagné de zones humides et boisements)
- La ligne et son accompagnement végétal : potentiel pour la relation est-ouest de la trame verte
- Intervention prévue de Breizh Bocage : Une étude est en cours sur le territoire de Laurenan afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants, préserver le maillage bocager, intégrer la filière bois énergie, agir en faveur de la bio diversité, restaurer des paysages ruraux de qualité.

Enjeux pour demain

- Nécessité de la mise en place d'une trame verte et bleue (engagement européen et Grenelle)
- Ligne verte (ancienne voie de chemin de fer) qui peut fonctionner comme un véritable corridor écologique (principes d'entretien/ distances?)
- Entretien de la tourbière de la Hutte à l'Anguille afin d'empêcher sa disparition
- Création d'une commission de gestion foncière communale pour permettre un meilleur aménagement de la commune ainsi que la préservation de l'environnement.

10. Ressource en eau

A. SDAGE et SAGE

La commune de Laurenan se trouve dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne. Ce document a notamment pour objectif la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides.

Il est opposable à l'Administration, dont les collectivités locales. Il ne crée pas de droits, mais ses objectifs généraux sont opposables à l'Administration. L'opposabilité implique la notion de compatibilité, de prise en compte des prescriptions du document. Les documents d'urbanisme n'ont pas à être conformes avec les prescriptions du SDAGE, mais ils doivent les prendre en compte.

Les principales mesures du SDAGE sont :

- La réduction des pollutions collectives et industrielles
- Agir sur les pollutions d'origine agricole et les pesticides
- L'hydrologie c'est à dire les problèmes de quantité et de niveau d'eau. La ressource en eau doit faire l'objet d'une meilleure gestion.
- Les modifications physiques apportées aux cours d'eau devront être limitées. Ces altérations peuvent être dues aux activités nautiques ou agricoles.

Elle est couverte par le SAGE du bassin de la Vilaine qui s'applique aux eaux littorales ainsi qu'aux eaux douces superficielles.

Ce document a des enjeux multiples et doit être compatible avec le SDAGE :

- La préservation de la qualité des ressources en eau et palier aux problèmes de pollutions diffuses agricoles.
- La préservation des points d'adduction d'eau potable qui servent de point d'alimentation.
- La dépollution
- La prévention des inondations
- La préservation des milieux estuariens

B. La lutte contre la pollution

Il existe sur la commune un schéma directeur des données sur l'eau Loire Bretagne. C'est un document de référence dont le but est de permettre la planification des actions relatives aux données sur l'eau et l'accès aux données sur l'eau à tout intéressé.

Concernant la pollution aux pesticides aucun dépassement du seuil maximal (50mg/l) n'a été signalé depuis 2003. La concentration se trouve entre 17 et 25mg/l.

Laurenan se trouve sur une zone classée depuis 1994 « Sensible aux nitrates ». La lutte contre la pollution aux nitrates est fondée sur deux arrêtés préfectoraux du 20 juillet 2002 et du 1er août 2002. Le canton de Merdrignac auquel appartient Laurenan est situé en Zone d'Action Complémentaire (ZAC). Le classement en zone ZAC signifie le dépassement de la norme des 50mg/L dans l'eau brute superficielle utilisée pour la production d'eau potable. En conséquence les apports d'azote doivent être limités.

Cependant, si l'on observe les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, on remarque que Laurenan reste en dessous du seuil limite de qualité de 50mg/L.

Sur le réseau « Laurenan bourg et ouest », on est donc à 44mg/L ; sur le réseau « Gomené et Laurenan sud » ainsi que « Laurenan est » les analyses font état de la présence de nitrates à la hauteur de 25mg/L.

Laurenan se trouve aussi dans une zone sensible à l'eutrophisation. En Bretagne, les premiers bassins versants à être concernés par ce phénomène naturel ont été ceux de la Vilaine et de la Rance. Aujourd'hui toute la région est classée zone sensible par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006.

Enfin des Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE) ont été mis en place par la Communauté de Communes de l'Hardouinai Mené. Ces contrats portent sur l'amélioration physicochimique des rivières (baisse des taux de nitrates et de pesticides), mais aussi sur l'amélioration écologique en prenant en compte les relations cours d'eau / zones humides, la qualité de la faune et de la flore.

La communauté de communes prend en charge une partie du financement des diagnostics et des opérations de travaux prévus dans le cadre des CRE. Le reste du financement ainsi que l'exécution des travaux sont laissés à la charge des syndicats des différents bassins versants (Celui de l'Oust, du Meu et de la Rance).

Comme exemple nous pouvons citer le contrat de restauration et d'entretien des rivières de l'Ouest et de Lié signé en avril 2010 afin d'atteindre un objectif de bon état écologique.

C. Les préconisations du SAGE

Le projet SAGE Vilaine a été approuvé par la CLE du 31 05 2013. Ses préconisations portent sur des mesures clés telles que :

- Disposition 3 - Inscrire et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme avec notamment l'interdiction de destruction de zones humides de plus de 1000m² sauf cas particuliers (Règlement)
- Disposition 16 - Inscrire et protéger les cours d'eau inventoriés dans les documents d'urbanisme
- Disposition 35 - Appliquer l'interdiction de création de nouveaux plans d'eau de loisirs dans certains secteurs
- Disposition 105 - Inventorier et protéger les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme

- Disposition 106 - Constituer dans les communes un « groupe de travail bocage »
- Disposition 116 - Promouvoir et soutenir l'agriculture biologique
- Disposition 120 - Généraliser une démarche communale d'engagement à la réduction de l'usage des pesticides (niveau 3)
- Disposition 122 – Reconstituer le bocage dans les zones prioritaires d'intervention
- Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement
- Disposition 126 - S'assurer de l'acceptabilité du milieu en secteur prioritaire
- Disposition 129 - Diagnostiquer les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées dans les secteurs prioritaires assainissement
- Disposition 154 - Encadrer l'urbanisme et l'aménagement du territoire pour se prémunir des inondations
- Disposition 155 - Prendre en compte la prévention des inondations dans les documents d'urbanisme.

D. Résultats du questionnaire

À la question concernant la ressource en eau sur la commune, la majorité des habitants a mis en avant la mise aux normes de la station d'épuration et ensuite la limitation du nombre d'élevages hors-sol et de leur extension, car ceux-ci influent sur la quantité de nitrates présente dans les cours d'eau.

E. Synthèse de l'apport de l'atelier

Plusieurs remarques ont été faites durant l'atelier

- *Une eau de qualité doit être maintenue sur la commune. Pour cela la station d'épuration située à Quevran devra être remise aux normes.*
- *La limitation du nombre d'élevages hors-sol éviterait une trop grande concentration de nitrates dans l'eau.*

F. Synthèse – enjeux pour demain

Les principaux traits caractéristiques de l'environnement de Laurenan

- Source de Ninian sur le territoire communal (important bassin versant/responsabilité).
- Périmètre de protection des AEP; SDAGE Loire-Bretagne et SAGE; Schéma directeur des données sur l'eau

Les forces

- Pollution aux pesticides des cours d'eau n'ayant pas dépassé depuis 2003 le seuil de 50mg/L

Les faiblesses

- Pollution de l'eau aux pesticides du fait des exploitations agricoles : Concentration entre 17 et 25mg/l.
- Érosion liée à l'absence de haies sur les terrains agricoles
- Zone classée comme étant vulnérable aux nitrates depuis 1994 fondée sur deux arrêtés préfectoraux: 20/07/2002 et 01/08/2002. Le canton de Merdrignac est placé en zone d'action complémentaire ; zone sensible à l'eutrophisation des eaux ;

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Mise en place de la trame bleue dans le sens nord-sud (réseau hydrographique accompagné de zones humides et boisements).

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Imperméabilisation des sols : risque d'augmentation du risque d'inondation en aval ;

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Etude prévue de Breizh Bocage afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants.

Enjeux pour demain

- Renforcer la trame bleue des vallées par le biais des services de l'État ou du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

11. Déchets

A. La gestion des déchets

Les déchets sur la commune sont gérés par le SIVOM du Mené qui opère leur collecte et leur traitement. Le SIVOM est chargé de la gestion des déchets sur le territoire de 12 communes (Pour un total de 11 939 habitants) dont fait partie Laurenan. En 2011, la production de déchets sur le périmètre d'action du syndicat était de 448 kg par habitant et par an, dont 184 kg d'ordures ménagères résiduelles. On compte deux déchetteries sur le territoire celles de Saint Gouéno et de Merdrignac.

Le SIVOM du Mené est adhérent au SMICTOM Penthièvre Mené qui assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés sur 82 communes. Le traitement des déchets se fait de deux manières : soit par leur envoi à l'usine d'incinération de Planguenoual, soit par l'enfouissement au CSDU de Ruca. Le SMICTOM est lui-même adhérent au SMETTRAL 22 chargé du centre de tri GENERIS sur le département des Cotes d'Armor. Le centre GENERIS a une capacité de tri qui est de 12 000 tonnes de déchets par an. La collecte des points de tri est effectuée par SITA Ouest.

Il existe plusieurs conteneurs à déchets sur Laurenan qui sont soit collectifs soit individuels. En 2012, 427 conteneurs (individuels et collectifs ont été comptabilisés.

Des conteneurs sont localisés au « Pont Quevran » pour recueillir les déchets recyclables tels que les emballages (conserves, bouteilles plastiques, briques...), le verre, les journaux et les magazines.

B. Les outils de déclinaison territoriale

Il existe plusieurs outils qui ont été mis en place dans le département et la région afin d'atteindre des objectifs en la matière. Ces outils s'appliquent donc par analogie à la commune de Laurenan.

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés mis en place depuis 2008.

Ce plan présente les différents objectifs à attendre pour 2010/2015 en matière de gestion et de prévention des déchets dans le département des Cotes d'Armor. Il s'agit de réduire la production de déchets, d'augmenter les performances de la collecte sélective ainsi que la valorisation des déchets.

Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

Ce plan a pour objectif de coordonner les actions entreprises par les pouvoirs publics et organismes privés pour atteindre plusieurs objectifs sur une période de 10 ans :

La prévention ou réduction de la production et nocivité des déchets.

- L'organisation et le transport des déchets : La limitation des distances parcourues et des volumes transportés.
- La valorisation des déchets
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets. Ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

C. Résultats du questionnaire :

Parmi les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire, les habitants de Laurenan ont souhaité une amélioration de la collecte des déchets.

D. Synthèse de l'apport de l'atelier

Au cours de l'atelier portant sur les déchets, les participants ont fait plusieurs suggestions :

- Une levée individuelle devrait être mise en place afin d'inciter au tri sélectif et de faire baisser la part des ordures ménagères résiduelles.
- La mise en place d'une tarification incitative permettrait de réduire la quantité d'ordures ménagères produites.
- La création d'une ressourcerie permettrait de s'inscrire dans le schéma de gestion des déchets sur le territoire.

E. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de la gestion des déchets à Laurenan

- Collecte et traitement des déchets par le SIVOM du Mené : les résultats sont plutôt bons :
 - volume global : 448 kg/habitant/ an ; composé de :
 - 184 kg d'ordures ménagères (en France : 354 kg selon l'ADEME)
 - 42 kg de recyclables (emballages) ;
 - 48 kg de verre ;
 - 174 kg de déchetterie (déchets verts/ encombrants).

Les forces

- Compostage encouragé par le SIVOM : fait baisser le tonnage de 1,42 kg /habitant / an

Les faiblesses

- Tri sélectif : apport sur des conteneurs collectifs pas assez incitatif

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Augmentation du tonnage des OMR et Augmentation du coût pour le traitement des ordures ménagères.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- La méthanisation collective par exemple des déchets verts peut entrer en concurrence avec le compostage individuel.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Les orientations du Grenelle conduisent les collectivités à réduire le volume des déchets , le territoire se situe dans cette dynamique

Enjeux pour demain

- Faire baisser la part des ordures ménagères résiduelles ;
- Création d'une ressourcerie ;
- Instauration d'une tarification incitative ;
- Inciter au tri sélectif ;
- Prévoir des espaces dédiés à la collecte et au traitement aussi que des espaces de compostage de proximité individuels ou collectifs ou mise à disposition de poules.

12. Énergie – production et consommation

A. Contexte

- Objectif en France: 23% d'énergie renouvelable dans la consommation totale énergétique pour 2020 (engagements européens)
- Objectif en Bretagne (application du Plan Énergie Bretagne) Objectif de couverture des besoins régionaux par la production régionale renouvelable (23%).
- Règlement thermique : Objectifs de la RT 2012 = 50kWh/m². Appliquée à partir du 1 janvier 2013 pour les nouveaux bâtiments dans le secteur privé. Application depuis le 28 octobre 2011 aux nouveaux bâtiments en secteur public et tertiaire ainsi qu'aux zones prioritaires de rénovation urbaine.

B. Production sur la commune

Type	Filière	Nombre	Electricité		Chaleur		Total production (MWh)
			Puissance (kW)	Production (MWh)	Puissance (kW)	Production (MWh)	
ENR électrique	Eolien	-	-	-			-
	Hydroélectrique	-	-	-			-
	Energies maritimes (La Rance)	-	-	-			-
	Solaire photovoltaïque	2	48	39			39
	<i>Sous-total</i>	2	48	39			39
ENR thermique	UIOM	-	-	-	nd	-	-
	Solaire thermique	-	-	-	nd	-	-
	Biogaz	-	-	-	nd	-	-
	Bois bûche	nd			nd	2 826	2 826
	Bois chaufferie	-			-	-	-
	Liqueur noire	-			nd	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	nd	2 826	2 826	
TOTAL		2	48	39	-	2 826	2 864

Figure 1 : La production d'énergie renouvelable sur le territoire communal en 2011

En 2011 la production d'énergie a été estimée à 2 826 MWh/an en 2011 ce qui représente 6,6% de la consommation du territoire de Laurenan.

L'énergie bois bûche est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée sur la commune, mais l'engagement vers d'autres ressources énergétiques tend à se renforcer :

L'énergie «bois-bûche»

Il s'agit de la ressource d'énergie renouvelable la plus utilisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Hardouiniais-Mené avec la production de 19 309 MW/h durant l'année 2011. Elle représente 94,7% de la production en énergie renouvelable.

Cette tendance est encore plus forte à Laurenan où 98,6% des énergies renouvelables produites proviennent de l'utilisation de bois-bûches.

L'énergie photovoltaïque

L'énergie photovoltaïque est la deuxième source d'énergie renouvelable sur le territoire de la Communauté de Communes du Hardouiniais-Mené. Il a ainsi été estimé qu'en 2011, 637 MWh ont été produits sur le territoire de l'intercommunalité.

Sur Laurenan il a été recensé deux installations photovoltaïques dont la production en 2011 a été estimée à 39 MWh par an.

L'énergie issue de la biomasse

Il n'existe pas encore d'unité de méthanisation à Laurenan, toutefois l'usine de méthanisation « Géotexia » se trouve dans la proche commune de Saint Gille du Mené. Elle est alimentée, entre autres, par les exploitants agricoles de Laurenan. La production énergétique est estimée à 13 080 MWh/an. Soit 9800 tonnes d'équivalents CO² évitées par an- correspondant à 30 % de la consommation du territoire de Laurenan.

C. Consommation sur la commune

Consommations en kWh			Evolution	Evolution
Années	2007	2008	2008-2009	2007-2009
Bâtiment	125 202	149 135	-3%	15%
Eclairage Public	18 036	18 446	9%	11%
Transport-Matériel	16 215	8 406	28%	-34%

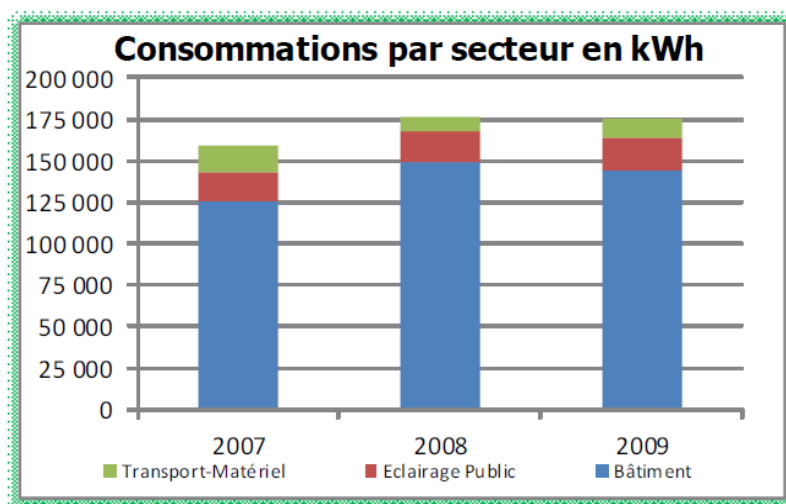


Figure 2 : Bilan de la consommation énergétique de la commune par secteur

La consommation énergétique sur le territoire de la commune a été évaluée à 28 000 MWh par an. On estime à 14 000 MWh/an la consommation énergétique des habitants entre les dépenses liées au logement et celles liées aux déplacements. Une telle consommation s'explique par la présence sur la commune d'une majorité d'habitations construites avant 1975 donc a priori énergivores. Une partie de l'énergie est consommée par les activités agricoles soit environ 14 000 MWh/an dont environ 6000 MWh/an en énergie directe et 8000 MWh/an en consommations indirectes.

- Résidentiel : 7000 MWh (logement de 91 m² en moyenne et 240 kWh/m²)
- Déplacements : 7000 MWh (env 60KM/jour)

- Agriculture : 6000 MWh (énergie sur la base des données moyennes par type d'exploitation en conventionnel - année 2006 Bilans Planète) / 8000 MWh (autre - semences, aliments, etc.)

La part de la consommation énergétique par l'agriculture est très importante comparativement à d'autres territoires et à la moyenne française du fait de l'élevage hors-sol et de la concentration de bovins lait. Trois sources importantes de consommations d'énergie sont de ce fait à étudier : les tanks

à lait, la production d'eau chaude et le chauffage/refroidissement/ventilation des bâtiments.

Dépenses en €			Evolution 2008-2009	Evolution 2007-2009
Années	2007	2008	2009	
Bâtiment	10 644	12 344	11 797	-4%
Eclairage Public	1 751	1 795	1 942	8%
Transport-Matériel	1 362	868	926	-32%

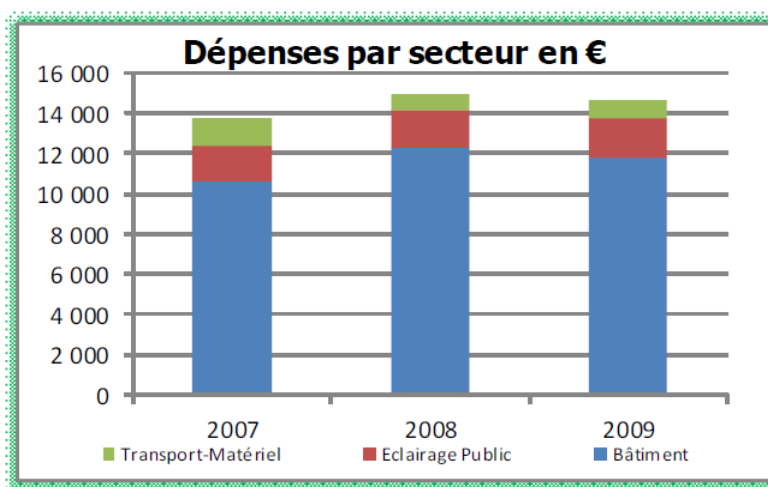


Figure 3 : Bilan du coût énergétique de la collectivité par secteur

La consommation énergétique **de la collectivité** est essentiellement liée aux bâtiments communaux. Cette consommation en 2009 était évaluée aux alentours de 144 000 kWh et son coût pour la commune de 11 797 euros. Parmi les bâtiments les plus énergivores, l'école est une grande consommatrice d'énergie et d'eau (153 kWh par m² et par an). L'éclairage public est également source de dépenses puisque la consommation énergétique dans ce domaine ne cesse d'augmenter. Ainsi entre 2008 et 2009 on est passé d'une consommation de 18 446kWh à 20 107 kWh soit une augmentation de 9 %. Entraînant ainsi l'augmentation du coût pour la collectivité de 8% (Calculé entre 2008 et 2009).

Les énergies utilisées par la commune sont principalement le fioul et le gaz. Leur utilisation est en augmentation depuis 2007.

D. Synthèse de l'apport de l'atelier

L'atelier portant sur la production et la consommation énergétique a suscité plusieurs réactions de la part des habitants et élus présents :

- Le recours à la filière bois-énergie pouvait être optimisé par la mutualisation des équipements. On pourrait recourir par exemple à une CUMA.
- Le recours à l'énergie éolienne comme source d'énergie renouvelable devrait être plus développé. Il permettrait d'éviter le recours à des énergies trop polluantes.
- Il faudra développer les autres énergies renouvelables avant d'envisager le développement de l'éolien
- Il est nécessaire de faire baisser la consommation énergétique sur la commune en rénovant les habitations trop énergivores. Des aides de la commune pourraient être octroyées dans ce but aux ménages aux revenus modestes.

E. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de la production et consommation énergétique de Laurenan

- Bilan énergétique réalisé par le CEP (conseil en énergie partagé) : Les consommations d'énergie de la collectivité communale sont essentiellement liées aux bâtiments (4/5)
- Utilisation du gaz et du fioul en majorité pour les bâtiments communaux.
- Présence de quelques unités de production d'énergie renouvelable.

Les forces

- Dynamique locale avec la CDC du Pays du Mené, engagée dans la démarche Territoires à Énergie Positive
- Un potentiel biomasse à mobiliser

Les faiblesses

- Habitat : majorité de logements construits avant 1975 donc a priori énergivores
- Consommation énergétique moyenne (C) pour les bâtiments et équipements publics (problème d'isolation)
- Consommation de fioul par les engins agricoles : Présence de polluants atmosphériques, particulaires et métaux lourds, particules inhalables liées à l'habitat ou à l'agriculture.

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Consommation énergétique en baisse dans le parc privé sur nouvelles installations.
- Apparition d'unité de production d'énergie solaire (toiture)
- Construction d'usines de méthanisation à proximité entre autres alimentées par des exploitants de Laurenan.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Le coût de l'énergie augmente : -
 - les bâtiments et l'éclairage publics deviennent de plus en plus onéreux pour la collectivité;
 - mais aussi pour les ménages.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- Bon potentiel pour le développement d'énergies renouvelables :
 - Boisements et haies bocagères pour la filière bois-énergie ;
 - méthanisation agricole (élevage) ;
 - Site potentiel de production d'énergie éolienne (schéma : site des "landes du Menez"); potentiel de production de 30 000 Mw (pour environ 5 éoliennes de 3 Mw); N.B. secteur favorable, mais sensible - étude paysage nécessaire ;
 - photovoltaïque en toiture ;
- Volonté communale de développer de l'énergie solaire : projets sur 3 sites dont le boulodrome.

Enjeux pour demain

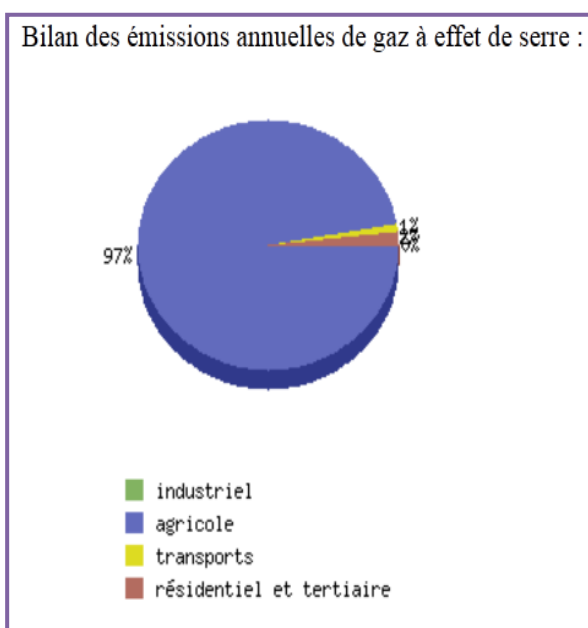
- Production d'énergie renouvelable sur le territoire communal : se donner le même objectif que le Plan Énergie Bretagne sur le territoire de la commune ? : Objectif de couverture des besoins du territoire (tous consommateurs confondus) par la production d'énergie renouvelable (23%)(solaire/ bois-énergie/ biomasse/ méthanisation/ éolien...);
- Performances énergétiques : faire baisser la consommation ; Rénovation (thermique) logements anciens ;
- Changement de fournisseur d'électricité issue de la production d'énergies renouvelables : Enercoop ?
- Recours filière énergie-bois avec mutualisation des équipements (CUMA) ;
- Recherche d'une autonomie énergétique telle que dans la CDC du Mené ;
- Création d'un parc éolien ?
- Développement de la démarche Énergie Partagée : prise de parts dans les projets EnR par les habitants création de systèmes participatifs : CIGALES pour l'énergie éolienne ;
- Exploitation de la biomasse à l'échelle de la CDC ;
- éolien : réaliser une étude de potentiel paysager pour production d'énergie éolienne.

13. Santé, nuisances

A. La qualité de l'air

Des stations permanentes sont placées sur le territoire Costarmoricain afin de surveiller la qualité de l'air et de réaliser un inventaire des émissions atmosphériques : La production des gaz à effet de serre, mais aussi l'analyse des polluants atmosphériques et des métaux lourds.

La surveillance est assurée par l'association Air Breizh, organisme créé par le Ministère chargé de l'Environnement en 1987.



En corrélation avec la situation de la commune en zone rurale, les émissions de gaz à effet de serre sont issues à 97% de l'activité agricole.

Plusieurs polluants sont également recensés sur le territoire :

- Les polluants atmosphériques qui participent au phénomène de pollution acide et dont la cause est en grande partie la pollution résidentielle et tertiaire.
- Les polluants particulaires et aux métaux lourds dus aux transports et aux habitations (chauffage).
- Les particules inhalables PM10 qui sont essentiellement dues aux activités agricoles.

Figure 1 : Émission de GES sur la commune

Un Plan Régional de la Qualité de l'Air s'applique en Bretagne. Il fait un état des lieux et fixe les grandes orientations.

B. Domaine sanitaire

Deux plans ont été mis en place sur le territoire Breton et donc sur Laurenan.

- Le plan stratégique régional de santé 2011-2015. Qui comporte trois volets : L'évaluation des besoins en santé et leur évolution ; L'analyse de l'offre en soins sur le territoire ; Les priorités en la matière dans la région Bretagne.
- Le Plan Régional Santé Environnement 2011-2015. Dans ce plan 37 actions ont été programmées et ainsi que 12 objectifs. À ceci s'est rajoutée une quinzaine d'actions venues contribuer aux objectifs du PRSE.

C. Les nuisances sonores

Si l'on regarde le plan d'exposition au bruit, on se rend compte que la commune de Laurenan n'est pas exposée.

Un arrêté préfectoral a approuvé les cartes de bruit dans les Cotes d'Armor dans le cadre d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement le 13 février 2009.

D. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de Laurenan

- Plan régional pour la qualité de l'air; Existence de stations de relevés de la qualité de l'air ;
- Émission de GES sur la commune dont 97% est issus de l'activité agricole + Polluants atmosphériques, pollution particulaire et aux métaux lourds, existence de particules inhalables PM10.

Les forces

- Mise en place d'un plan régional santé - Environnement et d'un plan régional de santé publique (2011-2015) ;
- Faible exposition aux risques naturels et industriels.

Les faiblesses

- La dépendance du secteur économique à l'égard du monde agricole et agroalimentaire et la complaisance des acteurs publics (émissions GES).

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- La transition énergétique engagée en Bretagne : Pacte électrique Breton, La production d'énergies renouvelables attendue en Bretagne en 2020 sera de 3 600 Megawatts (MW) dont 1 000 MW d'origine marine.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- La méthanisation ne doit pas servir de prétexte au développement de l'élevage hors-sol.

Les opportunités : effets positifs de l'évolution

- La création de la SAS EILAN (société d'investissement EnR).
- le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA).

Enjeux pour demain

- S'inscrire dans la démarche territoriale TEPOS.

14. Aléas naturels et industriels

A. Les risques industriels

Il existe 10 ICPE recensées sur la commune correspondant à des élevages hors sols :

- 2 sont spécialisées dans la filière volaille
- 7 sont spécialisées dans la filière porcine
- 1 installation est à la fois spécialisée dans la filière porcine et bovine.

Aucune installation à Laurenan n'est classée en tant qu'installation SEVESO.

B. Les risques naturels

Lorsque l'on regarde la cartographie de Laurenan, on remarque plusieurs zones inondables dans le sud de la commune qui sont répertoriées dans l'atlas des zones inondables : AZI PHEC 95.

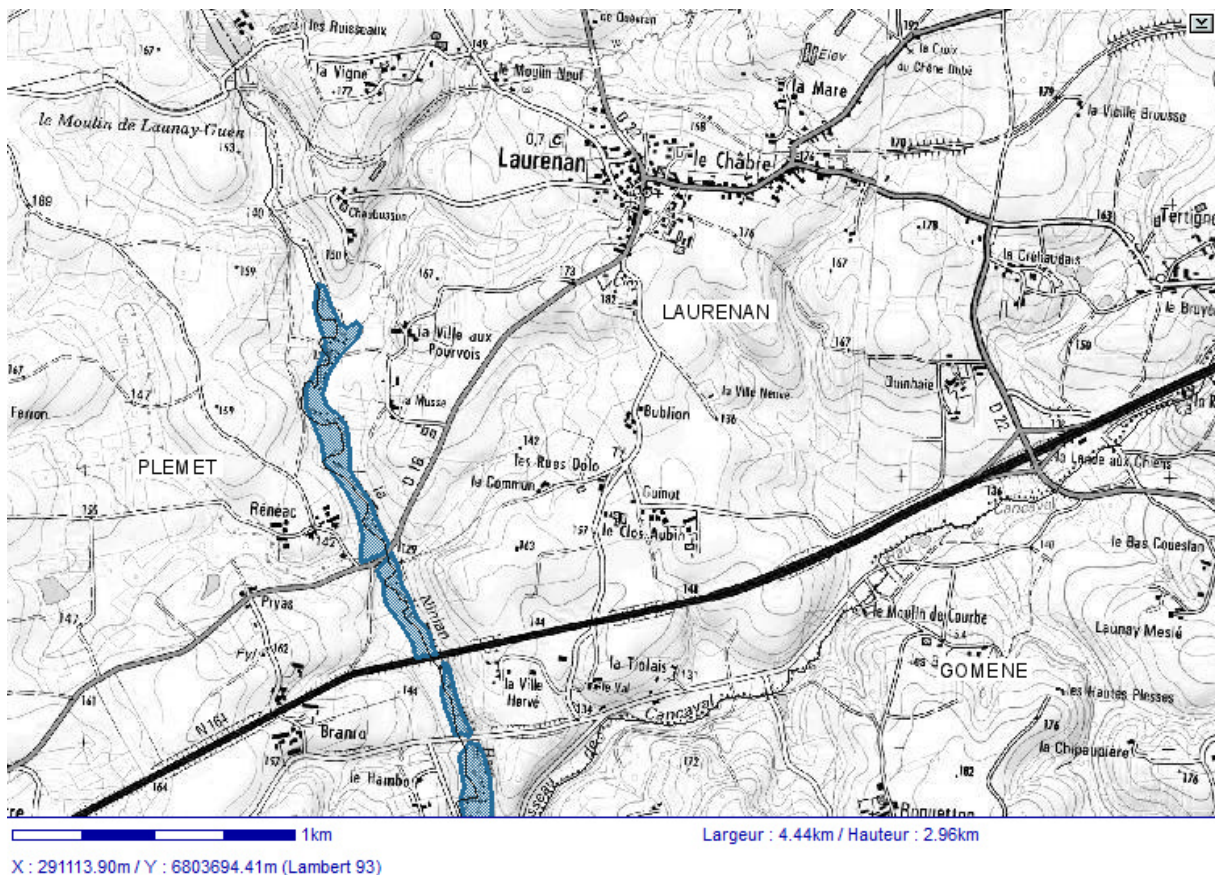


Fig. 1 : zones inondables sur Laurenan

Il est à noter que la commune de Laurenan se trouve dans une zone soumise à des phénomènes de remontées de nappes phréatiques. Toutefois la sensibilité y est très faible.

On peut dénombrer trois arrêtés de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle. Le premier étant du 22 octobre 1987 suite à un ouragan qui a frappé la Bretagne ainsi que la Normandie ; le

deuxième date du 7 avril 1988 et fait suite à des inondations et coulées de boue; le troisième du 29 décembre 1999 suite à des intempéries qui ont frappé la région Bretagne (Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues).

La commune est peu exposée à des risques de feu de forêt. En effet la Bretagne a été classée en zone moyen risque par le règlement CEE n°2158/92 du 23/07/1992.

De même, elle est classée en zone de sismicité 2. L'aléa est donc faible.

C. Synthèse – enjeux pour demain

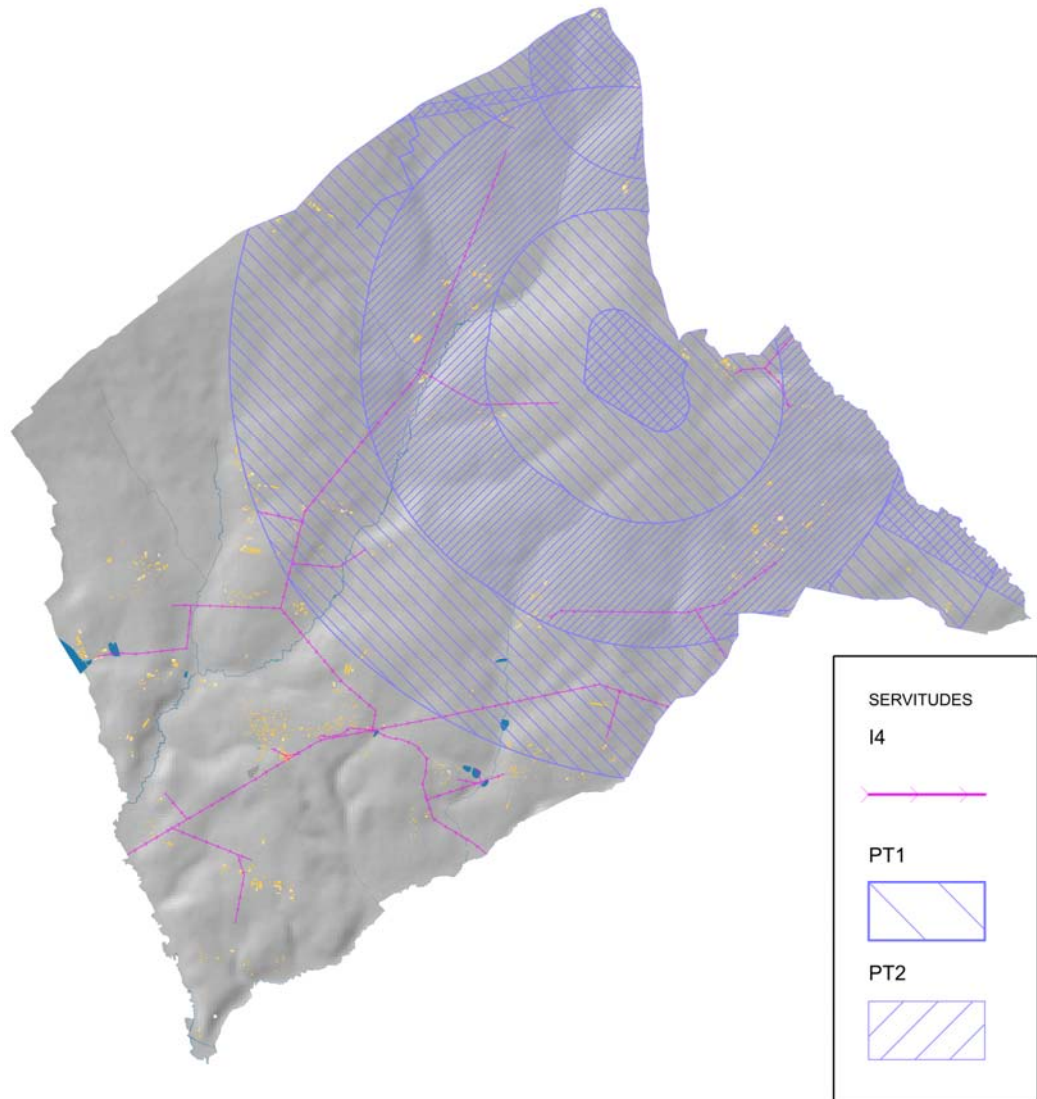
Aujourd'hui - état existant

Les principaux traits caractéristiques de Laurenan

- Aléa inondation par ruissellement et coulée de boue (2 arrêtés de catastrophe naturelle), mais sans enjeux humains.

15. Servitudes

Fig. 1 :
servitudes
relatives aux
transmissions



radioélectriques

La commune de Laurenan est affectée par plusieurs servitudes ²:

- PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- A6 Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles
- JS1 Servitudes relatives à la protection des installations sportives
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- PT4 Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public instituées en application de l'article L 65-1 du Code des Postes et Télécommunications
- T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes.

² Voir en annexe : détails des servitudes issus du « Porter à connaissance » des services de l'État

16. Réseaux

A. La gestion des eaux usées et pluviales

Un arrêté préfectoral du 6 juillet 2000 a délimité une zone d'assainissement collectif sur le bourg et le hameau du Châbre. La station d'épuration est localisée à Quevran. La commune de Laurenan en est à la fois le maître d'ouvrage et l'exploitant. Elle a été mise en service le 1^{er} février 2005.

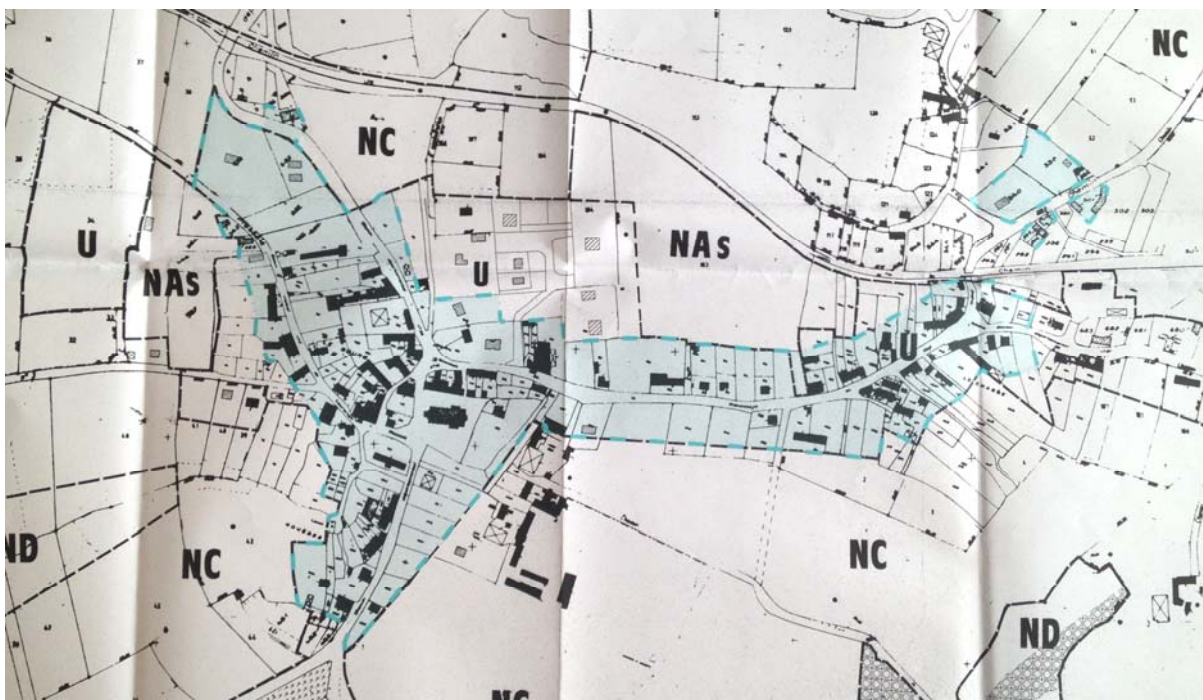


Fig. 1 plan de zonage d'assainissement

En bleu : les habitations ont obligation de se raccorder à la station d'épuration.

La station d'épuration a une capacité de 270 EH (Équivalent Habitant), pour une estimation de 240 EH raccordables au moment du zonage en 1999. La station sera a priori rapidement à pleine capacité, ou en tout cas, ne dispose que de peu de réserve pour raccorder des nouveaux quartiers.

Voir Fig. 2 : bilan 2012 de la station d'épuration, en annexe

Le reste de la commune est en zone d'assainissement individuel. A ainsi été créé en 2006 un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), chargé de contrôler l'existence des installations d'assainissement individuelles, leur conformité, leur entretien et leur bon fonctionnement. Ce service public a aussi pour rôle l'information des usagers sur les réglementations en vigueur et à venir ainsi que la validation des études réalisées sur les futurs dispositifs d'assainissement. Il permet de surveiller les installations individuelles.

En matière de collecte des eaux pluviales, le réseau est séparatif c'est-à-dire qu'il collecte uniquement des eaux usées. Les eaux pluviales sont quant à elles, redirigées vers le milieu naturel.

B. L'alimentation en eau potable

Laurenan est alimentée en eau par quatre services : La communauté de Communes de l'Hardouiniais Mené, le SDAEP, le syndicat de la Vieille Lande et le Syndicat Mixte d'Arguenon Penthièvre.

Selon les analyses récentes, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

C. Électricité

Les infrastructures existantes du réseau électrique ne sont pas un facteur limitant pour le développement de la commune, tant qu'il se limite à quelques quartiers résidentiels. Ce serait par contre un point essentiel s'il y avait un projet d'installation industriel avec un besoin important de puissance électrique.

La commune est traversée par une ligne de moyenne tension, au niveau du bourg.

Pour les constructions à proximité de la ligne, les seules contraintes sont :

- les constructions doivent se trouver à + de 3m des câbles conducteurs ;
- garantir à ErDF l'accès aux parcelles privées, pour l'exploitation et éventuellement l'élagage ou l'abattage des plantations trop proches.

De plus, certaines études évoquent les risques sanitaires liés aux expositions prolongées aux champs magnétiques des lignes électriques. Le principe de précaution voudrait qu'on construise suffisamment loin.

D. Réseaux de télécommunication

Laurenan se trouve en zone ADSL dégroupée.

Laurenan n'est pas desservi à ce jour par le réseau de fibres optiques.

E. Gaz

Laurenan n'est pas desservi à ce jour par le réseau GrDF.

F. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les forces

- Assainissement collectif sur le bourg et le Châtre ; station récente et conforme à la réglementation en vigueur
- SPANC (contrôle des installations d'assainissement non collectif)

Les faiblesses

- Station d'épuration presque saturée, pouvant gêner l'urbanisation future du bourg
- Pas d'accès au réseau de fibres optiques

Enjeux pour demain

- Rechercher des solutions les plus économiques et écologiques d'assainissement, selon le cas :
 - Raccordement à la station dans le cadre de sa capacité
 - Une extension de la station (coût important ; faisabilité technique sur le site ?).
 - Assainissement autonome monopolisant quelques dizaines de m2 dans les jardins
 - Assainissement semi-collectifs ?
- Accéder au réseau de fibres optiques pour permettre certaines activités économiques (télétravail...)

17. Déplacements

A. Infrastructures de transport

- Laurenan est située à la jonction du pays de Loudéac et du Sud Mené en bordure de l'axe routier N 164. Le trafic y est estimé entre 5 et 10 000 véhicules par jour.
- La commune est traversée par deux grands axes : Les départementales D22 et D16 (entre 1000 et 2000 v/jour). L'accès y est donc aisé.
- Du fait des réseaux routiers traversant Laurenan ou passant à proximité, le développement économique de la commune peut être favorisé. En effet on a rapidement accès à des villes de taille plus importantes telles que Loudéac ou Saint Brieux.
- Les axes routiers permettent d'éviter l'enclavement, mais aussi accélèrent les navettes domicile-travail.

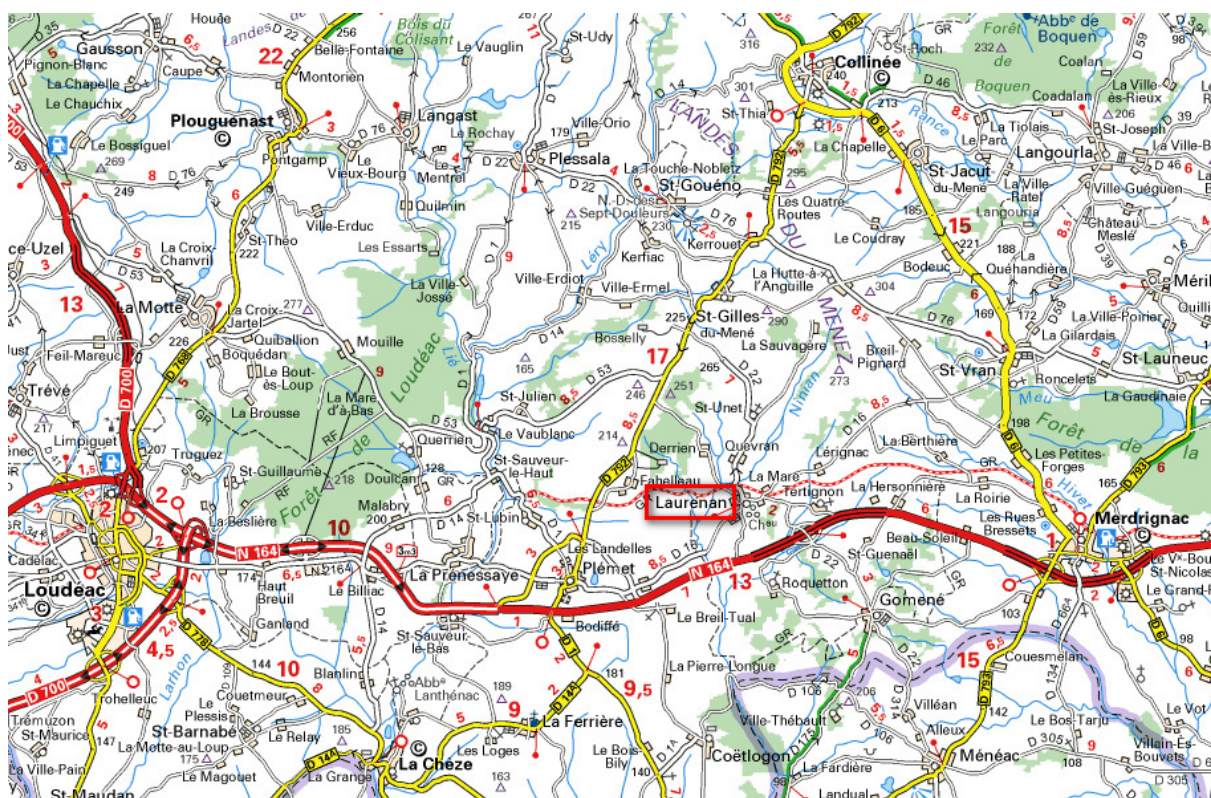


Fig. 1 : Infrastructures routières En rouge : Axe routier N164.

Source : Géoportail

B. Les transports collectifs

- Laurenan se trouve à 55km de l'aéroport de Dinard Pleurtuit Saint-Malo et à 60km de celui de Rennes-Saint Jacques. Les vols y sont réguliers sur des courts et moyens courriers.
- La gare la plus proche se trouve à Plénée-Jugon soit à 26,1km. Il s'agit de la ligne reliant Paris-Montparnasse à Brest. On peut faire le trajet jusqu'à Paris en 3h30, un changement étant obligatoire à Saint-Brieuc.
- Transports en commun : Navettes scolaires entre Gomené et Laurenan matin et soir ;

- Transport à la demande uniquement pour les personnes âgées et dépendantes : Service d'accompagnement social à la Mobilité dont l'accompagnateur le plus proche de Laurenan est à Loudéac (19km).

C. Les modes doux de déplacements



Présence de la « voie verte n°6 Transarmorique » : de Carhaix à Saint Méen le Grand, longue de 111 km sur une ancienne voie ferrée. Cette "ligne" est axe important de déplacement doux au quotidien, comme pour les loisirs.

Fig. 5 : Véloroute 6, Section de St-Caradec à Plémet

D. Synthèse – enjeux pour demain

Aujourd'hui - état existant

Les forces

- Axe N164 à proximité : avantages (accessibilité) sans les inconvénients (nuisances) ;

Les faiblesses

- Pas ou peu de transport collectif en dehors du ramassage scolaire ;
- Dépendance de la population non motorisée (jeunes et personnes âgées)
- Absence d'axe de déplacement doux dans le sens nord-sud et vers le bourg en général.
- Les trois quarts des actifs de la commune ne travaillent pas dans la commune et se déplacent

Les tendances d'évolution

Les principales évolutions en cours

- Déplacements individuels en augmentation du fait de la disparition de l'emploi sur la commune.

Les menaces : effets négatifs de l'évolution

- Risque de renforcement des déplacements individuels du fait de l'augmentation de la population sans emploi sur la commune.

Enjeux pour demain

- Favoriser le déplacement piéton, l'utilisation des vélos, les transports collectifs.
- Tirer profit de la situation spécifique de Laurenan « proche de tout et un peu loin »
- Aménagement aire de covoiturage
- Développement d'autres modes de transport :
 - piétonnier,
 - transport collectif.
 - transport à la demande en prenant pour exemple : Trans CIDERAL à Loudéac.